

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



12 & 13  
décembre  
2022

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

## ORDRE DU JOUR

## Séances publiques du Conseil départemental du 12 et 13 décembre 2022

| N° | Titre   |
|----|---|
|    | Adoption du Procès-verbal de la session du 14 novembre 2022   |
|    | <b>CANTAL ATTRACTIF</b>   |
| 1  | Attractivité et solidarité économique   |
| 2  | Tourisme  |
| 3  | Avenant n° 2 à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022  |
| 4  | Agriculture   |
| 5  | Education collèges  |
| 6  | Education : Enseignement supérieur  |
| 7  | Avenant n° 3 à la convention pour l'aménagement du territoire éducatif cantalien  |
| 8  | Vie Associative   |
| 9  | Bâtiments départementaux  |
|    | <b>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</b>  |
| 10 | Voirie départementale   |
| 11 | Numérique du territoire   |
| 12 | Transport aérien  |
|    | <b>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</b>   |
| 13 | Action Sociale  |
| 14 | Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2023-2025 de la Maison Pour Apprendre au titre des missions de prévention de l'inadaptation scolaire et sociale  |
| 15 | Avenant à la convention entre le Conseil départemental et l'Association Habitat Jeunes Cantal concernant la prise en charge de 66 Jeunes Mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance   |
| 16 | Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : Montants des prestations accordées au titre de l'année 2023 et rétroactivement depuis le 01/09/2022 en référence aux dispositions de la loi TAQUET |
| 17 | Transport scolaire handicapé  |
| 18 | Jeunesse  |
| 19 | Sport   |

|    |   |
|----|---|
| 20 | Action Culturelle   |
| 21 | Archives départementales  |
| 22 | Territoires et Politique contractuelle  |
| 23 | Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac  |
| 24 | Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de communes Pays Gentiane   |
| 25 | Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville de Saint Flour  |
| 26 | Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Opération portée par la Commune de St-Flour : Construction d'une chèche multi-accueil de 48 places                        |
| 27 | Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville d'Ytrac   |
|    | <b>CANTAL INNOVANT</b>  |
| 28 | Cantal Europe   |
|    | <b>CANTAL RESPONSABLE</b>   |
| 29 | Transition climatique et développement durable  |
| 30 | Evolution du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat - CANTAL RENOV ENERGIE  |
| 31 | Espaces Naturels et Ruraux  |
| 32 | Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau - MAGE   |
|    | <b>ADMINISTRATION GENERALE</b>  |
| 44 | Station du Lioran : Acquisition de la Friche touristique du Grand Phénix  |
| 33 | TERANA - Adhésion des Départements de la Creuse, de la Drôme et de l'Indre  |
| 34 | Rapports des Conseillers départementaux siégeant au conseil d'administration de Sociétés d'Economie Mixte Locales   |
| 35 | Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Départements du Cantal et de la Haute-Loire en vue de la passation d'un marché             |
| 36 | Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée |
| 37 | Attribution des logements des collèges publics année scolaire 2022-2023   |
| 38 | Personnel départemental - Tableau des emplois   |
| 39 | Convention d'adhésion au service de secrétariat du Conseil médical du Centre de Gestion du Cantal   |
| 40 | Mise en œuvre M57   |
| 41 | Règlement budgétaire et financier du Département  |
| 42 | Budget Primitif 2023  |
| 43 | Budget Primitif 2023 - Autorisations d'engagement et de programme   |



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DES 12 E 13 DECEMBRE 2022

\_\_\_\_\_

Procès-verbal

Séance publique du lundi 12 décembre 2022 matin

\_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Gilles CHABRIER

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.

Le quorum est atteint.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place afin que nous puissions débiter cette session.

Pour débiter, simplement vous informer que Marie-Hélène ROQUETTE m'a donné pouvoir puisqu'elle est en enquête CHSCT et Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Je vous propose de désigner Gilles CHABRIER en tant que Secrétaire de séance.

Nous voilà réunis aujourd'hui pour notre session budgétaire de fin d'année. À l'issue de ces deux jours de travail où nous allons examiner 43 rapports, je vous proposerai bien évidemment d'adopter le Budget 2023.

Je rappellerai que dès la mise en place de notre Assemblée, je vous ai proposé d'axer notre mandature sur trois priorités. La première, l'engagement en faveur de l'attractivité du Cantal et le regain de la démographie ; la deuxième : la poursuite active de nos politiques de transition climatique et enfin l'innovation. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons adopté à l'unanimité, il y a tout juste un an, le Projet pour le Cantal.

Depuis cette adoption, ce projet a été décliné en Projet de mandat, là encore voté à l'unanimité et c'est une véritable feuille de route. Les récentes publications de l'INSEE que vous avez certainement vues nous confirment que l'enjeu pour le Cantal reste bien sa démographie et que le développement de son attractivité doit être une priorité absolue. Car pour ceux qui ne l'auraient pas vue, je cite la publication de l'INSEE : « À l'Ouest de la région, dans les départements ruraux du Cantal et de l'Allier, la population ne cesserait de diminuer. Le Cantal perdrait chaque année 1 400 habitants du fait d'un déficit important des naissances sur les décès. Les migrations résidentielles ne permettraient pas de compenser ce déficit naturel, le département devrait perdre 15 000 habitants en 50 ans ».

Soyez assurés que si nous restons spectateurs de ces projections, elles se vérifieront. Il est de notre responsabilité de mettre en place des politiques publiques nécessaires pour infléchir cette prévision, stopper cette déprise et en inverser l'évolution. Cependant, aujourd'hui, il faut être aussi fier du travail réalisé, car nous ne sommes pas restés inactifs collectivement. Puisque le solde migratoire apparent qui était négatif voilà 20 ans est passé positif à +225 habitants par an voilà une douzaine d'années et plus récemment, les derniers chiffres de 2018, par exemple, démontrent que ce solde migratoire est passé à +880. Il a donc été quasiment multiplié par 4. Néanmoins, dans le même temps, du fait de la structuration de notre population, notre solde naturel ne cesse de se détériorer et approche les -1 000 et il devrait d'ailleurs continuer de se détériorer au cours des prochaines années.

Si ma motivation est intacte, il revient de sonner la mobilisation générale pour renforcer l'attractivité du Cantal. Au-delà des moyens, cela passera inévitablement par un changement de méthode et de posture de la part de chacun. Pour ce qui est de notre budget, l'environnement financier qui vous avait été présenté lors des orientations budgétaires s'est malheureusement confirmé. Globalement, l'ensemble des décisions de l'État et les orientations de la Loi de Finances proposées par le Gouvernement et adoptées jusque-là à grand renfort de 49,3 vont à l'encontre de l'intérêt des Départements. Adeptes de la forme : « Je décide et vous payez », il tente maintenant de rétablir ses finances sur notre dos, ce qui a un impact fort, notamment sur nos recettes.

Ainsi, du côté des recettes, le panier des ressources est une nouvelle fois revu par l'État. La CVAE est supprimée au profit d'un reversement supplémentaire de fiscalité de l'État. La TVA devient aujourd'hui la première ressource du Département avec 48 millions d'euros très légèrement devant la DGF qui, elle, représente environ 47 millions d'euros et qui reste stable pour 2023. Il faut imaginer que nous avons déjà essuyé 6 % d'inflation en 2022. Une prévision de 4,3 % est prévue pour 2023, ce qui nous fait une baisse relative de 4,7 millions d'euros en recettes. Si la dynamique de la TVA reste quant à elle favorable (+ 5 %), si la TSCA devrait atteindre les +3 % selon l'État, le niveau d'inflation envisagée annule ces progressions avancées. De plus, il faut également rester prudent sur nos

recettes quant à l'évolution des DMTO, puisqu'on observe les premiers signes de ralentissement et nous imaginons sur notre budget 2023 un niveau de DMTO estimé à 15,7 millions d'euros.

Du côté des dépenses de fonctionnement, ce budget 2023 acte les évolutions qui ont déjà été imposées en 2022. S'il n'est pas question de remettre en cause les bénéfices de ces avancées pour les bénéficiaires, les coûts des avenants 43 et 44, des Ségur de la santé successifs, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, la prime de feu pour les sapeurs-pompiers volontaires, tout cela nous aura coûté 7 millions d'euros qui sont désormais pérennisés dans notre budget. L'impact de la crise énergétique de son côté représente à peu près 2 millions d'euros. Rendez-vous compte, l'impact de ces recettes en moins, de ces dépenses en plus, représente à peu près 13,7 millions d'euros sur la globalité de notre budget.

Le budget qui vous est présenté anticipe largement les futures hausses attendues, notamment en matière sociale, tout particulièrement sur le budget enfance famille pour répondre aux besoins urgents constatés sur nos dispositifs de placement d'enfants. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Par ailleurs, le financement de certaines dispositions décidées par l'État, comme les Ségur, pour les établissements reste à confirmer, car le positionnement de la CNSA, la Caisse nationale de solidarité, nous est pour le moment largement défavorable.

De plus, le Gouvernement de son côté prépare les futurs pactes de confiance. Les dépenses de fonctionnement des Départements seront contraintes et devront augmenter moins vite que l'inflation, le taux retenu pour 2023 étant de 3,8 % face à une inflation de 4,3 % sous peine de sanctions financières. Cependant, il est vrai qu'à force de pression de la part des Départements, de l'ADF, de la part de l'ARF notamment, il semblerait qu'une inflexion provisoire de l'État soit sur le point d'être entérinée.

De même, par la voie de l'ADF notamment, je défends un certain nombre de décisions qui pourraient permettre de passer une année 2023 moins douloureuse. De ce fait, c'est vrai que nous poussons pour que les augmentations liées aux AIS, ce qui est pratiquement convenu, soient en partie neutralisées dans le pacte de confiance. Mais pour ce qui est du Cantal, il convient également de faire prendre en compte le surcoût probable que nous aurons sur la ligne aérienne puisque nous sommes en train de négocier la nouvelle DSP. Mais il y a aussi celui lié à l'explosion de la politique de la protection de prévention en direction de l'enfance en danger par exemple qui va largement impacter notre budget social départemental et qu'il conviendrait de faire neutraliser au niveau national. Mais je pense qu'il ne faut pas s'y tromper non plus, quelle que soit la réponse de l'État, quel que soit le contexte national, la maîtrise des charges de fonctionnement reste un impératif pour maintenir un niveau d'épargne permettant de soutenir notre plan d'investissement.

Dans le projet de budget qui vous est proposé, l'épargne brute est de plus de 25 millions d'euros.

Au total, le budget de fonctionnement 2023 est en hausse de son côté de 7,1 % par rapport au BP 2022 du fait que nous avons intégré et pérennisé l'ensemble des dispositifs imposés par l'État en cours d'année et il sera globalement de 4 % avec l'ensemble des DM.

En investissement, l'exercice 2022 a été marqué par des difficultés récurrentes dans l'exécution des dépenses liées à des marchés infructueux, liées à la hausse des prix et aux difficultés d'approvisionnement. Le budget primitif 2023 est caractérisé par un niveau d'investissement proche de celui proposé en 2022 soit 53,7 millions d'euros.

Comme vous pourrez le voir, la situation financière du Département devrait malgré tout nous permettre d'assurer le maintien de nos politiques publiques sans coupes sombres en 2023. Néanmoins, soyons conscients que les exercices 2024 et 2025 seront des années difficiles. Pour passer ce cap, nous devons bien évidemment poursuivre notre gestion rigoureuse et nous devons également nous interroger sur l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, y compris salariales et favoriser le développement de la mutualisation entre les services et les

partenaires comme le SDIS par exemple. C'est à ce prix que nous pourrions maintenir un niveau de service de qualité aux usagers et nous y parviendrions.

C'est donc, comme vous le verrez, un budget prévisionnel ambitieux, mais prudent qui vous est proposé. Ambitieux, car malgré l'environnement complexe et incertain, notre politique d'investissement reste somme toute élevée avec un niveau d'investissement de plus de 53 millions d'euros pour réaliser des projets prioritaires et essentiels pour le Cantal tels que le lancement du Pôle d'excellence sur le microbiote, celui du restaurant du CROUS, la poursuite de nos programmes de modernisation des collèges pour des enveloppes de l'ordre de 10 millions d'euros, la rénovation thermique de l'ensemble de notre parc immobilier, le site universitaire d'Aurillac par exemple et la fin des travaux du pôle routier de Saint-Flour.

Mais notre budget est également prudent, car nous ne créons pas de nouvelles politiques sans en mesurer les conséquences et sans les moyens de financement, à commencer par l'engagement à ne pas mobiliser l'emprunt à un niveau supérieur au montant de notre annuité de remboursement.

Maintenant, je voudrais évoquer certaines politiques qui vont être abordées au cours de cette session. Nous débuterons par l'attractivité du territoire et du Cantal. À ce titre, nous avons créé la semaine dernière, le Syndicat mixte Cantal attractivité. Cette agence d'attractivité aura pour objectif de porter toutes les actions que ses membres voudront bien lui confier afin d'être plus performants ensemble. La prochaine réunion se déroulera cette semaine afin de définir les premières actions. Je me félicite que nous soyons déjà 10 membres et je regrette que certains territoires n'aient pas encore souhaité en discuter dans leurs instances, mais ce dernier reste bien évidemment ouvert.

Notre politique d'attractivité passe également par notre contribution à la lutte contre la désertification médicale en partie aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ce qui est de la santé. C'est également le soutien économique toujours au niveau de la Région avec l'augmentation de notre soutien envers l'Agence Entreprises pour laquelle nous souhaitons renforcer son secteur attractivité du département. Et puis bien évidemment, notre soutien à l'agriculture, poumon économique du territoire.

Ensuite, notre politique sociale dont les coûts ne cessent d'augmenter. Nous sommes aujourd'hui à près de 110 millions d'euros programmés pour les seules aides aux usagers. Si nous rajoutons la masse salariale, c'est un budget global de 122 millions d'euros environ. Imaginez, c'est plus de la moitié de notre budget de fonctionnement. Il convient de noter dans cette masse que 72 millions d'euros sont consacrés à l'autonomie, 20 millions d'euros à l'enfance, 13 millions d'euros à l'insertion et plus de 700 000 euros au transport scolaire pour les enfants handicapés. Mais notre politique de solidarité est également maintenue envers les territoires par le biais de nos plans d'aide aux Communes, aux Intercommunalités ou autres établissements. Vous aurez d'ailleurs à vous prononcer au cours de cette session sur les premiers Contrats Cantal Développement qui vont lier le Département avec les Intercommunalités et sur les premiers Contrats de Ville.

Les jeunes sont également une priorité, qu'il s'agisse du budget des collèges, de l'enseignement supérieur qui représente plus de 10 millions d'euros avec la masse salariale ou encore de la politique sportive ou de la vie associative.

La transition climatique est le fil rouge qui sera maintenu dans l'ensemble de nos projets bâtimentaires routiers, nos politiques en faveur des espaces naturels sensibles ou bien encore l'aide à l'agriculture pour l'accompagner dans la transition par exemple.

Enfin, nos politiques d'ouverture et d'innovation du Cantal restent à un niveau élevé d'engagement avec 7 millions d'euros de fonctionnement sur les routes, mais également plus de 2 millions d'euros sur la ligne aérienne, 16 millions d'euros seront également consacrés à l'investissement.

Je vous proposerai également de maintenir le fonds de secours créés en 2021 à l'attention de nos EHPAD qui sont durement secoués par le contexte national, fonds de concours sur des situations bâtimentaires les plus critiques.

Le budget total de fonctionnement qui vous est présenté est de plus de 204 millions d'euros à destination de nos politiques, je ne détaillerai pas plus les chiffres, je laisserai le soin au rapporteur du budget de le faire demain en fin de matinée.

Je tiens malgré tout à préciser que nos marges de manœuvre sur les dépenses arbitrables, c'est-à-dire sur ce que nous pouvons utiliser pour financer Eclat, pour financer le monde associatif, notre politique sportive, notre politique culturelle, environnementale, par exemple, ne s'élèvent qu'à 6 millions d'euros, soit 3 % de notre budget et nous oblige à une gestion rigoureuse pour les maintenir. C'est pourquoi des efforts non négligeables sont déployés également pour obtenir des recettes complémentaires que ce soit au niveau régional, national, voire au niveau européen pour avoir plus d'aisance.

En dehors du budget, nous aurons à examiner quelques rapports importants sur lesquels je souhaite attirer votre attention. Un rapport spécifique aux assistants familiaux qui a pour objectif d'améliorer leurs conditions de travail et leur rémunération, mais aussi d'aide aux enfants dont nos assistants familiaux ont la charge, comme la création d'une prime pour l'achat d'un cadeau d'anniversaire par exemple.

Nous avons également l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement du territoire éducatif cantalien à l'initiative de l'AMF. Cette convention a pour but de poursuivre la déconnexion entre la suppression de postes et les moyens mis en place par l'Éducation Nationale et les effectifs de nos écoles primaires. Il est essentiel pour nous de conserver un maillage le plus large possible des écoles sur notre territoire et le Département prend toute sa place dans ces discussions puisque, nous-mêmes, nous arrivons à un niveau où il conviendra de s'interroger sur la sectorisation de nos collèges.

L'élargissement du GIP TERANA issu des laboratoires départementaux, notamment avec l'arrivée de trois Départements, puisqu'il vous sera proposé d'étendre ce GIP aux Départements de la Drôme, de la Creuse et de l'Indre.

Et enfin, l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS du Cantal et le Conseil départemental. Vous le verrez, cette convention règle les parties financières, mais également la volonté de développer la mutualisation.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, notre Budget 2023 est une stricte déclinaison de notre projet Cantal. Ce projet est ambitieux, mais prudent et résolument tourné vers l'avenir. Je m'en félicite et je compte bien évidemment sur vous pour confirmer notre engagement auprès des Cantaliens.

J'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de débiter l'examen des dossiers avec le premier rapport présenté par Gilles COMBELLE.

### **Attractivité et solidarité économique**

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Dans vos propos préliminaires, vous avez défloré une grande partie de mon rapport sans rentrer dans le détail. Effectivement, l'enjeu démographique sur notre territoire est une préoccupation du Conseil départemental, mais je le pense et je le sais, de tous les territoires de notre beau département. Néanmoins, on constate que l'échelon départemental est quand même assez pertinent et plus que pertinent pour fédérer et porter aux côtés bien évidemment des territoires toutes ces politiques d'attractivité et de solidarité économique.

La démographie et le regain démographique est bien évidemment, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, la priorité n° 1 de notre action au niveau du département et cette ambition a été notamment portée par la

constitution du collectif démographique en 2019 et la création du Syndicat mixte Cantal attractivité en 2022. Bien que la compétence économique nous soit quelque peu limitée dans l'exercice par la loi NOTRe, le Conseil départemental essaye de maximiser ses interventions et ses possibilités. En premier lieu, nous vous proposons de renouveler la convention pluriannuelle avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises avec une participation maintenue à 135 000 euros comme en 2022. Nous en avons déjà parlé en commission, il y a dans cette participation, le renfort d'un quatrième agent qui sera dédié à l'attractivité économique.

Il vous est également proposé d'engager une nouvelle dynamique au-delà des sessions d'actifs que nous menons actuellement chaque année, de lancer des événements fédérateurs à l'échelle du Massif Central, des opérations de communication qui pourraient être engagées à cette échelle, mais également au niveau national. Ces prestations et ces événements d'expérimentation et d'animation de l'attractivité feraient porter le budget que nous avons consacré en 2022 à hauteur de 45 000 euros à une prévision de 233 206 euros en 2023.

Les chambres consulaires sont des maillons aussi importants de la structuration de notre territoire et du soutien aux acteurs économiques. Il vous est proposé de continuer à organiser les sessions d'accueil d'actifs en partenariat avec les chambres consulaires et de reconduire les partenariats que nous avons avec eux en allouant une somme de 3 000 euros pour la Chambre de Commerce, 3 000 euros pour la Chambre de Métiers et 7 000 euros pour la Chambre d'Agriculture.

En 2021, nous avons prévu d'engager une opération avec Pôle Emploi pour favoriser l'accueil de salariés sur les métiers en tension. Cette opération expérimentation qui devait être menée en 2022 n'a pas pu avoir lieu. Nous vous proposons d'essayer de reconduire et d'envisager de mener cette expérimentation en 2023 avec une participation maximale proposée de 5 000 euros.

Une autre opération très importante dont le Président a également parlé sur notre territoire est la présence médicale. Il y a un volet de notre politique d'attractivité à destination des internes en médecine. Au-delà des événements qui sont organisés à l'attention des internes, les forums, la journée universitaire, le soutien à des manifestations organisées par les pairs dans le Cantal, il vous est proposé de reconduire les soirées d'accueil des internes, 4 fois par an, en début et en fin de stage. L'ensemble de ces initiatives auprès des professionnels de santé est estimé à une dépense annuelle de 15 000 euros qu'il serait proposé d'inscrire à notre Budget 2023.

Comme l'a aussi évoqué le Président, il y a la participation du Conseil départemental au GIP Ma Région Ma Santé qui est en train de se créer et dont nous avons parlé en juin 2022 pour lutter contre les déserts médicaux. Ce procédé consiste à la création de centres de santé qui salarieraient des médecins. Actuellement, le travail est mené entre les services du Conseil départemental et les services de la Région, en partenariat bien évidemment avec l'ARS, la CPAM, les groupements régionaux des Centres de santé, la Fédération des Maisons de Santé (FemasAURA). Nous nous retrouvons régulièrement autour de la table pour travailler sur ces sujets qui sont prégnants sur notre territoire. Il vous est proposé d'inscrire un premier montant de dépenses pour le fonctionnement à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2023 pour budgétiser sur la création de ce GIP.

Un petit aparté, Monsieur le président, au titre du Territoire sur lequel ma Commune est impactée, Le Rouget-Pers, nous travaillons là-dessus avec le Département et la Région. Je remercie l'implication de Marie-Hélène ROQUETTE et des services sous la direction d'Anne RIMEIZE, qui impulse une vraie dynamique avec les services de la Région où on voit qu'il y a un vrai sujet là-dessus et on avance de façon très positive en partenariat bien évidemment avec les territoires parce que ce n'est pas un sujet qui est en opposition avec la présence de la médecine libérale, mais qui se fait en total partenariat avec les médecins libéraux sur le territoire, l'un n'empêchant pas l'autre. Nous proposons d'envisager sur cette même thématique de mettre en place à titre expérimental, une bourse pour les étudiants cantaliens en médecine en ouvrant une ligne budgétaire à hauteur de 15 000 euros en fonctionnement.

Nous avons lancé à l'automne 2021 une consultation pour une mission d'accompagnement pour élaborer un diagnostic et une stratégie d'attractivité partagée pour notre département. La mission s'est déroulée tout au long de l'année 2022 avec 4 phases successives : un bilan global sur la notion d'attractivité ; la détermination du positionnement et de l'ambition que nous pourrions avoir sur notre département afin d'élaborer une stratégie d'attractivité partagée avec une déclinaison en domaines d'actions stratégiques ; une réflexion autour d'une marque territoriale partagée qui serait une véritable bannière pour l'attractivité de notre département ; une étude de faisabilité et une proposition de modèle pour la création d'une agence d'attractivité. Ces travaux ont connu une conclusion au mois d'octobre à Vézac avec un certain succès ce jour-là puisqu'il y avait une belle participation. Il vous est proposé d'inscrire une somme de 50 000 euros qui est quelque part une réserve puisque nous aurons certainement à régler les factures pour la fin de la prestation du bureau d'études et éventuellement pour de nouvelles prestations que nous pourrions engager pour prolonger ces études. Au vu de ces travaux, nous avons engagé un véritable collectif autour de l'attractivité. Le fruit de ce travail devrait connaître début de l'année 2023 un début de réalisation d'exploitation et nous vous proposons d'inscrire un montant à hauteur de 125 000 euros pour engager des premiers travaux de communication, de travailler sur un plan de communication qui serait la suite de ce qui avait été imaginé par le bureau d'étude qui nous avait accompagnés. Tout cela sera bien sûr engagé par le Syndicat mixte qui va engager ces réflexions et proposer un certain nombre de pistes de travail.

Dans la même lignée, l'adhésion au Syndicat mixte d'attractivité, mais vous l'aviez vu, chers collègues, c'était mentionné dans les statuts de ce syndicat, il vous est proposé d'inscrire pour l'année 2023 le montant qui était prévu pour cette adhésion à hauteur de 13 750 euros pour notre Collectivité.

Au niveau du marketing territorial, qui fait bien évidemment partie entière du développement territorial, nous avons en 2021 proposé et adhéré à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial. Cette démarche s'inscrit dans une démarche opérationnelle de marketing et s'intéresse d'une façon globale à l'ensemble des problématiques d'attractivité. Il vous est proposé de reconduire cette adhésion pour un montant et un coût annuel de 10 000 euros.

Au titre de la solidarité territoriale et de l'insertion économique et sociale, il vous est également proposé de maintenir notre participation à Initiative Cantal, à la Marque Auvergne et à l'incubateur Catapulte pour une somme globale de 5 000 euros qui est inchangée par rapport à cette année.

Comme vous le savez, nous en avons souvent débattu, nous avons un déficit d'hébergements touristiques de qualité et un manque de foncier et d'immobilier économique sur notre territoire. Afin de pallier et d'essayer de résoudre un petit peu les difficultés qu'ont les Collectivités compétentes sur notre territoire, le Département a souhaité étudier l'opportunité de créer une société foncière locale dans un but de redynamisation de l'investissement, là où l'investissement privé pouvait faire défaut. Il vous est proposé d'engager et de programmer une étude de préfiguration de cette société foncière locale dont le montant est estimé à 50 000 euros. Je vous ai listé un certain nombre d'initiatives qui engendrent bien sûr d'inscrire un certain nombre de dépenses pour y faire face.

Au niveau des recettes, je me dois simplement de vous signaler que nous avons un remboursement d'avances remboursables consenties dans le cadre d'un ancien programme d'intervention économique à hauteur de 1 593 euros, que nous avons engagé un programme d'aide d'urgence aux entreprises et aux associations touchées par la crise sanitaire au travers du Fonds Région Unie. Ce fonds avait fait l'objet de versement d'avances remboursables à hauteur de 300 000 euros. Le remboursement de ces avances doit débuter en 2023. Par contre, on ne dispose pas à ce jour d'échéancier de ces remboursements et on ne connaît bien évidemment pas le taux d'entreprises qui pourraient éventuellement être défaillantes par rapport à ces remboursements. Aussi, il n'a été prévu aucune inscription au niveau du budget prévisionnel par rapport à ces avances remboursables. On sait qu'il y en aura, par contre, on est incapables de les quantifier.

Enfin, il a été déposé un dossier de demande de subvention au niveau du FEDER Massif au titre de la reconquête démographique et de la vitalité du Cantal 2021-2023. Cette aide de demande financière est de 228 000 euros et doit faire face à une partie des dépenses dont je vous ai parlé précédemment. Comme elle n'est pas aujourd'hui attribuée, on ne peut pas affecter cette dépense au niveau de nos recettes.

Voilà, chers collègues, rapidement balayé le champ des interventions projetées par le Département au niveau de cette thématique de l'attractivité. C'est quelque chose qui est assez large et qui balaye beaucoup de champs.

Il vous est proposé le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique ;
- de décider de reconduire pour l'année 2023 l'adhésion du Conseil départemental à l'association Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à hauteur de 135 000 euros, à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing à hauteur de 10 000 euros, à l'association Marque Auvergne à hauteur de 3 000 euros et à l'association Initiative Cantal à hauteur de 2 000 euros ;
- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre. Les « crédits suivants », c'est ce que vous avez dans le projet de délibération qui liste les dépenses de fonctionnement qui sont exactement celles que je dont je vous ai parlées dans mon propos. Vous avez le détail des dépenses de fonctionnement, une inscription en dépenses d'investissement à hauteur de 15 000 euros pour la création et la restructuration d'un site Internet dédié à l'attractivité. Pour les recettes, je vous en ai également parlé, ce sont les 1 593 euros puisque les deux autres ne sont pas incertaines, mais on ne peut pas les quantifier, donc elles ne sont pas inscrites. Donc voilà, vous avez la synthèse de ces dépenses en fonctionnement et recettes fonctionnement et investissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. C'est une délibération importante de cette séance, puisque cela touche des sujets essentiels, notamment l'activité économique. C'est vrai et vous l'avez rappelé dans votre propos introductif, Monsieur le Président, l'année 2023-2024 va être très compliquée pour nos concitoyens parce que le pouvoir d'achat et la hausse de l'énergie, ces deux effets conjugués font que les situations vont être difficiles familialement et surtout pour faire face aux dépenses contraintes. C'est un premier sujet. Mais aussi pour le monde économique qui va souffrir de cette crise et on le voit au Tribunal de commerce, il y a de plus en plus de dépôts de bilan et je pense que 2023 va être terrible. Dans cette délibération, les aspects économiques sont essentiels à notre territoire, ils contribuent fortement à l'attractivité puisqu'on sait que dans le solde migratoire, l'activité économique fait venir des familles sur le territoire qui viennent pour un emploi et pour exercer leur profession ou être salariées dans des structures économiques qui ont besoin de personnel et nos Collectivités aussi d'ailleurs. Tout le monde contribue donc à cette attractivité, chacun à sa place, mais l'enjeu économique va être déterminant pour les années 2023-2024, peut-être encore plus parce que la France, d'une certaine manière, va souffrir et je pense qu'on va voir de nouveau des chiffres du chômage progresser, ce qui entraîne plusieurs choses bien sûr, tension sociale, débat sur les retraites. L'année va être compliquée économiquement, socialement et aujourd'hui, c'est la responsabilité de nos Collectivités respectives de répondre à cette angoisse structurelle sur le pays qui risque de fortement déliter le vivre-ensemble et avoir des conséquences peut-être beaucoup plus rugueuses que

ce qu'on avait l'habitude d'avoir et peut-être de nouveaux gilets, je ne sais pas de quelle couleur, mais en tout cas la solidarité nationale va être fortement compromise. On ne peut donc être que favorables à un certain nombre de dispositions dans cette délibération.

Renouveler la participation du Département à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est nécessaire parce qu'encore une fois, l'accueil des entreprises et le soutien à l'activité économique restent un axe essentiel de l'attractivité du territoire. Bien sûr, le soutien à Initiative Cantal, aux Consulaires, cela fait partie des choses-là aussi absolument nécessaires que nous faisons chacun dans nos Collectivités. Je pense que les EPCI qui ont, par délégation, la compétence économique aussi s'engagent très fortement sur ce sujet. C'est en jouant groupé que l'on arrive à aboutir, et aujourd'hui, c'est absolument nécessaire pour accompagner ces entreprises qui vont souffrir et mettre à mal le tissu économique local.

Sur le GIP, je suis un peu plus réservé. C'est vrai qu'il faut faire feu de tout bois pour lutter contre la déprise médicale et toutes les initiatives sont bonnes à prendre. C'est une idée généreuse de salarier des médecins. Monsieur COMBELLE a dit que c'était en accord avec la médecine libérale, il faut que cela reste en accord. Il peut y avoir des effets pervers à ce dispositif de salarier des médecins qui font que cela peut faire une concurrence déloyale à ceux qui essayent de vivre sur le territoire, voire un effet pervers que des médecins souscrivent au GIP, mais à titre personnel pour dire : « Ce sera plus facile pour moi ». Il faut être vigilant, ce n'est peut-être pas l'alpha et l'oméga de la réponse à la problématique médicale, mais en tout cas, il faut l'essayer, on verra bien les effets pervers et on pourra tirer les enseignements s'il faut faire évoluer le dispositif ou avoir des règles particulières qui s'appliquent sur les médecins qui seraient éventuellement embauchés comme salariés. Si ce sont des médecins qui viennent d'ailleurs, cela marchera. Si ce sont des médecins locaux, cela risque de déséquilibrer le fonctionnement, donc c'est un point de vigilance. Je n'ai pas la réponse, et là, il faut y travailler au quotidien tous ensemble pour éviter les effets pervers.

Sur l'agence d'attractivité, on ne peut être que d'accord. Encore une fois, je tiens à rappeler qu'aujourd'hui, l'attractivité du territoire est un combat permanent et essentiel pour toutes les structures, toutes les Collectivités et le débat que nous avons eu et mon opposition à ce Syndicat d'attractivité, c'est un peu pour vous citer dans vos propos introductifs : « Nous payons et vous décidez ! ». Alors je sais que ce serait vous faire un procès d'intention que de dire que le Syndicat d'attractivité serait trop contraignant pour ses membres. Mais dans la volonté de créer une agence attractivité, vous l'avez dit plusieurs fois, Monsieur le Président, vous n'avez pas choisi l'association parce que ce n'était pas coercitif. J'entends bien que l'aspect non coercitif peut nuire à l'efficacité, c'est une réalité. Par contre, comprenez que le Président de l'EPCI que je suis, étant nécessairement minoritaire dans le Syndicat d'attractivité pourrait se voir imposer des dépenses qui, aujourd'hui, ne seraient qu'une contribution obligatoire pour ses membres et particulièrement pour mon EPCI. Sur l'agence d'attractivité, oui, j'avais souhaité que ce soit constitué sous la forme associative, auquel cas j'aurais souscrit dès demain. En tant que Président de la CABA ou Maire de la Ville d'Aurillac, je ne peux pas me voir imposer des dépenses, même si je vous l'accorde, le fonctionnement d'un syndicat impose aux membres de payer un syndicat d'agence de l'eau ou d'électricité. Quand on est membre du syndicat, on se plie aux décisions du syndicat et on paye. Et si on veut quitter, il y a une procédure longue en cas de désaccord. Je trouve que cette forme juridique du syndicat est délétère alors que l'idée, par contre, est excellente et nous y souscrivions si ce n'était pas la forme juridique qui soit aussi coercitive.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Un mot pour me réjouir, bien que le Département n'ait plus la compétence en matière économique, nous puissions notamment au travers de notre participation à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes

Entreprises rester actifs et présents sur le terrain aux côtés des Collectivités. Je crois que la démonstration n'est plus à faire. Chacun a convenu de l'intérêt de cette agence et de son utilité aux côtés des entreprises qui, comme l'a justement dit Pierre MATHONIER, vont souffrir au regard de la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie pour laquelle, force est de constater que les dispositifs gouvernementaux ne sont pas encore très lisibles. Il y a fort à craindre qu'un certain nombre d'activités soient très impactées par cette hausse des charges avec des effets, pour la plupart, sur leur santé, pour d'autres, peut-être sur leur avenir. C'est une situation qui est très préoccupante.

Je voudrais faire une remarque au lendemain des nouvelles projections de l'INSEE qui bien sûr sont douloureuses à lire surtout pour toutes celles et tous ceux qui ne cessent de multiplier les initiatives pour faire en sorte qu'on retrouve le chemin de la croissance démographique qui doit rester un objectif. Je me permets de rappeler que par le passé, nous avons eu des projections avec multitudes de scénarios du plus catastrophique jusqu'à celui qui était le moins douloureux et je me permets de rappeler à chacun ici que nous avons toujours pu éviter le scénario catastrophique. C'est-à-dire que tout ce que les uns et les autres ont fait, je pense au Département, mais aussi à toutes les Collectivités parce que tout le monde en est, nous a permis jusqu'à ce jour d'échapper aux pires scénarios.

On est toujours plombé par cette pyramide démographique et ce solde naturel, c'est un fait, mais encore une fois, on est durablement et depuis maintenant une vingtaine d'années inscrits dans une dynamique en termes de solde migratoire. Il ne faut surtout pas que le doute nous envahisse à cet instant. On est dans la bonne direction avec tout le travail que nous avons fait, qu'a fait le Département sur l'image et l'accueil d'événements. Aujourd'hui, je peux témoigner depuis l'Assemblée par exemple que ce qui se passe dans le Cantal ne passe pas inaperçu. Le Cantal est identifié au cœur du Massif Central et ce ne sont pas que des projets publics. On a eu l'occasion, ces derniers mois écoulés, de pouvoir participer à des inaugurations de projets privés importants. Tout cela mérite d'être consolidé, ce n'est pas le moment de céder à la fatalité. Au contraire, je pense que l'heure est à la mobilisation et je le dis, à la mobilisation de tous, une mobilisation collective.

En écho aux propos de Pierre MATHONIER, j'exhorte les territoires qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à notre Syndicat mixte d'attractivité. Je peux comprendre qu'il y ait eu un débat sur la forme. Pierre MATHONIER vient de repréciser sa position et ce que je dis ne s'adresse pas qu'à lui puisque le territoire auquel appartient ma Commune n'a pas encore pris la décision de rejoindre le Syndicat. Mais je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas s'arrêter à un problème de forme, les enjeux sont trop importants. Il est normal que ce débat ait eu lieu. Je pense qu'aujourd'hui, il faut savoir tourner la page et trouver une issue. On ne va pas se regarder en chiens de faïence pendant six ans alors que l'INSEE nous rappelle que nous n'avons pas encore gagné le combat que nous menons collectivement. Je pense qu'il faut très clairement qu'on se fasse confiance. Il faut qu'on prenne des décisions en confiance. J'entends les réserves de Pierre MATHONIER, le Département n'a aucun intérêt à imposer quoi que ce soit aux Collectivités dont il a besoin de la présence à ses côtés. C'est l'heure des vœux, mais je vous invite à faire en sorte de vous rapprocher pour définir peut-être les conditions du fonctionnement, mais surtout sur la base d'une confiance réciproque. Franchement, ce n'est pas le moment de se disperser et/ou de ne pas tirer collectivement. Je le dis, on a fait des choses ensemble, vraiment ensemble, on a fait des choses avec la CABA. Bruno parlait de la DSP de la ligne aérienne, mais la ligne aérienne est là, elle est bien là et il y a une troisième rotation qui connaît du succès. On a fait d'excellentes choses sur le Pôle universitaire en 2022. Cela n'a rien à voir avec ce que j'ai connu quand je suis arrivé Président en 2001 où c'étaient les prémices d'un enseignement post-Bac. Tout cela, on l'a fait ensemble et les uns ne l'auraient pas fait sans les autres. C'est vrai aussi du Département. Sur ces sujets, je crois qu'il faut vraiment qu'on reste uni et encore une fois, c'est normal, c'est la règle du jeu. On peut ne pas partager complètement les solutions techniques, mais on doit apporter la réponse. Je pense qu'aujourd'hui l'heure est à la mobilisation et l'INSEE vient nous rappeler, si besoin, que notre combat, un, à mon point de vue n'est pas perdu, mais il n'est pas gagné. Il faut qu'on continue à travailler ensemble. Je pense qu'aujourd'hui, les uns les autres ont travaillé suffisamment longtemps, pour qu'il n'y ait pas de crainte et de suspicion sur ce qui pourrait

arriver. On peut même s'engager à faire en sorte que le Syndicat départemental rendra des comptes sur ses actions et la manière dont il fonctionne. Je crois qu'aujourd'hui, il ne faut pas qu'il puisse manquer une volonté et une once d'énergie, les Consulaires ensemble, tous ceux qui peuvent influencer sont réunis. Nous avons une obligation de résultat qui passe par une obligation de moyens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

C'est le Président de Hautes Terres Communauté qui va parler parce que je crois que nous avons été la première Collectivité à faire voter cette adhésion à un futur Syndicat parce que, franchement, les Cantaliens comprendraient mal qu'il n'y ait pas une union globale au sein de l'attractivité du département. Faire croire que l'on pourrait avoir deux hypothèses différentes, faire croire que la CABA ou Saint-Flour Communauté pourraient gérer autrement l'attractivité, ce serait faire insulte à ceux qui vont siéger au futur conseil de l'attractivité. Je n'ai pas cette idée-là, c'est-à-dire que je ne veux pas de division. Je pense qu'on est trop petits pour se diviser et qu'il faut agir ensemble pour le bien du territoire. Je fais confiance aux élus qui vont siéger pour prendre les bonnes décisions et pas évidemment interférer dans un sens ou dans l'autre en faveur de qui que ce soit parce que c'est le Cantal qui doit en bénéficier et franchement, je pense que cette structure est la bonne. Je ne vais pas argumenter sur des arguties juridiques. Je crois que ce n'est pas le lieu du débat et globalement, les Cantaliens s'en moquent. Ce qu'il faut, c'est être actif et efficace et on a un avenir qui, d'après les prévisions, n'est pas complètement encore positif en termes de démographie, il faut qu'on l'améliore, il faut qu'on fasse tout pour. Nous sommes responsables devant ceux qui nous ont élus, je crois que là est la vraie responsabilité pour l'avenir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Simplement, pour aller dans le droit fil des propos exprimés à la fois par le Député Vincent DESCOEUR et bien sûr Didier ACHALME, m'exprimant bien sûr au nom du Vice-président du Conseil départemental sans pour autant oublier que je suis aussi élu de la CABA, étant maire d'une petite Commune et également sur le sujet de l'attractivité avec quelques responsabilités sur le Grand site du Puy Mary qui fédère 17 Communes et qui essaye modestement d'apporter toute son action en termes de notoriété du département chaque fois qu'on peut le faire.

Bien sûr, les chiffres et les prévisions sont noirs, je ne vais pas en rajouter, on reviendra tout à l'heure sur le sujet de l'éducation, mais à l'horizon 2030, ce n'est pas moins de 800 collégiens qui nous feraient défaut dans le Cantal. Bien sûr, nos 22 collèges en seront impactés. Je veux simplement dire que je formule le vœu d'un véritable consensus sur ces sujets majeurs parce que nous le voyons bien, on parle d'attractivité, l'attractivité, c'est l'économie, c'est le tourisme, c'est transversal. C'est le développement durable. Mais l'attractivité, c'est la démographie et la démographie, c'est ce qui va nous permettre de garantir les bonnes conditions de vie pour les Cantaliens et puis pour ceux qui feraient le choix d'y venir. Je crois que s'il y a encore des points à affiner sur la forme, il ne faut bien sûr pas s'en priver. Il faut trouver toutes les conditions, comme tu l'as dit Vincent, de confiance pour ce sujet qui est le sujet majeur. Et puis, juste pour ne pas être trop long, mais dire un mot sur le sujet de la CABA où je suis élu, sauf avoir omis la délibération qui aurait positionné la CABA sur un refus d'adhérer à ce Syndicat mixte pour l'instant, j'ai vu passer un point en bureau sur le Syndicat mixte, à cet instant, mais d'autres élus seront là. Ils me diront si je fais preuve d'amnésie, mais pour l'instant la CABA, comme d'autres Communautés de communes, ne s'est pas encore prononcée et peut-être, Monsieur le Président, devrions-nous ou devrais-tu

aller à la rencontre des Maires des Communes, pour là aussi leur donner toutes les informations qui feraient que, une fois réunies dans les Intercommunalités, peut-être nous prenions la bonne décision pour le département du Cantal. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. À mon tour, je m'associe un petit peu aux différents propos qui sont tenus et pour revenir au rapport qui a été présenté par Gilles COMBELLE, je pense que malgré les difficultés, on peut se réjouir de ce différent panel d'orientations qui est porté par le Département sur l'économie, la santé, le logement et la mobilité, on le verra plus tard dans les différents rapports. Ce sont des sujets sur lesquels l'attractivité du département est essentielle, mais la première attractivité que nous devons tous avoir autour de la table, c'est une mobilisation générale et une entente cordiale sur ces différents sujets. J'aurais tendance à dire que la positive attitude permet aussi une orientation et un discours qu'il faut avoir à l'extérieur et cela fait partie des premiers messages que l'on donne aux Cantaliens. On le verra tout au long de cette session, l'attractivité est travaillée dans tous les sujets et c'est un axe majeur que l'on doit avoir tous en commun pour le sujet de l'attractivité. Je m'associe bien sûr à tous les propos qui sont tenus autour de cette Assemblée et vous pourrez compter sur la mobilisation de Hautes Terres Communauté, de la Commune de Murat et du Département pour travailler ces différents sujets.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Bonjour à tous et à toutes. Le sujet de l'attractivité est un sujet qui nous occupe tous et toutes au quotidien aux différents échelons des Collectivités où nous pouvons être amenés à siéger. Je pense que c'est aussi l'affaire de toutes les Cantaliennes et tous les Cantaliens qu'ils soient dans le tissu associatif ou dans les entreprises. Un travail important a été fait depuis plusieurs années, notamment par rapport à la fierté cantalienne et être fier de son territoire pour en être ambassadeur et pour être le meilleur vecteur pour attirer des gens de l'extérieur. Nous y souscrivons tous et toutes, je pense, et c'est un sujet qui ne prête pas à débat.

Le débat a eu lieu sur un point plutôt technique qui est la forme juridique de l'association qui est proposé et qui nous rassemble pour les différentes actions. Aujourd'hui, ce point a été tranché. C'est un peu technique, certes, mais certains territoires doivent passer devant leurs Communes avant de pouvoir délibérer à des échelles communautaires. Cela implique un peu plus de temps, mais le chemin est engagé, notamment pour Saint-Flour Communauté, c'est une délibération que je proposerais la semaine prochaine, mais nous avons l'obligation de passer par nos statuts, d'avoir l'autorisation de chacune des Communes pour adhérer. C'est un point que je voulais préciser.

Sur le sujet de la démographie, le bilan est excédentaire au niveau des personnes qui nous rejoignent et c'est au niveau de la natalité que nous avons un bilan négatif. Je voudrais attirer votre attention sur un effet de bord de la réforme de la taxe d'habitation. Quand on est amené sur les territoires à faire le recensement parce qu'on s'appuie tous pour établir la situation cantalienne sur les chiffres de l'INSEE qui fait foi en la matière, il y a un effet de bord à la réforme de la taxe d'habitation, c'est que certains qui habitent notre territoire à l'année, et ce n'est pas une part négligeable c'est pour cela que j'en parle, sont amenés à ne pas se déclarer comme résidents à l'année, ce qui, mécaniquement, nous enlève des habitants alors qu'ils sont bien là à l'année. Je voulais juste vous l'indiquer parce que, sincèrement, ce n'est pas négligeable sur un territoire. Je pense qu'on risque malheureusement d'avoir mécaniquement des surprises extrêmement négatives sur les chiffres qui vont arriver. Quand on interroge l'INSEE,

ils nous disent qu'ils sont impuissants à agir, quand on peut constater ça, nous sur nos territoires où on a le regard quand on fait le recensement et notamment, on est nous-mêmes impuissants à agir parce que maintenant tout est automatisé, donc on ne peut même pas corriger les choses. Il y a des chiffres INSEE qu'il faudra peut-être regarder en deux fois. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Ce que je vois et j'en suis très ravi à chaque séance ici, c'est que tous les Conseillers départementaux, on est élus sur un territoire, on représente les administrés sur un canton, mais tous, on a cette vocation de travailler pour l'ensemble du département et à chaque prise de position ici, j'entends qu'on veut travailler pour le Conseil départemental qui, justement, est le bon échelon pour travailler pour notre département du Cantal. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'on est schizophrènes quand on retourne dans nos EPCI. Je crois qu'il faut qu'on reste logiques dans nos boîtes, travaillons tous ensemble pour le département. La forme, on s'en fiche le plus important c'est le fond, le fond le fond... Les chiffres qui vont être rappelés tout à l'heure par rapport aux collègues sont édifiants. Il est urgent de continuer à agir et encore plus fort.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Oui, bien évidemment ce que dit Florian, c'est le fond maintenant, et comme le rappelait Vincent DESCOEUR, il est important que nous nous retrouvions tous autour de ce syndicat puisque nous partageons tous les mêmes ambitions pour notre département. Quand on a besoin du Département, les uns et les autres, on est bien contents de le retrouver et c'est intéressant de se retrouver aussi tous ensemble dans cette dynamique. Tous les territoires, ceux qui sont peut-être un peu plus favorisés que d'autres de par leur situation géographique et démographique, c'est important aussi qu'ils soient autour de la table, et qu'on ne retrouve pas que les territoires un peu plus en difficulté qui sont sur cette solidarité départementale.

Par rapport au GIP Ma Région Ma Santé, pour amener quelques éléments de réponse à Pierre MATHONIER, c'est aujourd'hui, je crois, un choix courageux du Département et de la Région que de s'engager dans cette voie. Pourquoi on propose cette voie ? Parce que déjà, c'est quelque chose à explorer qu'ont fait d'autres départements et cela marche. Cela marche sur d'autres territoires. Il y a des départements où plus de 70 à 80 médecins sont salariés. On ne le fait pas pour se faire plaisir, on le fait pour répondre à des besoins de nos populations. On s'engage sur le salariat parce que le libéral ne répond pas et n'est pas en mesure de répondre aux attentes de notre patientèle. Alors, ce n'est peut-être pas la panacée, mais cela fait partie des différents outils qu'on doit essayer de mettre en place. J'en parle d'autant plus facilement que je suis concerné, plus que sur ma Commune puisque c'est sur mon territoire puisque nous avons trois médecins et à la fin de l'année il y en aura zéro. Cela fait quelques milliers de patients qui se retrouvent sans médecin. Nous ne sommes évidemment pas les seuls. Je ne suis pas plus à plaindre que les autres, que ceux qui sont aussi en difficulté, mais c'est quand même compliqué. Cela ne se fait pas contre les libéraux. Cela ne se fait pas en accord avec tous parce qu'un certain nombre de médecins sont contre et peuvent y être opposés parce qu'ils n'ont peut-être pas trop non plus été au fond de la question de ce salariat et moi qui étais ami avec les deux anciens médecins qui étaient sur ma Commune, j'ai discuté souvent avec eux et j'avais la chance de travailler dans une Collectivité, donc d'être fonctionnaire et ils me disaient souvent : « Mais il faut arrêter d'embêter les libéraux, on a le droit d'installation, on est libéral, on s'installe où on veut. C'est la liberté d'installation, etc. ». Je leur posais la question de celui qui était le plus fonctionnaire de nous deux.

Effectivement, c'est bien la solidarité nationale qui paye les médecins et la Sécurité Sociale. Mais bon, c'étaient de petits échanges sympathiques que nous avons et finalement, on était bien assez d'accord sur la finalité. Ces GIP et ce salariat des médecins, c'est bien fait pour accompagner demain d'éventuelles installations de libéraux, ce n'est pas en opposition. C'est pour pallier ces carences et si demain, cela peut sécuriser un médecin libéral, un jeune par exemple, qui souhaiterait s'installer, la présence de médecins salariés là où il n'y a personne doit sécuriser. C'est le but d'ailleurs des discussions et de la mise en place de ce type de projet que nous avons et qui doit sécuriser et accompagner bien évidemment l'installation de médecins libéraux. C'est comme cela que c'est fait. Le principe du GIP, si demain les médecins libéraux prennent la place, c'est de se retirer progressivement pour leur laisser la place. Pierre MATHONIER disait effectivement il ne faut pas que cela rentre en concurrence avec les médecins présents sur le territoire. J'ai des exemples aujourd'hui de deux médecins du département qui quittent notre département pour être salariés dans un département limitrophe au nôtre. Donc, même si cela rentre en concurrence et même si cela peut les maintenir sur notre territoire, s'il y a même des médecins salariés de notre territoire qui peuvent rester grâce à cela, c'est très bien parce que j'ai deux exemples de médecins qui partent pour être salariés ailleurs et ils sont de notre territoire. Cela montre tout l'intérêt de cette initiative. Cela ne va pas résoudre tous les problèmes, mais il est extrêmement important qu'on puisse s'engager là-dedans. Je mets de grands espoirs, on n'est pas fous, mais en tout cas, c'est bien de se donner les moyens de s'engager sur d'autres voies et de le proposer. D'ailleurs aujourd'hui, l'exercice de la pratique de la médecine, l'évolution des médecins, une profession qui se féminise de plus en plus, quand vous discutez avec un certain nombre de médecins, ils sont favorables à ces nouvelles pratiques et le salariat fait partie des pratiques qui sont aujourd'hui attractives pour un certain nombre de médecins.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette intervention. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Monsieur COMBELLE, vous évoquez deux médecins libéraux qui quittent le département. C'est une mauvaise conséquence et je pense que le GIP répondrait peut-être à cette demande, je ne connais pas les deux cas en particulier. Par contre, si des professionnels libéraux souscrivent au GIP pour venir travailler dans une autre Commune du département, ce sera un effet pervers. C'est ce que j'ai évoqué. Le GIP, c'est une corde à notre arc pour développer l'attractivité. Nous sommes tous d'accord. Il faut lutter contre la déprise médicale, mais les effets pervers de professionnels libéraux que vous avez cités puisqu'ils allaient sur un département autre, donc là, le GIP aurait peut-être fonctionné, cela risque d'être plus délétère sur les libéraux qui sont aujourd'hui en difficulté dans leur exercice libéral et qui souhaitent être salariés, là ce sera un effet négatif. Surtout s'ils quittent une Commune pour aller sur un centre de santé qui pourrait permettre un exercice collectif. C'était le risque que je pointais, mais ce n'est pas la remise en cause du principe du GIP. Des professionnels souhaitent être salariés. C'était ce que je disais, je n'ai pas dit autre chose.

Sur le Syndicat d'attractivité, pour répondre à Philippe FABRE, le bureau des Maires de la CABA comprend 25 Maires. Le sujet a été évoqué et j'ai donné la position du Président de la CABA avec les arguments juridiques que je souhaitais développer. Il n'y a pas eu de prise de parole contredisant ces arguments parce que c'étaient des arguments purement techniques. Nous sommes tous d'accord que l'attractivité est un sujet majeur pour toutes les Collectivités et que si on veut lutter contre la déprise démographique, c'est bien l'attractivité qui permettra d'attirer des habitants, ce n'est pas un sujet. Mais le malentendu qu'il ne faudrait pas faire transparaître, c'est que quand sur des sujets qu'on partage, notamment la ligne aérienne, mais un certain nombre de sujets, on sait très bien se retrouver même s'il n'y a pas le Syndicat d'attractivité parce que la ligne aérienne est essentielle pour l'attractivité du territoire. Donc, on se garde la possibilité d'opter ou de ne pas opter sur une politique que l'on juge utile ou pas utile. Le Syndicat d'attractivité, c'est un chèque en blanc, je le redis pour tous les membres puisque s'ils ne sont

pas d'accord, ils devront payer les décisions prises par le syndicat. Quand vous êtes dans un Syndicat des eaux, vous vous pliez à la décision du Syndicat, donc c'est peut-être un manque de confiance, mais peut-être que la proposition qui a été faite d'avoir un règlement intérieur qui permette un droit de veto ou un droit de retrait des membres pourrait faire évoluer la position du Président de la CABA parce qu'il n'engagera jamais sa Collectivité sur un chèque en blanc à une structure extérieure pour adopter des délibérations ou participer financièrement à des décisions qu'il ne cautionne pas. Je ne dis pas qu'il n'y aura que des décisions que je ne cautionne pas, mais je ne me mettrais pas dans un piège où je serais obligé, encore une fois, de payer et de ne pas avoir décidé.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Pierre, je vais juste revenir sur tes propos concernant la CABA. Comme tu viens de le dire, je pense que nous avons été noyés sous des termes techniques et qu'on a peut-être oublié de faire toucher du doigt l'essentiel à tous les Maires qui était de se rassembler pour aller tous dans le même sens et réduire les problèmes qui sont devant nous. Je crois qu'il ne faut pas oublier l'essentiel et rester concentrés et unis. Après, les termes techniques, pour moi, c'est du détail et tout cela devrait pouvoir se régler simplement dans des discussions entre personnes responsables. C'est à partir de là que nous avancerons tous ensemble pour l'intérêt des habitants du Cantal et pour l'intérêt du territoire tout entier. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Deux petites réflexions parce que si je ne les faisais pas, je serais frustré et il y a assez de frustrés dans notre société ! Premièrement, pour ce qui concerne le Syndicat d'attractivité, toutes les positions sont respectables, seulement comme l'ont souligné Florian et Vincent, on parle ici du Cantal, du département du Cantal et nous sommes des élus cantaliens. L'Est de notre département ne serait rien sans l'Ouest, le Sud et le Nord et vice versa pour tous les secteurs. Aurillac et la CABA ne seraient pas grand-chose non plus si autour d'eux, il n'y avait pas ces quatre points cardinaux. Je suis désolé de cette position de la Ville d'Aurillac et de la CABA qui, pour moi, sont le chef de file de notre département. Effectivement, si cela coûte un peu, j'y verrais une forme de péréquation départementale pour s'occuper de l'attractivité. C'est comme ça que je le concevais et je serais ravi que le chef de file du département montre l'exemple et s'associe à la totalité du territoire.

Une autre petite remarque, c'est que le terme de délétère me paraît un peu exagéré parce que justement quand on parle de santé, délétère, cela met la santé en danger, et je ne pense pas que la participation de la CABA mettrait ses finances en danger.

Par contre, pour ce qui est du problème de la démographie médicale, je ne suis pas loin de rejoindre Pierre MATHONIER. Je pense que là aussi cette profession, cette corporation est à l'image de la société où il y a un délitement des valeurs, où les gens pensent beaucoup à eux avant de penser à la mission qui est la leur. Je suis d'un secteur où on a lutté contre le désert médical, les choses se résolvent. Elles se sont résolues toutes seules. Tout ça, c'est conjoncturel. Des centres de santé, cela peut se créer, du salariat des médecins, cela peut se créer sans la participation du Département. Là-dessus, aussi, je pense que de toute façon, on n'en fera jamais assez. Il y a un volet aussi qui est mon cheval de bataille, que je ressasse sans cesse c'est la réglementation du prix de l'intérim. On peut bien m'expliquer tout ce qu'on veut, c'est qu'à partir du moment où il n'y aurait pas des tarifs comme ça qui seraient pratiqués, il y a bien des gens qui seraient obligés de s'installer de manière fixe quelque

part. C'est peut-être le nœud gordien à trancher. C'est peut-être une ou deux années difficiles, mais à mon avis, c'est comme ça qu'on pourrait y arriver. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette intervention. Je suis heureux que ce sujet ait généré de nombreuses interventions. Cela veut dire que l'attractivité, c'est important. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. C'est un peu loin de mon propos de tout à l'heure et pourtant, c'était une petite précision qui n'est pas en lien direct avec les dernières interventions de nos collègues. C'est la question de l'INSEE. Quand on est déclaré résidence secondaire, un foyer compte pour un, même si le foyer compte 3 ou 4 personnes. Voilà, c'est juste pour que tout le monde comprenne bien. Et le fait d'avoir des taxes d'habitation souvent plus faibles sur le département du Cantal qu'ailleurs, quand on a la chance de résider dans le Cantal et d'avoir une résidence secondaire à l'extérieur, certains sont tentés par la chose. On met sa résidence principale là où on a sa résidence secondaire, ce qui permet de ne pas payer la taxe d'habitation qui est plus chère que quand on est résidence secondaire dans le Cantal, bien qu'on habite à l'année dans le Cantal. Je vous le dis, ce n'est pas juste anecdotique. Je me permets d'insister.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette précision. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Je voulais juste répondre à Céline et j'ai oublié, mais le fait qu'elle intervienne de nouveau me permet de le faire. J'ai le contre-exemple sur mon territoire. C'est-à-dire que des personnes nous sollicitent en mairie pour nous demander comment il faut faire pour payer la taxe d'habitation en résidence principale l'année prochaine parce qu'ils sont dans des secteurs où leur taxe d'habitation est plus élevée que chez nous. Cela peut aussi être un appel d'air. C'est comme dans tout, il y a le pour et le contre. Moi, j'ai des exemples où c'est l'inverse.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais revenir sur le terme « confiance ». Effectivement, Vincent, tu parles de confiance et je pense qu'il est important, au moment où la démographie est au plus mal, de revenir sur cette confiance et aller au-delà des guéguerres politiques. Je ne vois pas comment un syndicat pourrait aller à l'encontre de tout ce qui est bon pour notre département. Donc, aller au-delà de tout cela. Nous, les Conseillers départementaux, faisons-nous confiance et je pense que c'est important, le mot confiance est vraiment important pour moi. Allons-y ! Avançons.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Je vais rebondir un peu. C'est vrai, Pierre MATHONIER, quand vous parlez de climat délétère, de piège, c'est quand même particulier et on peut se demander quel esprit vous anime. Vous me dites que la CABA n'aura pas la majorité. J'allais dire : heureusement ! Quand vous êtes en collectif, la majorité est collective et je vous ferais remarquer que le Département n'a pas la majorité non plus et que pour bien démontrer qu'il n'y avait pas d'objet politique derrière, nous avons validé que dans les représentants du syndicat, il y ait un représentant de votre groupe, un représentant du groupe Roc, et bien évidemment, des représentantes de la majorité, sinon nous aurions validé des représentants que de la majorité.

Deuxièmement, sur les points juridiques qui ont été soulevés, je rappellerais simplement que le Préfet de Région, autorité de tutelle des Consulaires a validé leur adhésion au Syndicat.

Sur le volet financier, sauf à ce que vous n'ayez pas lu les statuts et notamment l'article 14, la contribution obligatoire pour la ville est de 500 euros et la contribution statutaire pour la CABA est de 1 000 euros. Ensuite, sur l'ensemble des actions, les contributions de ceux qui souhaitent participer aux actions sont validées par délibération ; c'est mentionné tel que. Donc là, il n'y a pas de piège sur ce sujet du Syndicat. C'est vrai que nous avons validé de nous appuyer sur les Intercommunalités, cela nous semblait être la bonne maille et en associant bien évidemment la Ville Préfecture et les deux Sous-Préfectures du département. Nous n'avons pas imaginé solliciter l'ensemble des Communes directement, donc à voir si nous nous donnons la possibilité de le faire.

Pour revenir sur ce petit biais soulevé par Céline CHARRIAUD concernant des personnes qui seraient tentées de se faire recenser dans d'autres départements. Oui, cela existe. Oui, effectivement, au détriment du Cantal, ceci dit, il nous reste quand même des chiffres parlants. Lorsque l'on regarde bien évidemment les inscriptions dans les écoles primaires, nous avons perdu 200 enfants en septembre, ce sont des pertes. Ce sont 1 200 enfants qui sont perdus dans nos écoles primaires ces cinq dernières années. Et nous retrouvons bien effectivement l'incidence sur la fréquentation des collèges. Par contre, c'est avec une réelle satisfaction que j'ai entendu le fait que vous alliez solliciter les Communes de Saint-Flour Communauté pour adhérer au Syndicat. Il conviendra d'attendre de laisser courir le délai.

Pour parler de la santé et du GIP, bien évidemment c'est important et le GIP n'est qu'un outil supplémentaire à ce que nous pouvons avoir. Le Département initie une action en lien avec le Conseil de l'Ordre, c'est important. Si on accueille des internes, nous organisons des manifestations pour leur faire découvrir le Cantal et l'accueil à la cantalienne et nous sommes plutôt satisfaits de cette action. Attention, ne soyons pas trop orgueilleux, je ne suis pas sûr qu'il y ait forcément une cause à effet, mais le département du Cantal est le département où il y a la plus forte progression d'inscriptions sur l'Ordre des médecins puisque celle-ci est de 214 %. Nous sommes les premiers en France avec cette évolution, donc soyons satisfaits. Ceci dit, imaginons que le solde net d'installation sur le département est d'un médecin, c'est l'épaisseur du trait. Nous savons très bien aussi qu'aujourd'hui, la difficulté n'est pas cantalienne, mais nationale. Nous formons moins de médecins que le nombre de médecins qui part à la retraite, donc durant un certain nombre d'années, nous allons devoir évoluer dans un climat de pénurie. Deuxième point aggravant s'il en est et qu'il convient de prendre, c'est que nous savons aussi qu'un médecin d'aujourd'hui prend moins de patients qu'un médecin d'avant. Changement de vie, changement de fonctionnement, donc que nous allons vivre durablement dans une période de pénurie où il va falloir innover et inventer différentes formules permettant d'offrir aux Cantaliens la possibilité d'avoir un médecin traitant. Bien évidemment, la création de ce GIP nous a paru intéressante. Elle est validée par le Conseil de l'Ordre. En France, lorsqu'on fait des formations, on se forme souvent que sur une partie du métier. C'est vrai qu'en discutant avec les représentants du Conseil de l'Ordre, on peut s'apercevoir que lorsque vous êtes jeune diplômé en médecine, on vous a formé à diagnostiquer, on ne vous a pas forcément formé au volet administratif, au volet gestion de personnel si vous devez avoir du secrétariat, etc., et qu'il y a forcément une appréhension à l'installation. L'idée de pouvoir recruter des jeunes médecins est imaginée, tout du moins dans le Cantal, en lien avec le Conseil de l'Ordre, comme étant une possibilité de mettre le pied à l'étrier aux plus jeunes. Bien évidemment, si ces derniers imaginaient pouvoir s'installer sur site ou sur un autre site, il n'en serait que bien. Mais il est évident qu'avec l'environnement national, la création de ce GIP, il ne faut pas imaginer que nous soyons assaillis de demandes de salariat de nouveaux médecins qui affluent sur le Cantal. Ce serait bien évidemment formidable, mais restons raisonnables, et surtout ayons les pieds sur terre, on sait que ce n'est pas le cas. C'est simplement pour pallier les carences actuelles, donc il va falloir gérer, c'est du temporaire quoi qu'il en soit et nous espérons bien évidemment que sur les secteurs où nous pourrions nous attacher les services d'un salarié, cette période soit la plus courte possible, de manière à ce que des libéraux viennent s'installer sur place, tout du moins, c'est le vœu que nous formulons. C'est vrai que dans un département

comme le Cantal, c'est la première initiative de ce type, c'est à imaginer, c'est à travailler collectivement et bien évidemment en lien avec des professionnels, mais tout nouveau dispositif lance toujours quelques appréhensions, c'est tout à fait normal.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions que je regrette, mais ce rapport est adopté et je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 2 au rapport important et c'est Philippe FABRE qui nous le présente.

### **Tourisme**

#### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Dans le droit fil de l'attractivité, cet important dossier sur le tourisme verra en 2023 l'élaboration d'un nouveau schéma pour les années 2023-2028 en sorte de faire du Cantal une destination d'excellence. Je vais vous présenter ce rapport qui se détaille en cinq axes.

Le 1<sup>er</sup> axe, c'est les activités de pleine nature. Vous savez que nous allons poursuivre nos efforts sur la structuration de la randonnée, qu'elle soit bien sûr, pédestre, équestre, à vélo et y compris vélo à assistance électrique. Ce thème de la mobilité de l'itinérance est majeur pour développer le tourisme et faire du Cantal une véritable destination de qualité. Vous connaissez les gros sujets, les grands projets de mobilité et de randonnée que sont la Grande Traversée du Volcan à Vélo, la Route d'Artagnan, le lien que l'on est en train de construire entre les deux grands sites que sont le Grand site du Puy de Dôme et le Grand site du Puy Mary autour du GR4 et du GR 400, la Via Arverna, et bien sûr, comme je le disais à cet instant, le développement de la pratique du vélo à assistance électrique. Nous vous proposons pour 2023 de développer une signalétique homogène pour le territoire, notamment en faisant en sorte que les bornes de recharge VAE installées soient bien repérées. Une carte qui matérialisera tous ces points indispensables sera proposée dans le courant du printemps 2023. Également d'autres sujets au-delà de la randonnée, les activités que sont l'escalade, la pêche et aussi sur l'escalade, un diagnostic qui sera opéré sur les sites existants. Également vous dire, mais vous le savez, que cette offre de randonnée et d'activités de pleine nature est disponible sur notre application Cantal Rando & Découverte.

L'axe 2, ce sont les hébergements. Gilles COMBELLE a pointé tout à l'heure du doigt le déficit d'hébergements qui limite notre attractivité touristique et bien sûr, là aussi, nous poursuivrons notre accompagnement en direction des réseaux et de labels d'hébergements. Je pense notamment à Gîtes de France et Clévacances. Également, travailler et je me retourne encore une fois vers Gilles COMBELLE, notre partenariat avec le CAUE qui doit se renforcer. Également aussi nos missions qu'opère notre Service Tourisme dans le domaine de l'ingénierie sur l'accompagnement des futurs investisseurs, qu'ils soient publics et privés et aussi, poursuivre nos démarches de qualification, notamment sur les hébergements à thématique autour du vélo, de la randonnée, de la pêche et des activités de pleine nature en règle général.

L'axe 3, ce sont les sites emblématiques et le patrimoine. Vous le savez, nous avons validé le fait que nous puissions améliorer la signalétique et donc imaginer la conception de panneaux, ce qui sera chose faite. Cela sera opéré et financé, notamment en partie par les recettes issues de la taxe additionnelle de séjour départementale.

L'axe 4, c'est l'animation et l'observation. Je le dis souvent, le Conseil départemental doit jouer son rôle d'animateur, de pilote, de coordinateur, bien sûr avec tous ceux qui ont cette compétence et je pense notamment aux Offices de Tourisme, aux professionnels des activités et tous les partenaires qui sont engagés dans le domaine du tourisme. Avec Cantal Destination, nous renforcerons les contacts et les actions avec tous ces partenaires privilégiés. Juste un petit exemple tout à fait concret qui n'est pas précisé dans cette délibération. C'est le rôle qu'a eu le Conseil départemental et le Service Tourisme et j'en félicite bien sûr l'ensemble des agents qui ont contribué

à cette belle réussite, celle qui a voulu que la Région retienne notre candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, AMI Montagne 4 saisons. Là aussi, nous avons su fédérer l'ensemble des acteurs qui avaient levé le doigt, notamment Hautes Terres Communauté, la Communauté de Cère et Goul, Saint-Flour Communauté, le Syndicat mixte du Garabit Grandval, le Syndicat mixte de développement touristique de l'Est Cantalien, la SAEM du Lioran et bien sûr le Grand site du Puy Mary. Cela nous a permis d'être lauréats et d'ouvrir de belles perspectives pour le Cantal dans tout son entier. Également poursuivre avec les enquêtes et l'ingénierie que l'on porte en confiant des données majeures pour évaluer la présence touristique sur notre territoire avec les outils que vous connaissez, notamment Flux Vision et la mise en place d'écocompteurs.

L'axe 5, c'est la promotion. Au-delà de promouvoir le thermalisme, notamment pour la station de Chaudes-Aigues et de fait, nous adhérons à l'association Thermauvergne, la promotion de notre territoire se réalise à travers Cantal Destination avec une subvention importante qui concrétise notre motivation et nos enjeux dans le cadre de la promotion et le marketing territorial avec une subvention fixée à 1 million d'euros.

Nous vous proposons :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du Tourisme pour 2023.
- de décider de poursuivre les actions inscrites dans le Projet pour le Cantal.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les propositions du futur document directeur 2023-2027.
- de décider d'attribuer en 2023 à : Cantal Destination, une subvention de 1 000 000 euros ; Clévacances, une subvention de 10 000 euros ; Gîtes de France, une subvention de 10 000 euros ; Thermauvergne, une subvention de 3 000 euros.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec les différents partenaires.
- d'inscrire au Budget départemental les crédits tels que sont proposés dans le tableau.
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents, soit : en investissement 200 000 euros et en crédits de paiement de fonctionnement 1 150 000 euros.

Je précise que la Troisième et la Première Commissions ont accordé un avis à la fois favorable et conforme.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport important qu'est le tourisme ? Je n'en vois pas.

Je crois que ce qui a été souligné et qui nécessitera d'en prendre toute la mesure au niveau du Département, tout le travail qui a été fait par les services, de fédérer les territoires pour répondre à des appels à projets régionaux en l'occurrence, mais ceux-ci peuvent être nationaux ou autres. C'est important puisqu'en matière de tourisme, bien souvent, un territoire est bien petit sur le marché touristique pour pouvoir émerger seul, il convient d'arriver à se grouper à plusieurs, voire au niveau départemental pour pouvoir exister et bénéficier de différentes procédures nécessaires au tourisme.

De même que sur l'hébergement, qui est un goulot d'étranglement pour nous, nous savons que nous avons à peu près 140 000 lits touristiques. Nous n'en avons que 30 000 à 35 000 qui sont marchands, le reste étant de la résidence secondaire. Le développement de l'activité touristique passera forcément par la création de lits chauds avec toute la difficulté aujourd'hui que nous sommes rattrapés par la zéro artificialisation aussi, donc il faudra créer

de nouvelles unités d'hébergement. C'est à travailler, mais c'est essentiel pour développer le poids économique du tourisme cantalien.

S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous restons dans le tourisme et passons au rapport n° 3 présenté par Philippe FABRE.

### **Avenant n° 2 à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Dans le droit fil de ce que je viens d'énumérer, nous vous proposons de valider cet avenant n° 2. Vous en avez peut-être bon souvenir, il y a tout juste un an, le 14 décembre, nous avons validé une subvention de 850 000 euros pour le fonctionnement de Cantal Destination et notamment la réalisation de son programme d'actions. Nous avons validé également une subvention complémentaire à hauteur de 315 000 euros liée au surcoût à l'assujettissement de la TVA de ladite association et pour poursuivre ce soutien, il convient de vous proposer de contractualiser avec Cantal Destination en versant une subvention de 100 000 euros inscrite à la DM n° 2.

Je vous propose de vous se prononcer sur ce projet de délibération :

- d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 100 000 euros à Cantal Destination ;
- de valider l'avenant n° 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 nature 6574 fonction 94 du budget départemental.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Didier ACHALME ne participera pas au vote, mais bien évidemment, je lui cède la parole.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Pour me féliciter d'abord de cette aide qui intervient pour finir ce process de récupération de TVA qui a été mis en œuvre depuis déjà quelques mois et qui clôturera ce chapitre un peu sombre de Cantal Destination puisqu'il y avait cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et la tête de Cantal Destination surtout.

Aussi pour me féliciter, je ne suis pas intervenu tout à l'heure après l'élocution de Philippe FABRE sur la politique touristique du Cantal qui est quand même une arme absolue pour continuer à faire venir, surtout quand on sait que 6 nouveaux habitants sur 10 dans le Cantal sont d'abord passés par un Office de Tourisme avant de s'installer chez nous. Plus que jamais, le rôle du tourisme de faire venir les habitants ne serait-ce que pour découvrir notre territoire est fondamental. C'est d'ailleurs pour cela qu'à Hautes Terres Communauté, nous avons jumelé les Offices de Tourisme dans les maisons d'accueil, de manière à ce qu'il y ait une porte d'entrée unique pour que les touristes découvrent le territoire aussi bien sur ses possibilités d'installation que sur ses possibilités touristiques. Je crois que c'est extrêmement important de faire venir les gens chez nous. Tout le monde est d'accord là-dessus. Merci, encore une fois.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé sachant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, Didier ACHALME n'a pas pris part au vote.

Nous passons à un rapport important aussi qui est présenté par Christophe VIDAL.

**Agriculture****M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Comme nous le partageons tous ici l'agriculture est un élément fort de l'identité cantalienne et l'intervention du Département en la matière d'agriculture est très contrainte par les interventions des autres acteurs que sont l'Europe, l'État et la Région. Le contexte évolue fortement en 2023 avec la mise en place d'un Plan Stratégique National de la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027 qui a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce plan stratégique national est un document de planification encadré par la réglementation européenne. Le prochain programme FEADER 2023-2027 de la Région s'organise autour des grandes priorités répondant à ce cadre stratégique.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est le Chef de file en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté en juin 2022. À ce titre, la Région propose une convention d'intervention coordonnée et complémentaire avec le Département pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire. Vous trouverez cette convention en annexe. La politique du Département s'inscrit dans les orientations de cette convention qui est conforme au Projet pour le Cantal 2021-2030 qui prévoit : d'assurer le renouvellement des générations pour viser le maintien du nombre d'actifs ; de renforcer la solidité du secteur en accompagnant à la transition climatique et la préservation des ressources naturelles ; de renforcer la création et la captation des valeurs par les agriculteurs en s'inscrivant dans des attentes sociétales en matière d'alimentation, notamment en relocalisation alimentaire ; de développer l'innovation, la diffusion de connaissances et les collectifs sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique.

Je vous rappelle que le programme agricole dernier de 2017 à 2022 a représenté un engagement du Département à hauteur de 7 021 798 euros.

Le nouveau programme 2023-2027 propose de se doter d'une enveloppe de 7 507 500 euros, soit 5 325 000 euros en investissement et 2 182 500 euros en fonctionnement. L'investissement servira d'effet levier pour des crédits européens et/ou de la Région. L'objectif de ce programme est de faire de l'agriculture un moteur économique, social et environnemental du département du Cantal. Il sera organisé selon les enjeux et les objectifs suivants : accompagner à la performance économique des exploitations en favorisant la modernisation des exploitations et l'agriculture innovante ; promouvoir la qualité et développer une agriculture à haute valeur ajoutée favorisant l'installation et l'emploi en agriculture ; accompagner la transition climatique pour développer une agriculture à haute valeur environnementale, notamment en accroissant l'autonomie des exploitations en eau et l'autonomie fourragère ; promouvoir la consommation locale en favorisant les circuits courts et valorisant les produits locaux en s'appuyant sur ConsoCantal, Agrilocal15, et les transformations fermières ; communiquer activement sur les métiers, l'agriculture vertueuse cantalienne, auprès des jeunes, valoriser les actions du Conseil départemental en faveur de l'agriculture.

En parallèle de ce programme agricole, le Conseil départemental du Cantal a signé avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes un Pacte régional pour le Cantal qui a porté un soutien régional à l'agriculture cantalienne et à son secteur agroalimentaire à hauteur de 9,4 millions d'euros sur la période 2016-2021. Un nouveau Pacte

régional pour le Cantal sera mis en place pour la période 2023-2027 qui prévoit également un volet agriculture. On va poursuivre la collaboration avec l'Incubateur Landestini Cantal Auvergne soutenu et accueilli dans le programme plus global de promotion de l'innovation et d'émancipation et reconduire le programme Smart Agri forum.

Considérant que l'agriculture constitue un élément fort de l'identité cantalienne ; Considérant la volonté du Conseil départemental d'apporter son soutien à l'agriculture par des actions en faveur de son développement pour faire de l'agriculture le moteur économique, social et environnemental du département du Cantal ; Considérant la nécessité de développer la consommation de produits locaux dans la restauration collective du département ;

Il est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- d'adopter la convention-cadre entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire telle que jointe en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- de décider de mettre en place un programme agricole 2023-2027 en faveur de l'agriculture conformément aux objectifs de la convention-cadre avec la Région et répondant aux axes prioritaires suivants : Accompagner la performance économique des exploitations ; Accompagner la transition climatique ; Promouvoir la consommation locale et communiquer.
- d'inscrire un montant de 5 325 000 euros en investissement et de 2 182 500 euros en fonctionnement pour le financement du programme agricole 2023-2027.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter les dispositifs du Programme Agricole départemental tout en restant dans le cadre budgétaire et conforme aux objectifs de la convention-cadre entre la Région et le Département et des axes prioritaires du Conseil départemental.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme agricole.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour les dispositifs en cofinancement du FEADER.
- de décider le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire pour un montant de 9 500 euros.
- de décider d'inscrire au Budget départemental les crédits présentés dans les tableaux de ce rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Marina BESSE.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Je voudrais revenir sur le volet ConsoCantal, nous avons lancé il y a quelques jours l'appel à candidatures à l'ensemble de la restauration collective du département pour permettre aux Cantaliennes et aux Cantaliens de mieux manger, du plus jeune âge jusqu'au dernier jour, mais aussi pour permettre à tous la consommation de produits de qualité ; d'offrir aux producteurs cantaliens des débouchés locaux pérennes et rémunérateurs et valoriser également les métiers de l'alimentation tout en développant la plateforme Agrilocal. Sur le volet du Pacte régional Cantal, je ne peux que me satisfaire que les projets des agriculteurs soient soutenus parce qu'il en va de l'économie cantalienne.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce commentaire. D'autres demandes de prises de paroles ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Juste pour revenir sur les différents propos, on peut se saluer du dispositif Agrilocal qui va dans la démarche aussi de la transition énergétique. On valorise nos produits, mais on utilise les produits du département et donc, automatiquement, on va les chercher moins loin tout en les valorisant. On ne peut que se réjouir de cette dynamique. Merci à vous.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, vous êtes totalement investi dans votre mission Monsieur CHABRIER. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Il est important que la Collectivité départementale s'inscrive dans un soutien à la profession agricole. C'est le cas aujourd'hui avec les actions qu'a présenté notre collègue Christophe. C'est un budget important. Au-delà de l'aspect économique, on parlait d'activité sur notre territoire. Quand on parle d'attractivité, les paysages font partie de l'attractivité de notre beau département. Je n'ai pas encore rencontré de personnes qui repartaient du Cantal en disant que notre département était défiguré, n'était pas beau. Mais cette qualité du paysage, elle est due à l'action essentielle des agriculteurs. Ce sont eux qui modèlent nos paysages, c'est l'activité humaine des agriculteurs qui modèle. Ce n'est pas leur première fonction, ils ne sont pas là pour cela puisqu'il y a une activité économique derrière, mais il n'empêche que la conséquence, c'est la beauté de nos paysages.

Il est important que nous puissions les accompagner au niveau de ces enjeux qui sont maintenant énormes au niveau de la transition écologique, mais également au travers de la montée en gamme dans les produits parce qu'il est important que nous puissions bénéficier de la qualité des produits agricoles de nos exploitants agricoles. C'est très bien qu'on ait ce signal fort d'engagement auprès de la profession agricole.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Évidemment, nous souscrivons, mais alors, totalement pleinement aux objectifs tels qu'ils sont énoncés, à savoir mieux soutenir la transmission de nos exploitations et on connaît tous la pyramide des âges de nos agriculteurs. On a du souci à se faire si on n'intervient pas très volontairement sur cette question-là. Mieux soutenir la transition écologique évidemment et aussi relocaliser notre alimentation pour faire en sorte de répondre à la demande aujourd'hui de tout un chacun de bénéficier d'une alimentation saine, locale et durable. Sur ces objectifs-là aucun souci.

Par contre, nous trouvons que les moyens qui nous permettent d'atteindre ces objectifs manquent un peu d'ambition, notamment quand on lit l'annexe au rapport qui nous promet de soutenir davantage et qui ne cite d'ailleurs que la Haute Valeur Environnementale qui, pour nous, est un label qui est un mensonge puisqu'il n'est que le simple respect de la loi dans plein de domaines. Il ne va pas assez loin en termes de contraintes et d'exigences. Cinq millions d'euros d'aides, c'est important, c'est nécessaire, c'est indispensable, mais nous demandons que ces subventions soient soumises à des critères d'éco-conditionnalité stricts et exigeants pour répondre à cet objectif de transition écologique que le label HVE ne nous permet pas aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, en accord avec vos objectifs, nous nous abstiendrons sur cette délibération pour les manques d'ambitions et de moyens qui sont derrière en termes d'exigences.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Je me réjouissais, Monsieur FRECHOU, de vos premières paroles de considérer que le programme était tout à fait convenable. Mais après, visiblement, vous avez pris d'autres directions. J'entends vos préoccupations sur la qualité de l'alimentation, mais je tiens à vous rassurer, comme je vous le dis très fréquemment, les produits que produit l'agriculture cantalienne sont des produits de haute qualité et je suppose que vous vouliez faire appel à la qualification bio. Je pense que cela ne répond pas à tout et quand vous dites que le label HVE est un signe de qualité au rabais, je ne suis pas d'accord avec vous. Ça démontre une utilisation raisonnée d'intrants dans notre agriculture et cela permet de produire des produits de qualité qui seront servis aux tables de nos Cantaliens et bien plus loin aussi.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Pour rebondir sur les propos de Gilles COMBELLE sur les services environnementaux rendus par l'agriculture, il faut savoir que les syndicats de gestion du bassin versant de l'Alagnon par exemple ont monté un projet pour apporter des indemnités pour services environnementaux rendus aux paysans qui améliorent les accès par exemple du bétail aux rivières, etc. Je pense que c'est une des voies pour aider la transition agricole vers des pratiques encore plus respectueuses qu'elles ne le sont actuellement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Qu'il n'y ait pas de malentendu sur la position de notre Groupe, c'est un critère qui n'est pas très exigeant et qui ne tire pas vers le haut l'agriculture cantalienne. Par contre, nous sommes tous soucieux de nos territoires et de nos agriculteurs. J'en veux pour preuve le protocole que nous avons signé avec notre cuisine centrale qui fait qu'aujourd'hui 56 % des produits sont locaux et 28 % sont bio, donc qu'il n'y ait pas de malentendu. C'est un choix que nous assumons totalement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Il faut que ce soit un bio local parce que si c'est un avocat qui vient de Namibie où on a déforesté, je ne vois pas ce qu'il y a de bio là-dedans. Il faut rappeler que les bananes bio d'Amérique centrale sont bien plus polluées que les bananes non bio des Antilles françaises. Le label bio peut aussi parfois être vu au rabais.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Monsieur MORELLE, faites-nous confiance puisqu'il y a eu un appel à confiance, je pense que nous ne sommes pas dupes de la qualité des produits de l'Amérique du Sud et nous ne sommes pas dupes de toutes les manipulations qu'il pourrait y avoir sur le bio. J'ai rappelé que 56 % étaient d'origine locale et à l'intérieur, il y a 28 % de bio.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette discussion sur l'agriculture qui fait voir aussi que c'est un sujet important dans le Cantal, mais il ne peut en être autrement avec son poids économique.

Sur le renouvellement des générations, on revient sur l'attractivité, c'est un problème d'agriculture, c'est la même pyramide des âges des chefs d'exploitation que la pyramide de la population d'une manière générale, donc dans les 10 ans qui viennent, énormément d'exploitations vont être libérées. Bon nombre d'entre n'ont pas aujourd'hui de successeurs identifiés, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas, c'est tout le travail qui est à faire sur la transition écologique.

Dans la convention, nous avons rajouté une action particulière sur l'autonomie des exploitations, notamment en eau. Cet été, des éleveurs ont été dans l'obligation de redescendre les animaux des montagnes. Bien évidemment, il n'y avait pas forcément beaucoup d'herbe, mais surtout parce qu'il n'y avait plus d'eau parce que nos estives avaient des captages d'eau qui étaient, somme toute, sommaires, donc un travail important est à faire à ce niveau-là.

Concernant la qualité, il ne faut pas s'y tromper. La convention soutient bien évidemment toutes les démarches bio du Cantal, on soutient l'association et j'en veux pour preuve aussi, sur la plateforme Agrilocal, on a dû mentionner et expliquer le contenu de l'ensemble des labels et appellations diverses, de manière à donner la bonne information à l'acheteur public qui est de l'autre côté. Parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, avec toutes les appellations qui sortent, pas forcément dans l'alimentation, mais tout le monde s'y perd un peu. L'idée est que chaque label ou appellation soient précisés dans son cahier des charges. Marina BESSE.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

C'est bien cela, Monsieur le Président. Nous sommes en train de finaliser la page qui va permettre d'expliquer au plus grand nombre le fonctionnement de chaque label et toutes les qualités que nous avons dans le Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Tout cela se fait en concertation avec les tenants de l'agriculture bio. Nous travaillons régulièrement avec eux pour favoriser le développement. Sur l'agriculture, d'une manière générale, on ne va pas faire de politique nationale, mais il est quand même dommage que la France qui avait une balance commerciale excédentaire au niveau agricole se retrouve dans la position d'importer aujourd'hui de l'alimentation et avec un constat qui est fait que nous exportons des produits de qualité alors que les produits qui rentrent sur le marché français sont plutôt des produits de milieu de gamme, voire inférieurs. C'est quand même un comble que nos habitants ne puissent pas consommer ces produits français, d'où le renforcement de toutes ces démarches, mais qui nécessitent un travail à la fois des agriculteurs pour pouvoir s'organiser, pour pouvoir capter ces marchés, en termes de logistique, en termes de conditionnement avec pas mal de choses à réaliser, puisque de l'autre côté, nous avons des acheteurs publics qui ont eux aussi des contraintes, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas accepter de multiples livraisons dans la journée. J'en veux pour preuve nos collègues, nos gestionnaires et chefs de cuisine qui souhaitent réceptionner les marchandises une seule fois dans la matinée et non pas toutes les 20 minutes parce que cela génère des difficultés. Pour la protection des élèves, l'ensemble des collègues sont fermés, ce qui nécessite de la logistique à réaliser. C'est un travail véritablement collectif qui est à engager à ce niveau-là. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Je souscris tout à fait à vos propos, Monsieur le Président. En parlant de bio, au-delà des bananes, on pourrait manger des pommes de nos territoires, des pommes de Maurs ou des pommes de Massiac. Et avec l'évolution climatique, on peut peut-être imaginer qu'un jour, nos deux territoires exotiques de Maurs et Massiac produisent des bananes ou des kiwis !

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pour terminer simplement, dossier important pour le département du Cantal, la profession s'était largement mobilisée pour déposer un dossier de calamités agricoles suite à la sécheresse avec différents enjeux sur les reconnaissances de tout ou partie du département. La globalité du département a été retenue, c'est le point positif. Il y avait une inquiétude sur la zone Châtaigneraie. Le côté favorable est que l'ensemble du département a été retenu à des niveaux divers. Le petit hiatus est que la Châtaigneraie a été retenue à un taux de 30 %. Tout cela est très technique, cela veut dire qu'en système d'indemnisation, certainement que bon nombre d'exploitations passeront à travers les mailles. On attend encore le détail de ces prises en charge, cela a été compensé un peu par une augmentation des niveaux d'indemnisation. Mais ceci dit, il faut encore attendre un peu pour voir ce qu'il en sera. Nous pouvons féliciter la profession qui s'est mobilisée vite. C'est le premier dossier qui passe et la demande était à peu près une enveloppe de 20 millions d'euros sur le département. Elle sera forcément un peu moindre avec l'évolution de ces différents curseurs, mais c'est déjà une bonne étape pour nos éleveurs. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Sur la question de la sécheresse, un mot pour dire que nous nous sommes mobilisés sur ce dossier cette semaine puisqu'il n'était pas concevable que le Sud-Ouest du département, en l'occurrence la Châtaigneraie ne soit pas identifiée comme une zone ayant souffert de la sécheresse. Comme tu l'as fort bien dit, reste en suspens le traitement individuel et au cas par cas des exploitations puisque le taux retenu pourrait amener un certain nombre d'entre elles à voir leur dossier ne pas aboutir. Je me permets de vous rappeler que par le passé, des taux de ce niveau avaient amené les Collectivités à réfléchir à la manière de récupérer quelques exploitations, d'où l'intérêt toujours qui est le nôtre de faire en sorte que la reconnaissance au niveau national soit maximale pour faire en sorte que ce soit bien l'État qui soit appelé à venir compenser ces pertes. Avec l'été et l'arrière-saison que nous venons de connaître, il est tout de même assez curieux que nous ayons couru le risque qu'une partie du département ne soit pas identifiée comme ayant souffert de la sécheresse parce que la repousse qui peut apparaître sur des photos satellites ne résout pas la question du stock de fourrage dans les granges.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Juste peut-être revenir aussi sur un fait plus destiné aux parlementaires. Il y a des crédits d'impôt qui avaient été mis en place pour l'engagement dans le HVE, même si ce n'est pas un label assez haut aux yeux de certains, mais c'est un label qui correspond tout à fait à l'agriculture cantalienne. Il y a donc un crédit d'impôt sur cette branche-là et un autre sur le zéro utilisation de glyphosates et le souci, c'est que ces deux aides ne sont pas cumulables. Donc, si nos parlementaires pouvaient travailler dans le sens de pouvoir cumuler les deux, ce serait un service rendu à l'agriculture cantalienne.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Il est bien évident que nous allons nous inquiéter de cette situation. On le fera directement auprès du Ministre parce que sur les questions budgétaires, il ne vous a pas échappé que les examens étaient assez rapides en ce moment à l'Assemblée, donc nous essayerons en amont de sensibiliser le Ministre de l'Agriculture. Nous en reparlerons.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur l'agriculture, sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Nous retenons les 4 voix d'abstention et ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à un rapport important le n° 5 présenté par Philippe FABRE.

**Éducation collèges****M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Vous l'avez dit, c'est une délibération importante puisqu'elle concerne les moyens que nous mettons à disposition de nos 22 collèges sur le territoire cantalien. Dans cette perspective, cet engagement se formalisera avec la passation d'une convention pluriannuelle avec chaque établissement. 2023 sera la première année d'application de cette convention importante bien sûr aussi au regard des 4 804 collégiens que nous avons accueillis à la rentrée de septembre 2022. Lorsque j'évoque ces effectifs, c'est également pour vous sensibiliser à ce que j'ai indiqué au préalable sur l'évolution de notre population de collégiens, mais qui est à mettre en corrélation avec l'enseignement du premier degré, y compris aussi l'enseignement dans les lycées. Tout cela fera l'objet d'un travail important qui va débuter en ce début d'année 2023 sur l'offre éducative que nous avons sur l'ensemble des bassins de vie de notre territoire.

Les dotations de fonctionnement concernant les collèges publics et privés du territoire.

La dotation de fonctionnement dans les collèges publics avec au premier rang les dépenses de viabilisation. Vous avez un bon souvenir, je pense, mais qui est encore d'actualité de l'augmentation des coûts des fluides dans le deuxième semestre de l'année 2022 et puis le choix que nous avons fait collectivement de prendre à la charge de la Collectivité départementale, les surcoûts, un peu plus de 500 000 euros avec le réseau de chaleur. Le réseau de chaleur, c'est un peu plus de 400 000 euros également concernant les 7 collèges concernés. Tout cela pour vous remercier de ce vote unanime qui montre que notre jeunesse est bien au cœur de nos préoccupations et notamment nos collégiens.

Les dépenses de viabilisation représentent un montant d'un peu plus de 1,7 million d'euros qui sera réservé dans ce domaine-là en 2023, soit un peu plus de 70 % de l'enveloppe globale consacrée aux collèges.

Les autres charges à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros. Elles sont composées notamment par les dépenses relatives aux activités pédagogiques. C'est un plus que nous faisons puisque nous n'avons pas la compétence pédagogique qui est dédiée à l'État, mais là aussi, nous faisons le choix d'allouer des sommes forfaitaires pour améliorer le fonctionnement des collèges et surtout, créer les bonnes conditions d'enseignement. On est également présent sur les charges générales que ce soit l'administration et la logistique avec des forfaits qui sont précisés et aussi une dotation forfaitaire avec un versement proportionnel aux effectifs afin de tenir compte des charges de structures incompressibles.

Le montant total de la dotation de fonctionnement pour 2023 s'élèvera à 2 510 000 euros.

À cette dotation de fonctionnement s'ajoutent des soutiens et des aides spécifiques : soutien aux charges de transport pour les sorties pédagogiques. Vous le savez tous, lorsque vous fréquentez les conseils d'administration de nos collèges, ce sont des aides qui favorisent, notamment la pratique de la natation dans le cadre de l'éducation physique et sportive ; c'est également le soutien, sur demande des établissements, de subventions pour les voyages scolaires avec hébergement de nuit ; des aides que nous fléchons pour la mobilité internationale. Un montant de près de 50 000 euros permet de jouir des installations sportives qui sont la propriété de certaines Collectivités.

Concernant les réserves des établissements que nous n'avons pas voulu impacter en lien avec le surcoût des fluides, il est demandé aux établissements de disposer de 2 mois de fonctionnement pour le service général et 15 jours pour la restauration.

Concernant les collèges privés, comme chaque année, conformément au Code de l'Éducation Nationale, le Conseil départemental du Cantal doit verser une dotation qui se matérialise en deux parts : une part « matériel » et une part « personnel ».

Concernant les agents techniques qui ont été, comme nous tous, perturbés par cette fameuse pandémie. Le Conseil départemental n'est pas resté en reste pour les accompagner dans cette période difficile et nous proposons de poursuivre un plan pluriannuel de formation essentiellement centré sur des formations gestes et postures et notamment liées à l'utilisation de nouveaux équipements. S'agissant du programme de formation dédié à Conso Cantal, bien manger dans notre restauration collective, c'est bien sûr l'approvisionnement en produits de qualité. Les uns et les autres ont bien voulu souligner cette importance. C'est également avoir des chefs cuisiniers bien formés, et là aussi, des formations seront engagées, notamment sur les techniques les plus adaptées en ce qui concerne notamment la cuisson à basse température. Une formation liée à une utilisation du logiciel nécessaire à la gestion de la restauration qui va accompagner cette amélioration de la restauration collective avec, je pense, une meilleure traçabilité de nos produits. Notre souci est bien sûr le bien-être de nos agents, notamment les agents de maintenance qui n'ont pas toujours une tâche facile, ils auront une formation proposée sur le thème de la sécurité des biens et des personnes.

Concernant la restauration et l'hébergement, pour la demi-pension, ils sont un peu plus de 4 190 à être demi-pensionnaires, c'est un chiffre qui reste stable et nous avons 79 internes, ce qui représente 1,6 % des effectifs. Vous avez le nombre de repas qui est servi, je n'y reviendrai pas en détail. Au travers du dispositif Conso Cantal, 14 collèges sont désormais engagés. Je demande à chacune et chacun d'entre vous de militer dans les conseils d'administration pour que les 22 collèges s'y engagent. Là aussi, au-delà de la qualité de l'alimentation, un axe fort est la lutte contre le gaspillage alimentaire que l'on a mis en place depuis 2021, avec notamment l'accompagnement de TERANA. De nombreux travaux, j'y faisais référence, sur les équipements de restauration, également des extensions de réfectoire, c'est le cas au collège La Ponétie à Aurillac. Et des travaux de cuisine à Saint-Mamet qui seront livrés au début de l'année 2023. Également des travaux au collège de La Vigière. C'est un engagement fort dans l'amélioration des conditions de vie dans nos collèges, notamment dans le cadre du dispositif Collège de demain.

La maintenance des locaux se poursuivra tout au long de l'année 2023 avec, au-delà des travaux, la professionnalisation des agents de maintenance dans le cadre de leur formation permanente.

Le Numérique Educatif, sujet important également où le Conseil départemental a fait beaucoup avec l'installation des équipements qui se poursuivra au cours de l'année 2023. En 2023, ce déploiement nécessitera 450 000 euros de budget. Dans le domaine du numérique éducatif, six projets ont été retenus en 2022 dans le cadre du projet départemental « À vos marques, prêts, communiquez ! » seront suivis et accompagnés autant que nécessaire. 2023 verra un nouvel appel à projets qui sera proposé à nos 22 collèges sur le sujet de la réalité virtuelle sur les thèmes de la santé, de la science, de la vie et de l'architecture. Là aussi, des moyens seront consacrés à cet appel à projets. Également les outils numériques verront les services du Bus CyberCantal mobilisés, ainsi que le réseau CANOPE, véritable source de documentation. Également pour favoriser les échanges, le sujet des ressources numériques sera là aussi amélioré et développé avec les services concernés. Ce sont de petits budgets, mais pas moins de 20 000 euros seront fléchés sur ce sujet.

La sectorisation, Collèges de demain et Territoires Éducatifs Ruraux. La sectorisation est rappelée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Elle avait été actée suite à la loi NOTRe

de 2015 et actée en 2016 pour être mise en place en 2017. Une nouvelle sectorisation va s'engager au début de l'année 2023 pour qu'elle vous soit proposée au mois de décembre pour être validée et mise en œuvre à la rentrée 2024. Je l'ai indiqué dans mes premiers temps de parole, cette sectorisation bien sûr, se fera avec l'ensemble des acteurs de la vie éducative, que ce soient les enseignants, donc forcément l'Éducation Nationale, les élus que vous êtes, Maires, Conseillers départementaux et en prenant en compte, en tout cas c'est mon souhait, l'ensemble du dispositif éducatif, à savoir l'enseignement du premier degré, les collèges, les lycées, pour que la meilleure offre éducative soit proposée de manière durable sur l'ensemble du Cantal parce qu'une approche doit être différente que l'on soit dans un environnement rural à la différence du contexte plus urbain. Je pourrais citer quelques exemples et je me tourne vers mon collègue Gilles CHABRIER où le territoire de Murat est particulièrement dynamique sur ces perspectives et ces projets d'organisation éducative, notamment avec la mutualisation d'espaces. C'est vrai à Murat et c'est vrai aussi à Pierrefort. Des initiatives sont prises dans ce sens-là avec d'autres structures, notamment les EHPAD. Toutes ces initiatives, je crois, doivent nous aider à pérenniser nos collèges et force est de constater que de nombreux collèges, avec l'impulsion des chefs d'établissement et aussi avec toute la communauté éducative, multiplient des initiatives. Cela doit être sûrement quelque chose qui est assez encourageant et doit nous permettre d'apporter les réponses à l'ensemble du territoire. J'ai pu le vérifier moi-même, je m'étais rendu au collège de Chaudes-Aigues qui a une particularité tout à fait exceptionnelle parce que c'est quasiment unique sur le territoire national, cette création d'une Classe à Horaires Aménagés Cinéma sur le sujet du film documentaire. De telles initiatives doivent être de bons outils pour nos collèges. Vendredi après-midi, j'étais au collège de La Jordanne et j'ai accueilli Monsieur le Recteur, en compagnie de la DASEN. Nous connaissons tous l'état de ce collège, j'ai pu me rendre compte des belles initiatives qu'avaient les enseignants dans le domaine de la culture, notamment en lien avec le Théâtre de la Ville d'Aurillac, avec la section rugby où il y avait plus de 60 élèves à l'entraînement en collaboration avec le Comité technique de rugby du Aurillacois. Nous voyons de belles initiatives et tout cela sera à prendre dans le sujet de la sectorisation.

Les investissements dans les collèges publics et privés, notamment à La Ponétie et à Saint-Mamet sont orientés sur la sécurité et la sobriété énergétique en lien avec le chauffage et la possibilité de remplacer des chaudières et notamment les menuiseries extérieures qui sont parfois assez vieillissantes. Au regard du coût des fluides, il est important de s'engager sur ces sujets d'investissement.

Je poursuis avec l'adhésion à l'Agence régionale de l'orientation. Là aussi, les Départements font partie des intervenants de premier plan et donc, sont associés à la création de cette Agence régionale de l'orientation. Nous vous proposons de renouveler notre adhésion au bénéfice de cet organisme.

Il est proposé :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2023 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la convention EPLE/Conseil départemental relative à la définition des objectifs et des moyens ;
- de fixer à 342 976 euros la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2023 ;
- de fixer à 316 584 euros la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2023 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement ;
- de confirmer les modalités de financement des séjours relatifs à la découverte du territoire national et du territoire international ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement ;
- de confirmer l'adhésion du Département du Cantal à l'Agence régionale de l'orientation ;
- de confirmer que l'acquisition des postes informatiques nécessaires aux services administratifs des collèges sera à la charge de chacun des collèges ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen du futur cahier des charges de l'Appel à projets au titre du Schéma départemental du Numérique Educatif ;
- de décider d'inscrire au Budget départemental 2023 les crédits présentés dans le tableau ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a eu un avis favorable et un avis conforme des deux Commissions concernées.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier important ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Juste pour revenir sur la dynamique qui est portée sur les collèges. Malgré des baisses d'effectifs importantes, il faut noter quand même le gros projet d'amélioration sur nos bâtiments. Il y a bien longtemps, malheureusement, où on n'avait pas eu un tel impact sur nos bâtiments, notamment bien sûr, sur la transition énergétique sur laquelle de vrais travaux ont été réalisés et qui apportent un confort à nos collégiens. Maintenant, un travail sur la rationalisation de nos bâtiments devrait peut-être être travaillé. En tout cas, pour avoir participé à certains CA des collèges, malgré que cela change un petit peu certainement nos ratios, notre choix politique d'accompagner le surcoût énergétique a été très bien accepté et même bien au-delà. Malgré, encore une fois, les ratios qui nous font bouger un petit peu les lignes, je crois que certaines décisions sont importantes à porter. Je crois que le travail qui est porté au sein des collèges est important pour le territoire malgré des effectifs, on peut le souligner, en baisse et qui ne sont pas prêts de remonter dans l'immédiat. Nous avons vu aux rencontres territoriales que les chiffres ne sont pas bons sur l'avenir. Faisons-en sorte qu'avec notre dynamique sur l'attractivité, on arrive à inverser la tendance, mais cela contribue un petit peu à tout cela. En tout cas, merci pour le travail exercé.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Sur la question de nos collèges et du maillage territorial qu'il représente sur l'ensemble du département du Cantal, ce maillage territorial de 22 collèges publics avec des faibles effectifs, le collège le plus important a à peu près 560 élèves, donc on reste sur des effectifs faibles. 13 de ces 22 collèges ont moins de 200 élèves. Mais, ce sont des équipements essentiels au Cantal, essentiels à l'attractivité du Cantal et essentiels à la vie dans les territoires. Quiconque siège dans les conseils d'administration se rend pleinement compte du rôle d'un collège sur un territoire en matière d'emploi local, en matière de services et de proximité pour les familles qui vivent sur ces territoires et c'est une spécificité, je pense, de notre Cantal. C'est vraiment quelque chose à laquelle nous devons prêter la plus grande attention. C'est un véritable rôle pour le Conseil départemental d'aménageur du territoire en ayant ce maillage de proximité de ces collèges en faveur de l'attractivité. C'est essentiel, me semble-t-il, aujourd'hui et demain de pouvoir conserver ce maillage de façon à rester attractif. Il y a des solutions aujourd'hui

pour rationaliser un certain nombre de moyens matériels sur des équipements qui, par l'histoire, se retrouvent peut-être surdimensionnés. Des travaux de mutualisation sont engagés, vous l'avez souligné, Monsieur le Vice-Président et je pense qu'on peut vraiment saluer ces travaux qui sont la meilleure garantie et pour moi, la piste à privilégier quand on évoque la question de rationaliser les coûts et les moyens matériels mis par le Département sur ces collèges. Je suis très attachée à ce maillage départemental qui, pour moi, est vraiment une des clés de l'attractivité de notre département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Valérie RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Merci, Président. Je voulais juste intervenir sur ce qu'a dit Philippe et par rapport à un discours que vous avez tenu il y a 10 jours quand nous étions à l'inauguration de la Maison de la fraternité. Je vais citer l'exemple du collège de La Jordanne, vous avez dit qu'une solution serait avancée dans les six prochains mois. Nous sommes retournés dans le collège et c'est vrai que cette remarque a suscité quelques inquiétudes de la part des familles. Les choses s'accélérent, cela fait très longtemps qu'on entend parler du collège La Jordanne, très longtemps qu'on nous dit qu'il va se passer des choses, etc., et jusqu'à maintenant, il ne s'est pas passé grand-chose. Maintenant, on a l'impression que les choses s'accélérent. Philippe, tu disais qu'on allait associer tout le monde éducatif et je pense que, maintenant, des personnes, des familles et des enseignants sont dans l'attente qu'on se rapproche d'eux pour leur dire un petit peu ce qu'il va advenir de cette offre et de ce collège dans l'avenir qui semble se rapprocher.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Effectivement, le collège de La Jordanne est un vieux collège, je crois, construit en 1966, qu'on appelle collège Édouard Pailleron. Vendredi, j'ai passé l'après-midi au collège de La Jordanne. Bien sûr, je n'ai pas vu de parents d'élèves, j'ai vu que l'établissement est effectivement dans un état délicat. Personne n'a évoqué ce sujet vendredi, j'étais pourtant le seul élu, mais oui, effectivement, ce sera l'enjeu de la sectorisation que nous allons engager au début de l'année 2023 à l'éclairage, mais pas le seul, des perspectives démographiques qui doivent nous amener à trouver lors de la sectorisation, des meilleures solutions pour Aurillac et son bassin, notamment en prenant en compte les collèges périphériques. Tout cela est le chantier qui va s'ouvrir dans quelques semaines.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Juste pour dire que je ne voudrais pas toujours contrarier ma collègue Céline CHARRIAUD. En matière de collèges, je pense exactement la même chose. Ce qui nous préoccupait sur le rapport n° 1, c'était l'attractivité. Effectivement, les collèges font partie de l'attractivité d'un Territoire et d'une Commune. Des bruits circulent en ce moment dans nos collèges. L'État nous parle de délestage au lieu de nous parler de coupures de courant. Il ne faudrait pas qu'on continue à penser que quand le Département parle de sectorisation, il pense aussi à la fermeture de nos collèges. Plus vite on sera clair là-dessus, mieux cela sera.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

J'avais eu l'occasion de le dire à la précédente session, nous avons fait un choix résolu il y a quelques années de cela de privilégier le maillage de ces établissements. C'est important, ce sont des réflexions qui doivent associer

des territoires parce que nous avons des défis à relever en termes de renouvellement de génération d'agriculteurs. On ne peut pas imaginer installer de nouveaux exploitants si les établissements sont trop éloignés de leur lieu de vie. Nous avons fait un choix qui n'était pas facile dans le sens où il s'accompagnait d'efforts budgétaires. Ce travail est important, on l'a assumé. Aujourd'hui, il faut être très prudent quand on va aborder cette question parce que, de toute évidence, on a beau encore une fois avoir des pronostics de l'INSEE alarmants, ceux que l'on accueille sont très sensibles à cette offre. Cela fait partie de notre catalogue, il y a cette offre en termes d'établissements scolaires de proximité et on y est tous très attachés.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pour revenir sur la réflexion qui s'ouvre devant nous sur la sectorisation, de toute façon, celle-ci arrive à son terme puisque nous sommes amenés régulièrement ou périodiquement à devoir nous interroger sur une nouvelle sectorisation. Aujourd'hui, on a le cas particulier du collège La Jordanne puisque ce collège nécessite d'importants travaux. C'est un collège qui, structurellement, est un collège Pailleron. Pour ceux qui imaginent à quoi il ressemble, il reste très compliqué de l'aménager et de l'améliorer de par sa structure. Aujourd'hui, la question à se poser est : est-ce qu'on peut imaginer reconstruire ce collège sur site ? On sait qu'on n'a pas la capacité pour un problème urbanistique, car je crois qu'il est classé en zone inondable, me semble-t-il. À améliorer, on se trouve confronté à la structure même des collèges Pailleron. Reconstruction sur site impossible, donc si reconstruction il y a, c'est à l'extérieur de ce site. En termes d'aménagement urbain ou autre, cela veut dire redéfinir toute la sectorisation et vous savez très bien que les enfants accueillis dans les collèges aurillacois concernent bien évidemment les jeunes Aurillacois, mais également des jeunes d'une périphérie relativement large. Il faut allier tout cela avec les systèmes de transport. On imagine bien ne pas être en capacité de conserver les collégiens dans ce collège sous sa forme actuelle, la question qui se pose c'est reconstruction ou non-reconstruction et si reconstruction, où le fait-on avec l'incidence sur une re-sectorisation de l'ensemble du territoire. C'est le choix politique qui va être devant nous et dans ce cadre, les données démographiques sont importantes puisque, dans le même temps, il faut imaginer, d'une part, l'investissement de la construction d'un collège qui est de l'ordre de 20 millions d'euros et d'autre part, de l'offre pédagogique qui est proposée par l'Éducation Nationale, puisqu'aujourd'hui le choix qui avait été fait, c'était de conserver un maillage de collèges périphériques à l'agglomération aurillacoise. On peut citer Laroquebrou, Saint-Cernin, Vic-sur-Cère, Saint-Mamet, Montsalvy, j'en ai peut-être oublié un ou deux et l'objectif étant d'avoir sur ces collèges deux classes par niveau, soit des effectifs d'à peu près 160 élèves. Ceci dit lorsque nous y arrivons, c'est souvent parce que l'Éducation Nationale propose une offre pédagogique diversifiée avec des options possibles dans ces collèges, sinon les parents ont tendance à concentrer les élèves sur les collèges qui sont les plus importants à Aurillac. Même si, comme le disait Céline CHARRIAUD, c'est une situation atypique dans le département du Cantal, puisqu'aujourd'hui les collèges d'autres départements, ceux qui sont soumis à une pression démographique favorable, l'unité moyenne des collèges en construction est de 800 élèves. On s'aperçoit que chez nous, on est bien en deçà de ces effectifs, même pour le plus grand dont nous disposons, mais c'est une particularité cantalienne.

Schématiquement, nous avons deux secteurs : le secteur Aurillacois avec cette réelle problématique du collège de La Jordanne du fait de sa structure bâtementaire en tant que telle et du niveau qualitatif qui, pour aller au niveau sécurité aussi, il faut véritablement qu'on soit capable d'amener une réponse qui sera collective d'un point de vue territorial avec ses enjeux qui sont à définir. Et puis, sur l'ensemble du reste du territoire, il faut bien évidemment s'interroger sur l'avenir de nos collèges. D'une part avec les rationalisations que l'on peut imaginer ou les mutualisations avec les écoles primaires s'il y en a encore. Est-ce qu'on peut imaginer regrouper les établissements sur le même site dans le même bâtiment ? C'est un travail à conduire, il faut savoir qu'aujourd'hui, le collège de Chaudes-Aigues accueille en son sein également l'école primaire. Sur d'autres territoires, des réflexions sont enclenchées. D'un point de vue pédagogique, il y a quand même un volet important parce que passer du primaire au collège est un peu anxigène pour les enfants et là, cela permet de sensibiliser et d'enlever cette appréhension.

C'est le premier point. Le deuxième point, il ne faut pas se le cacher aussi, c'est un moyen de mutualiser des moyens bâtimentaires entre la commune et le Conseil départemental. On a de multiples moyens qui sont comme cela. À Murat, la cantine est faite déjà par le Département. On essaye de mutualiser au mieux. Pour rassurer Jean MAGE, engager une réflexion sur la sectorisation ne veut pas dire forcément des fermetures de collèges. Mais aujourd'hui, il faut imaginer que nous avons une population qui bouge sur le territoire et en fonction de l'offre pédagogique, on peut avoir des familles qui se croisent dans tous les sens et il convient de gérer les transports. Tout cela est quand même confus, donc il y a un gros travail à réaliser avec l'Éducation Nationale de manière à ce que l'offre pédagogique soit satisfaisante sur l'ensemble des collèges.

Si on va sur le secteur de Pleaux, nos collègues corréziens qui avaient mis le secteur de Saint-Privat en sectorisation sur Pleaux viennent de le mettre en double sectorisation donnant la possibilité aux enfants du territoire corrézien de Saint-Julien-aux-bois d'aller à Argentat, ce qui contribue à baisser quelque peu la fréquentation de Pleaux. Ce sont des choses qui, évidemment, sont à prendre en ligne de compte. Sur la partie Est, nous avons des discussions avec les collègues de la Haute-Loire puisqu'il y a un collège à Blesle qui compte de faibles effectifs, nous ne sommes pas les seuls, il doit y en avoir une quarantaine, donc ceux-ci pourraient bien venir à Massiac pour consolider le collège de Massiac. Ce sont toutes les réflexions à conduire aujourd'hui, qui ne sont pas faciles, puisqu'il faut arriver à allier maillage et sécurité des enfants, bien évidemment, programme pédagogique en lien avec l'Éducation Nationale et puis, l'échelle temps à laquelle nous sommes soumis. J'avais demandé à Philippe FABRE de conduire une réflexion avec un groupe de travail où nous serons associés en commissions réunies pour que nous puissions travailler sur ce dossier des collèges qui est essentiel pour les jeunes Cantaliens et qui est bien sûr essentiel en termes d'attractivité pour le département. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Dans cette réflexion, il faudra aussi associer les parents d'élèves, Valérie RUEDA le soulignait et Philippe FABRE le confirmait. Si des mesures doivent être prises de relocalisation de certains élèves qui vont à La Jordanne par exemple, il faudra bien réfléchir à associer à cette réflexion les parents parce qu'il peut y avoir des localisations qui ne sont pas conformes notamment pour les parents. 60 % des gens qui viennent travailler à Aurillac amènent souvent leurs enfants au collège, donc il faudra bien associer les parents à la réflexion pour qu'ils puissent mesurer les conséquences en termes de déplacement si c'était une externalisation du collège.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Ce travail partagé doit se réaliser en partie dans les conseils d'administration où les parents sont représentés. Ces informations et ce partage de données doivent s'opérer dans les conseils d'administration, entre autres.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Alain DELAGE.

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Merci, Président. Pour avoir échangé avec vous vendredi sur le problème du collège d'Ydes, j'ai pris un arrêté il y a un peu plus d'un an par rapport à un problème de sécurité et les travaux qui devaient être faits au premier semestre 2022 ne sont toujours pas effectués. C'est programmé, mais j'aimerais bien quand même, si c'était possible, que le Vice-Président en charge du collège puisse venir nous rencontrer, qu'on puisse lui faire visiter un peu les locaux, qu'on puisse avancer un petit peu sur ce dossier parce que cela devient compliqué. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, le rendez-vous est pris pour le Vice-Président. C'est vrai que notre politique collèges ne s'arrête pas à cette sectorisation, même si c'est important. On parlait du programme de modernisation où plus de 10 millions d'euros sont fléchés. Il faut imaginer qu'à ces 10 millions d'euros, il faut rajouter ce qui avait été engagé précédemment, mais il est vrai qu'on a été confronté, comme je le disais dans mes propos liminaires, sur tout ce qui était réalisation des marchés, sur les problèmes de surcoûts, d'approvisionnements en termes de marchandises qui ont décalé la réalisation de travaux. Je confirme que tout ce qui était le soutien exceptionnel que nous avons réalisé en 2022 pour prendre en charge les surcoûts d'énergie, que ce soit dans le cadre des réseaux de chaleur ou de l'alimentation autonome des collèges que ce soit en gaz ou autre, c'est un effort important puisque c'est près de 500 000 euros et nous reconduisons cette contribution sous forme d'une dotation exceptionnelle parce qu'il nous semble important de le faire pour nos jeunes.

Et autre point à souligner, c'est la dernière année du déploiement de notre Schéma départemental du numérique éducatif. Nous terminons le déploiement de l'ensemble des équipements socle base, je crois que c'est important. C'est un investissement global, je ne l'ai plus en tête, mais on ne doit pas être loin des 3 millions d'euros. Puisqu'on est en pleine période où l'État a tendance à prendre des décisions et à nous les renvoyer, je rappellerai que le numérique éducatif, c'était l'excellent Ministre PEILLON qui avait fait un cadeau de départ en transférant cette compétence aux Départements sans transférer un seul centime de moyens supplémentaires. Cela se traduit par 3 millions d'euros d'investissement et puis, le recrutement de personnels à même de mettre ce numérique éducatif en place, de le suivre et je tiens à souligner l'excellent travail qui est fait puisque régulièrement sur ce dossier-là, nous avons un *satisfecit* des principaux, ce qui n'est pas forcément régulier. Cela me permet de le souligner. Voilà concernant ce rapport. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 6 présenté par Florian MORELLE.

**Education : Enseignement supérieur****M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Le Pôle d'Enseignement Supérieur aurillacois accueille cette année près de 1 400 étudiants dont environ 64 % de non cantaliens, donc là, nous voyons tout de suite un effet d'attractivité.

À l'origine de ce succès, des formations attractives dans différents domaines de compétences (Commerce, Gestion, Comptabilité, GRH, Sciences de la vie, Agro-alimentaire, Cybersécurité, Technologie industrielle, Numérique, Communication, Arts, Éducation, Santé), des diplômes diversifiés (BUT, BTS, DE, Licence professionnelle, Master, Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) dont certains peuvent être suivis en alternance et un soutien sans faille du Conseil départemental qui participe, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, à la dynamique engagée en offrant des conditions d'étude de grande qualité. L'Université Clermont Auvergne (UCA) dispose pour sa part d'un effectif de plus de 500 étudiants et bénéficie à ce titre d'une convention pluriannuelle 2022-2026 de partenariat avec le Conseil départemental et la CABA. Cette convention a été construite à partir du projet d'établissement porté par l'UCA, en coordination avec ses composantes IUT, INSPé et la Fondation Université Clermont Auvergne en charge des projets de développement. Elle permet d'afficher des objectifs communs de structuration et de développement de l'offre de formation et de recherche sur le Campus universitaire d'Aurillac. Elle sera complétée de conventions applicatives sur des problématiques particulières (convention d'occupation de locaux ou de mise à disposition de personnels par exemple). Elle fait mention, par ailleurs, de notre ambition à pouvoir accueillir sur le Campus un nouveau Master dans la continuité des BUT existants. Je vous rappelle que les BUT sont la suite des DUT qui étaient sur deux années. Les BUT, ce sont les « Bachelors » qui se font sur trois années. Ce futur Master concernera plus

particulièrement le domaine de la microbiologie dans le cadre d'un schéma Licence Master Doctorat (LMD) en lien avec la recherche et en lien aussi avec notre tissu d'entreprises qui sont à la pointe sur ce secteur dans le Cantal, et surtout autour du bassin aurillacois. Elle fait référence au label national Campus connecté dont dispose le campus grâce à l'accompagnement actif de l'INSPé et de ses formateurs sans oublier les tuteurs issus du Master, les étudiants qui apprennent le métier d'enseignant et de professeur sont aussi les tuteurs des étudiants qui suivent leur scolarité en distanciel, *via* le Campus connecté.

2023 sera la troisième année de fonctionnement de ce Campus connecté avec une trentaine d'élèves sur les trois sites d'Aurillac, de Saint-Flour et de Mauriac. Je vous rappelle que la volonté du Conseil départemental du Cantal était de départementaliser, c'est toujours ce que nous faisons ici, c'est-à-dire avoir une vision globale à l'échelle du département, départementaliser quelque chose qui fonctionnait très bien sur le site d'Aurillac et donc, le développer sur Mauriac et Saint-Flour, en partenariat avec la Région, vu que sur Mauriac et Saint-Flour, on se situe à l'intérieur des lycées, donc une logique entre ces différentes collectivités.

Il est proposé de reconduire notre participation au fonctionnement du Pôle universitaire à hauteur de 138 000 euros pour 2023 (montant identique à 2022).

La fabrique « Campus Cyber Cantal » dont les futurs locaux seront aménagés au rez-de-chaussée du bâtiment A du Campus fait l'objet d'un rapport spécifique.

S'agissant des travaux, les besoins en locaux sont croissants avec l'arrivée du 3<sup>ème</sup> département et la transformation des DUT en BUT. Il est donc nécessaire d'adapter le bâtiment ancien en conséquence. En effet, construit dans les années 50, le bâtiment historique a connu divers réaménagements intérieurs sans que son aspect extérieur ne change. Je pense que nous pouvons tous nous en rendre compte en allant sur place. Le Département a décidé d'engager un programme de travaux important sur le Campus qui se caractérise par deux opérations distinctes, mais qui seront engagées de manière concomitante. La première concerne l'amélioration des performances thermiques, ce qui devrait faire plaisir à notre ami Gilles CHABRIER et la mise en accessibilité du bâtiment A dont les travaux sont évalués à 3 M€ HT. Ces travaux concernent principalement l'isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries, le remplacement des chaudières. Les études de conception sont en cours. Ce chantier devrait se dérouler en 2023 et 2024. La deuxième opération concerne la construction d'un nouveau restaurant universitaire qui sera implanté sur le parking actuel des étudiants et dont le coût des travaux est évalué à 1,8 M€ HT. Les études de conception sont en cours, les travaux sont envisagés en 2023 et 2024. Je vous rappelle que ces travaux communs sont à l'initiative du Conseil départemental qui avait réuni tous les partenaires dans cette même salle pour travailler ensemble à la conception de ce nouveau bâtiment du CROUS dans sa logique aussi d'implantation et surtout, qu'il puisse permettre en étant nouveau de pouvoir intégrer d'autant plus d'étudiants et ne pas se limiter à ceux forcément qui sont sur le site Simone Veil, mais tous ceux qui sont sur bassin aurillacois. Nous avons aussi fait un appel à l'IFSI, aux lycées, à d'autres sites universitaires pour aussi, par exemple, le repas du soir. Donc, apporter vraiment un plus pour nos étudiants en termes de qualité. Nous travaillons aussi très bien avec le CROUS qui fait aussi une formule repas à un euro, ce qui, avec le contexte de précarité, est une vraie aide pour ces étudiants qui ont des repas de qualité à un tarif qui leur permet de pouvoir profiter midi et soir. C'est la logique que l'on porte avec ce nouveau bâtiment.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibérations :

- d'inscrire au Budget départemental 2023 les crédits suivants : maintenir à 138 000 euros l'accompagnement du Département vers le CUP Pédagogique Public ; inscrire 40 000 euros pour la prestation Campus Connecté alors qu'il était de 59 800 euros cette année. Cette baisse ne s'explique, ni par un désinvestissement ni par un désengagement, au contraire, nous maintenons la partie fonctionnement. La partie investissement étant faite sur les trois sites, c'est-à-dire l'acquisition de mobilier ou de matériel informatique, nous n'avons pas besoin de racheter

ce matériel cette année. Ceci pour expliquer la diminution du montant pour que ce soit très clair par rapport aux propos que j'avais tenus juste avant.

Bien évidemment, la Troisième Commission valide fortement ce dossier et la Première également.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport important ? Valérie RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Juste pour mon information, lorsque vous donnez des effectifs sur le Campus Connecté, c'est une globalité, mais comment est-ce ventilé entre Aurillac et les autres sites ?

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

La grande majorité concerne le site Aurillacois (un peu plus des deux tiers), on progresse à Saint-Flour et on est au démarrage sur Mauriac. En tout cas, ce qui est très intéressant, c'est que les profils varient de plus en plus. Au début à la création, les joueurs du Stade Aurillacois représentaient plus de la moitié des étudiants du Campus Connecté. Aujourd'hui, ils sont moins d'un tiers en proportion, pas en nombre. Cela montre que nous ouvrons de plus en plus à des personnes qui ont besoin de suivre ces formations en distanciel pour continuer leurs études supérieures dans le Cantal pour différentes raisons, difficultés à aller sur de grandes agglomérations, parce que pas habitués à l'environnement. Surtout aussi d'un point de vue financier, aller sur un autre site, avoir un appartement, les frais de transport, tout ce qui augmente. Et puis, pour les personnes qui décident de reprendre leurs études à un moment de leur vie où ils sont déjà installés dans le Cantal, ils ont une vie de famille, une maison et ne pourraient pas se retrouver étudiants à Montpellier, Toulouse ou Clermont-Ferrand. C'est pour tous ces intérêts que nous avons de plus en plus de profils variés. Le dernier que j'ai oublié, c'est que nous avons plus de 900 offres de formations différentes et nous allons continuer à enrichir le catalogue. On peut suivre des formations qui se déroulent à Rennes, à Strasbourg auxquelles aucun Cantalien, ou très peu, ne penserait vu la distance et là justement, on casse les codes avec le Campus Connecté. C'est pourquoi nous continuons à renforcer cela et qu'il y aura un travail et certains EPCI avec les Mairies, nous en avons parlé avec Céline, veulent s'engager pleinement dans la communication parce que c'est important de continuer à le faire savoir. D'autant plus en ce moment, parce qu'on va avoir la période de choix au mois de janvier, donc les étudiants font leurs vœux avec Parcoursup et tous les ans, à peu près au courant de l'été, on a dans les infos les défaillances de ce système qui est revu chaque année, mais les étudiants faisant une vingtaine de vœux simultanément, s'il y en a qui attendent, cela prend des places pour d'autres qui sont en liste d'attente, etc., etc., donc c'est assez compliqué et Campus Connecté peut leur permettre d'avoir une solution pour vraiment faire la formation qu'ils voulaient s'ils n'avaient pas été pris sur Parcoursup. Nous aurons une nouvelle donnée sur le printemps suite à Parcoursup.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce sujet important ? Pour apporter aussi quelques précisions, non pas sur la répartition des effectifs, mais c'est vrai que la volonté à Saint-Flour et Mauriac est que ce soit localisé dans les lycées pour conserver ce côté studieux, étudiant quelque peu. J'ai l'exemple de deux jeunes filles sur le secteur de Salers qui étaient au lycée de Mauriac, mais qui préfèrent venir sur le site d'Aurillac, estimant que cela fait plus étudiant que de rester dans le même lycée. Il y a ces petites choses, mais qui posent des problèmes en termes de déplacement d'accès puisque la volonté d'aller sur ces sites était bien de casser toutes ces contraintes de déplacement. Ces notions sont à prendre en compte. Ce qui est important, c'est le panel de formations qui est ouvert à l'ensemble des Cantaliens même si on imagine que c'est plus vers les jeunes. C'est tout le travail qui est fait aussi de tutorat, c'est essentiel. C'est une formule qui fonctionne plutôt bien, mais qui est à développer puisque lorsqu'on interroge les Maires de chaque territoire – j'imagine qu'à Mauriac, c'est un peu le

cas, j'imagine qu'à Saint-Flour, cela peut l'être aussi – on n'est pas forcément de très bons vecteurs pour faire la promotion de ces moyens de formation auprès des jeunes parce qu'on les connaît plus ou moins bien. Lorsqu'on parle de campus numérique, « Oui, cela veut dire quoi ? », etc. Ce n'est pas forcément très simple, donc on doit l'inscrire dans la durée, mais il est sûr que le site d'Aurillac a une population toute trouvée avec le centre de formation de rugby du stade. Il est évident qu'il ne doit pas se cantonner à ces jeunes-là, il est ouvert à l'ensemble de la population cantalienne.

Si la greffe a largement pris à Aurillac, un travail important est à faire sur les sites, que ce soit de Saint-Flour ou de Mauriac. Les chefs d'établissement doivent contribuer aussi à informer les jeunes, etc., il n'y a pas que les maires, bien évidemment. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je voulais dire quelques mots sur l'importance, mais on en est tous conscients, d'avoir des formations d'enseignement supérieur pour l'attractivité de notre territoire. Nous savons faire front commun sur ces sujets-là et je me félicite que le Conseil départemental intervienne pour le restaurant universitaire. Aujourd'hui, il y a des effectifs très forts qui sont dynamisants pour notre territoire et source de développement. Donc, comme pour le pôle d'excellence, comme pour la ligne aérienne, ce n'est pas uniquement le syndicat d'attractivité qui nous unit, c'est bien l'intérêt commun. Et quand on juge que c'est utile, on sait faire œuvre commune.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je rebondirai tout de suite sur vos propos puisque vous avez dit qu'il n'y avait pas que le syndicat qui nous unissait, j'espère qu'un jour il nous unira effectivement ! Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Pour compléter avec un exemple très concret de la réussite de cette diversité d'offres universitaires à Aurillac et dans le Cantal, fin octobre avec Madame VIZY, nous étions à la première remise de diplômes du 3<sup>ème</sup> département STID qui du fait du Covid avait été décalée. Ces diplômés sont d'anciens étudiants du site puisque certains sont partis depuis deux ans. On était sur un DUT et maintenant, on est passé sur un BUT. Ils ont tous continué leur cursus universitaire ou ont été embauchés. 100 %, après cette période, sont dans de très bonnes structures d'entreprises ou universitaires et tous ont un très bon retour de leur expérience aurillacoise en tant qu'étudiants, mais aussi de la qualité de la formation. Cela doit nous encourager à continuer et c'est pour cela que la logique du Master Microbiologie est vraiment une très bonne chose pour les jeunes que nous allons accueillir et pour le pool d'entreprises que nous avons et où nous sommes très à la pointe sur ce secteur.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Le Master Microbiologie fait partie du pôle d'excellence puisque le pôle d'excellence, c'est à la fois de l'économique, mais aussi de la formation et surtout, cela correspond à des besoins importants des entreprises locales qui se piquaient les collaborateurs. Ce n'était pas toujours facile de capter les étudiants et surtout, la forme en alternance de ce Master qui sera l'originalité de ce Master, fait que les entreprises vont pouvoir avoir des stagiaires qui vont suivre la formation diplômante tout en ayant un vivier pour l'avenir pour pouvoir assurer leur croissance en termes de ressources humaines. L'enseignement supérieur est une réalité qui contribue à structurer le territoire sur des projets d'avenir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Même si cela ne correspond pas tout à fait à ce rapport-là, les efforts faits au niveau bâtimentaire sont importants, c'est plus de 4,8 millions d'euros et je rappellerai, somme toute, que l'enseignement supérieur n'est pas de la compétence du Département. Nous avons regretté en son temps que sur la construction du restaurant

du CROUS que l'Etat ne nous accompagne pas dans le cadre du contrat de plan. À défaut d'avoir eu une aide de la Région et du CNOUS, nous attendions effectivement l'État qui, pour le moment, est absent, mais j'ai donné pour mission au Préfet de trouver une solution pour que l'État soit à notre côté, on ne comprendrait pas, bien évidemment qu'il ne le soit pas. J'espère avoir été entendu par celui-ci, mais même dans des périodes difficiles de tension financière et d'avenir un peu flou, cela fait partie de sujets prioritaires sur lesquels il faut absolument aller pour l'avenir du Cantal. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 7 présenté par Philippe FABRE.

### **Avenant n° 3 à la convention pour l'aménagement du territoire éducatif cantalien**

#### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Il s'agit d'une convention qui date de 2014 où le Recteur de l'Académie et le Président de l'Association des Maires de France avaient signé ce document qui visait à protéger et à veiller aux bonnes qualités d'enseignement dans le cadre de l'enseignement du premier degré. Cette convention a eu deux avenants, notamment un second en 2020 qui associait le Conseil départemental au nom de la compétence qu'il a en faveur des collèges. Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre les travaux qui sont engagés et qui doivent l'être dans le cadre d'un troisième avenant. Vous le savez, cette convention se préoccupe des conditions d'enseignement du premier degré, notamment, de veiller à ne pas réduire l'évaluation des conditions d'enseignement à de simples ratios. Là aussi, cette convention a permis de protéger notamment le nombre d'enseignants.

On vous propose dans cette délibération :

- d'acter le principe de poursuivre les travaux engagés au titre de la convention pour l'aménagement éducatif du territoire cantalien dans le cadre d'un troisième avenant.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ce troisième avenant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Une petite boutade, mais je tiens à rappeler que c'était Alain CALMETTE qui avait présenté ce texte de loi, qui a bien joué son rôle de parapluie pour notre territoire. Bonne chance pour la suite.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Pourvu que ce parapluie ne se referme pas. C'est toute la question. Aujourd'hui, le recteur n'est pas très enclin à laisser ce parapluie très ouvert et là, c'est un enjeu d'aménagement aussi du territoire. C'est vrai qu'au niveau du maillage territorial, bon nombre de fermetures ont déjà été opérées. Aujourd'hui, les enjeux restent sur les temps de déplacement des enfants, ce qui pose quand même pas mal de questions. Lorsqu'on regarde certains territoires, je prends l'exemple de la vallée du Mars qui aujourd'hui n'a plus d'école. Les écoles, c'est Anglard-de-Salers ou Le Vigean, pour une famille qui irait s'installer sur la Commune du Falgoux, le transport scolaire, c'est au bas mot 40 minutes, donc pour un enfant de trois ans par exemple, c'est difficilement acceptable au niveau familial. Donc quid, demain de ces territoires qui ne disposent plus d'école primaire dans un rayon relativement satisfaisant ? Comme je le dis souvent au recteur et à la DASEN, nous sommes arrivés au maillage minimum en termes d'écoles primaires. Espérons être entendus à ce niveau-là, encore faut-il bien évidemment que l'on ait des enfants à mettre dans ces écoles. On s'aperçoit qu'en termes d'attractivité et d'avenir d'un territoire, c'est un

élément primordial. Toute la réflexion est à venir. L'AMF fait le tour des territoires pour évoquer ce dossier-là avec les Maires. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Pour aller dans ce sens, Monsieur le Président, effectivement, les maires doivent être partie prenante des décisions qui vont sans doute aboutir parce que nombre de secteurs sont en difficulté et la vallée du Mars est un exemple qui devrait servir de leçon. On sait que parfois, certains élus se battent pour conserver une école primaire à faible effectif alors qu'une autre école est très proche et que des services de transport existent, mais on veut à tout prix maintenir l'école communale. Je crois qu'il faudrait prendre conscience assez tôt que les écoles de territoires peuvent apporter une réponse à la baisse des effectifs et un enseignement de qualité parce qu'il est aussi à mon avis plus important d'avoir un nombre de postes d'enseignants plutôt qu'un nombre d'écoles. Ce sont les Maires qui sont capables de l'appréhender, ils devraient rapidement se mettre autour de la table et discuter sur des écoles de secteur.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 8 et c'est toujours Philippe FABRE qui rapporte.

**Vie associative**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Il s'agit d'accompagner le tissu associatif cantalien qui est riche de 5 000 structures. Nous le faisons avec plusieurs dispositifs, notamment en étant présents au sein du collège départemental relatif au fonds du développement de la vie associative. Au-delà de cette participation, nous accompagnons également la Maison du Bénévolat à hauteur de 5 000 euros. Sur ce sujet, il faut poursuivre nos échanges avec le délégué de la vie associative afin de renforcer cette visibilité.

Au-delà de ces quelques dispositifs, vous connaissez bien : le Fonds Cantal Animation qui mobilise 20 000 euros par an et par canton ; le Fonds Cantal Animation+ dédié à des manifestations d'envergure départementale, notamment en ce qui concerne la promotion des races agricoles et aussi des manifestations qui rayonnent au-delà de nos cantons.

Il est donc proposé :

- d'approuver les axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles cantaliens pour 2023 ;
- d'attribuer une subvention de 5 000 euros à la Maison du Bénévolat ;
- de renouveler pour 2023 le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation avec l'actualisation des fiches descriptives ;
- de renouveler le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation ;
- de fixer à 300 000 euros l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation ;
- de fixer à 217 000 euros l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation +.

Vous retrouvez tous les éléments financiers dans le tableau adossé à ce rapport. Je vous confirme l'avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie, Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Président. Par rapport à la présentation sur le FCA+, les montants sont différents de ceux qui avaient été vus en Commission. On a un delta au total sur les montants prévisionnels de 21 000 euros, donc si on cumule l'ensemble des montants prévisionnels, on est sur le même nombre d'associations. Est-ce une volonté de baisser finalement les montants ? Quels critères avaient prévalu aux modifications sur les montants ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je crois que le listing et les montants proposés à la Commission correspondaient aux demandes des différentes associations ou manifestations quelconques. Là, cela fait suite à un arbitrage qui a été fait avec une manifestation importante qui rentre dans le dispositif. À l'origine, Aurillac en Scène avait été soutenu à hauteur de 11 000 euros, me semble-t-il. C'était avant le Covid et les annulations. Effectivement, la demande d'Aurillac en Scène était de 35 000 euros. Il est difficile de valider un montant de ce type-là. C'est une deuxième première année, cela fait partie des manifestations qui comptent puisque cela fait partie des manifestations qui sont pour le moment les plus soutenues, à voir par la suite. Certaines autres manifestations sont rentrées dans le dispositif, par exemple le festival Caillou Costaud qui a dû rentrer il y a deux ans. Ils ont passé deux ans sur examen pour savoir si le festival se poursuivait et s'il était de qualité, ce qui a été confirmé et qui vaut une augmentation de l'attribution.

Par contre, à partir du moment où il y a des annulations de manifestations, excepté pendant le Covid, nous avons décidé de ne pas les remettre si ce n'est que si les associations renaissent de leurs cendres avec un nouveau projet, nous pourrions les réexaminer. Pendant le Covid, nous avons accompagné l'ensemble des manifestations en versant au prorata des dépenses éventuellement engagées s'il y en avait eu.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Donc là, les 183 700 euros au global, c'est ce qui sera engagé en 2023 ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est ce qui sera engagé. Pour être clair, c'est la liste des manifestations « officielles » pouvant être soutenues au titre du FCA+. Nous allons solliciter l'ensemble des maîtres d'ouvrage en disant : « Votre manifestation est retenue, maintenant il convient de déposer un dossier pour savoir si la manifestation aura lieu ou pas », puisqu'aujourd'hui, force est de constater que certaines associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont défaillantes par une absence de bénévoles. Si nous le votons, nous allons solliciter l'ensemble des associations pour leur dire : « Votre manifestation est éligible à ce titre-là, merci de nous confirmer la réalisation de la manifestation avec le budget qui va avec » et après, nous serons amenés en CP à valider l'engagement définitif des montants. Il reste une somme entre les 217 000 euros et les 183 000 euros qui sont engagés. Il est vrai que tous les ans, des manifestations méritent que nous les suivions. Cela concerne souvent des organisations régionales, nationales et je sais d'ores et déjà que nous sommes sollicités par la Fédération des entrepreneurs de travaux agricoles qui organisent son congrès national à Aurillac. Je pense que la CABA ou la Ville est en contact avec elle, puisque 400 personnes de toute la France vont venir sur le département. Nous venons de recevoir un dossier. C'est le type de manifestation qui peut rentrer dans ce FCA+, mais là forcément, c'est *one shot* puisque c'est pour faire un congrès national, etc. Donc voilà, le delta qui reste, c'est pour des manifestations de ce type.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport important le n° 9 présenté par Didier ACHALME.

## Bâtiments départementaux

### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Nous sommes sur de grosses masses financières qui vont représenter 21 965 000 euros de crédits de paiements d'investissement et 2 330 940 euros au titre du fonctionnement.

Évidemment, il faut que nous nous adaptions à la transition climatique et innover pour nous différencier et enrichir le territoire. Je vais vous passer en revue, mais pas dans le détail, rassurez-vous, ce que nous allons investir.

En éducation, dans le cadre de promouvoir le cadre de vie, le Campus universitaire d'Aurillac se verra attribuer 3 580 000 euros pour les dépenses prévues. Il faut savoir que nous sommes en plein dans le cadre de la loi ELAN qui nous contraint à réduire de 40 % les consommations globales d'énergie entre 2010 et 2030. Il nous faut donc anticiper. Ces 3 580 000 euros se décomposent comme suit : 2 280 000 euros pour les travaux de modernisation du bâtiment ancien ; 1 million d'euros pour la construction du restaurant universitaire ; 100 000 euros pour le projet Campus ; 200 000 euros pour la création du pôle d'excellence microbiologie.

Au chapitre des collèges, dont nous avons largement déjà, il s'agit d'accompagner au quotidien et d'assurer la vitalité du territoire et promouvoir le cadre de vie, c'est 5 725 000 euros qui seront investis avec : modernisations (remplacement de menuiseries, etc.) sur la totalité des collèges : 1 144 000 euros ; rénovations à Saint-Mamet et restructuration de la demi-pension : 1 856 000 euros ; menuiseries extérieures à la Vigière à Saint-Flour : 800 k€ ; petits travaux de sécurité, de sûreté (les visiophones, les portails et clôtures etc.) : 500 k€ ; conformités électriques et les systèmes incendie : 500 k€ ; différents travaux indispensables au fonctionnement des établissements : 400 k€ ; remplacement de chaudières : 400 k€ ; réfection des cours : 100 k€ ; achat d'outillages adaptés : 25 k€.

Sur les grands sites touristiques, il faut assurer la vitalité du territoire.

Sur le Lioran, nous avons été lauréats de l'appel à projets « Fonds Friches pour le recyclage foncier » qui nous permettra de bénéficier d'une aide de 3 200 000 euros. L'ensemble des travaux s'élèvera à 4 550 000 euros avec la possibilité de l'obtention d'une subvention régionale à hauteur de 2 millions d'euros pour ces travaux-là : 3 millions d'euros pour la démolition de la friche touristique du Grand Phénix ; 500 k€ pour la maîtrise d'œuvre et le début d'un centre multi-activités ; 350 k€ pour rénover le chalet des Galinottes ; 650 k€ pour les grandes inspections ; 50 k€ pour la fin d'aménagement de la salle hors sacs.

Sur la territorialisation des services, nous sommes sur un gros budget de 8 110 000 euros.

Hôtel du Département : Le budget est de 2 millions d'euros dans la suite de ce qui a été fait pour rénover le chauffage et les travaux d'isolation.

Pôle routier de Saint-Flour : 3 500 000 euros sont nécessaires pour poursuivre et terminer les travaux.

CRD d'Artense : 400 k€.

Opérations non programmables, mais indispensables sur l'ensemble des CRD : 100 k€.

Bâtiments sociaux et médico-sociaux : 410 k€ sont projetés en 2023 pour la Maison des Services de Murat et la couverture de celle de Riom.

Bâtiments publics divers : 300 k€ pour les mises en conformité ; 200 k€ pour les mises en accessibilité des bâtiments et 450 k€ pour le BEA de Jules Ferry.

Pour s'inscrire dans l'exemplarité sont inscrits 300 k€ pour être une Collectivité exemplaire. Il faut faire les audits énergétiques sur l'ensemble de nos bâtiments et réfléchir à un programme de mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation de nos collèges.

Sur les dépenses de fonctionnement, elles s'élèveront à 2 330 940 euros pour l'année 2023.

Sur le projet de délibération on nous demande :

- d'approuver le programme d'intervention 2023 au titre du patrimoine bâti départemental.
- de décider l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2023, de 21 965 000 euros en crédits de paiement pour l'investissement et 2 330 940 euros en fonctionnement.
- de valider l'actualisation des autorisations de programme suivantes : Rénovation du collège Saint-Mamet-la-Salvetat, montant de 5 500 000 euros porté à 6 500 000 euros ; Réfection des toitures des collèges, montant de 2 500 000 euros porté à 3 500 000 euros ; Remplacement des menuiseries des collèges, montant de 3 000 000 euros porté à 5 500 000 euros ; Réfection des cours des collèges, montant de 300 000 euros porté à 800 000 euros ; Mise en conformité électrique, montant de 300 000 euros porté à 800 000 euros ; Remplacement des systèmes sécurité incendie, montant de 300 000 euros porté à 600 000 euros ; Rénovation du chalet des Galinottes, montant de 800 000 euros porté à 1 800 000 euros ; Construction du pôle routier de Saint-Flour, montant de 9 000 000 euros porté à 10 000 000 euros ; Construction du CRD de l'Artense, montant de 1 500 000 euros porté à 2 000 000 euros ; Modernisation de l'Hôtel du Département, montant de 1 050 000 euros porté à 3 050 000 euros ; Requalification thermique de l'Hôtel du Département, montant de 4 000 000 euros porté à 5 000 000 euros ; Mise en accessibilité selon AD'AP, montant de 3 000 000 euros porté à 5 000 000 euros.
- de demander l'inscription des autorisations de programme suivantes nécessaires à l'exécution de différentes opérations : Construction du CMS de Mauriac, 1 500 000 euros ; Construction du pôle excellence, 4 000 000 euros et installation de Gestion Technique du Bâtiment, 1 200 000 euros.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2023 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations validées dans le programme 2023 du patrimoine bâti départemental.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très synthétique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Je ne peux pas ne rien dire sur ce programme d'investissement qui, encore une fois, va dans la dynamique de la transition énergétique. Nous pouvons nous réjouir, c'est un gros programme d'investissement qui a été réévalué et nous pouvons saluer l'engagement du Département et le féliciter.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. J'espère que cet exercice 2023 sur ces gros programmes d'investissement, nous aurons des facilités pour réaliser les travaux. Tout à l'heure, je vous disais que pas mal de programmes d'investissement 2022 ont été contrariés par l'évolution des coûts et des problèmes d'approvisionnement au niveau des entreprises qui nous ont obligés à décaler les réalisations. J'espère que sur cet exercice 2023 nous pourrions conduire l'ensemble de ces dossiers de manière satisfaisante. On parlait du restaurant universitaire, on parlait bien évidemment de tout ce qui est transition énergétique, il est essentiel que l'on puisse avancer sur les bâtiments des collèges ou autres. Marie-Hélène CHASTRE.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Je n'ai peut-être pas tout suivi, mais je vois que pour le centre des enfants, on n'a pas mis...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Au début, on va être sur les études sur le Centre départemental de l'enfance.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Parce qu'on le met dans la liste, mais on ne met pas de...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous allons engager 100 000 euros pour débiter les études, mais pas la construction puisqu'aujourd'hui ce qui est fait sur 2023, c'est d'ouvrir prochainement la pouponnière et en même temps, nous allons lancer les études pour la conceptualisation et la création de ce Centre départemental de l'enfance. Là, c'est l'engagement des études de faisabilité. Vous comprendrez qu'il convient de formater la taille du bâtiment et de savoir également où nous allons positionner ce centre. Il faudra le construire quelque part ou aménager un bâtiment. Ce sont toutes ces réflexions sur lesquelles nous devons encore travailler. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 10 présenté par Jean-Jacques MONLOUBOU.

### **Voirie départementale**

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. L'ouverture physique du département, en plus des collèges, est une condition de son développement et du renforcement de son attractivité. C'est ainsi la priorité absolue du Cantal. Améliorer les temps d'accès et le confort des déplacements s'ajoute à la nécessité de développer les infrastructures de communication numérique. L'ouverture du territoire, c'est aussi sa lisibilité, sa notoriété, et en ce sens, la question de l'image du Cantal est majeure.

La signature du « Pacte régional pour le Cantal » et de son avenant avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ouvre des perspectives permettant de poursuivre l'amélioration de notre réseau structurant et la diminution de l'éloignement à une autoroute. Par le biais du « Pacte régional pour le Cantal » actualisé par avenant en 2021, la Région s'est engagée en faveur du réseau cantalien, en particulier : la RD 926 pour le contournement Nord de Saint-Flour ; la liaison RN 122/RD 120 et la RD 922 pour le contournement Ouest de l'agglomération d'Aurillac ; la RD 922 concernant les aménagements qualitatifs entre Jussac et les 4 Routes de Salers et aussi l'aménagement qualitatif entre Mauriac et Ydes au niveau de Jaleyrac ; la liaison RN 122/RD 926 pour le contournement de Murat ; la RD 926 pour le contournement d'Ussel ; la RD 680 pour l'accès au Grand site du Puy Mary et ainsi que d'autres projets routiers.

Ce projet se traduira en 2023 par le paiement des loyers des contrats de partenariats de la RD 120 (Prentegarde - Entrée de Montvert) et de la RD 926 (Contournements de Roffiac et Saint-Flour). Il est prévu la continuité des études et procédures administratives en vue de la réalisation des opérations (Contournement Ouest d'Aurillac, Contournements d'Ussel et de Murat) et le début de l'aménagement entre l'aire de Saint-Chamant et Saint-Martin-Valmeroux.

Les opérations proposées que je viens d'évoquer permettront au Cantal, à ceux qui y vivent et à ceux qui y viennent, de ne plus considérer le réseau routier comme un handicap, mais comme un atout., que ce soit en termes d'image comme d'attractivité économique. C'est dans cette optique qu'au-delà des opérations inscrites dans le Pacte Cantal I, le Département se projette pour continuer l'amélioration et la fluidité du réseau routier départemental.

En parallèle, il faudra veiller à ce que l'État, qui n'a plus la responsabilité que d'une seule route nationale sur le département, la RN 122, continue la modernisation dans les plus brefs délais conformément au Contrat de Plan État Région et à son volet Mobilité.

Notre solidarité territoriale s'exprimera également à travers le maintien d'un réseau routier de proximité et de qualité, car le maillage routier départemental a connu depuis 25 ans une forte amélioration sur la base d'une hiérarchisation du réseau fondée notamment sur la population des Communes desservies et le poids des activités économiques qu'elles avaient su développer.

Les opérations du maillage des territoires cantaliens sont les suivantes : la RD 16/436/21 pour le raccordement de Saint-Saturnin à la RD 16 (glissement de la Sarrie) et l'élargissement des Ouvrages sur la Santoire ; la RD 45 et RD 20 pour la réalisation de mesures environnementales compensatoires ; la RD 105 Chalvignac - Corrèze au niveau du barrage de l'Aigle ; la RD 861 : Pers – Le Rouget ; la RD 990 : Raulhac - Arpajon-sur-Cère/Section Pont du Goul et toutes RD pour le traitement des aménagements de traverse.

Au-delà de ces itinéraires, le traitement de beaucoup de nos routes départementales en traverse d'agglomération devient une problématique très importante et aujourd'hui difficile à chiffrer. Ces opérations d'investissement, bien identifiées par les élus et les Cantaliens, ne doivent pas occulter les travaux importants devant être réalisés sur le patrimoine existant. Pour 2023, l'enveloppe proposée consacrée à ces travaux de sauvegarde du patrimoine se répartit de la façon suivante : 1 855 k€ pour les Grosses Réparations de Chaussées ; 2 775 k€ pour le revêtement du réseau structurant (IBBGE) ; 800 k€ pour les Réparations d'Ouvrage d'Art (GROA) ; 150 k€ pour le renouvellement de la signalisation de police et directionnelle ; 800 k€ pour les arasements de talus qui consistent à traiter des zones sujettes à des glissements ou des éboulements, sans pour autant traiter le glissement de La Sarrie.

Mais notre solidarité territoriale se manifestera aussi en 2023 par une attention soutenue, à hauteur de 500 k€ au Réseau d'Intérêt Local (RIL), que nos Conseillers départementaux connaissent bien puisqu'il est essentiellement à leurs mains. Au-delà de cette mobilisation de nos crédits d'investissement et parce que nous continuerons à privilégier les travaux en régie, il nous faudra donner les moyens à l'Exploitation Régie et aux Centres Routiers Départementaux, maintenus au cœur des territoires avec le maillage des Centres Routiers Départementaux, d'assurer les niveaux de service en entretien et exploitation désormais fixés par 2 référentiels : le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) et le Dossier d'Orientation de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (DO2ER).

Les moyens budgétaires alloués pour mettre ce travail en œuvre passent par des inscriptions importantes : pour l'entretien estival 5,01 M€ et l'entretien hivernal 1,490 M€. À noter la part dans le budget Fonctionnement des loyers dans le cadre des contrats de partenariat de la RD 120 et de la RD 926 pour un montant de 1 091 000 euros. En annexe, vous trouverez tout ce que je viens de vous dire sous une forme plus détaillée et plus précise qui vous fait bien apparaître le montant d'investissement de 14 904 800 euros en totalité.

Le projet de délibération à la demande du Président est de :

- Valider le programme d'investissement 2023 sur la voirie départementale.
- Décider l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2023, d'un montant total de 14 904 800 euros de crédits de paiements en dépenses d'investissement.
- Décider l'inscription au Budget Primitif du Département pour l'exercice 2023, d'un montant total de 6 500 000 euros en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel et matériel).
- Donner délégation à la Commission Permanente pour adapter, en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux en cours d'établissement.

- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

Ce rapport sur la voirie départementale a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles pour ce rapport important ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Monsieur le Président, je vais être bref. Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons émis le vœu qu'au regard des nouvelles dispositions budgétaires complexes, on puisse procéder à un moratoire sur la création de nouvelles routes, déviations, nouvelles voies, hormis pour traiter les problèmes de sécurité. Dans la cohérence avec cette proposition, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous rappelons le fait que la création de nouvelles voies, de nouvelles routes, de déviations ou de contournements sont toujours des gouffres financiers et qu'en outre, ce sont des actions qui ont des impacts écologiques importants. Il est urgent pour nous de surseoir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Un petit mot en écho à un passage du document qui évoque la RN122, je pense que 2023 sera une année importante puisque la loi 3Ds autorisant la Région de se porter candidate à la maîtrise d'ouvrage de ces axes nationaux, il sera important que ce débat s'ouvre, mais nous vous faisons toute confiance en qualité de Conseiller régional pour faire en sorte d'avoir la meilleure solution pour le Département. Nous connaissons les difficultés pour obtenir les financements de l'État dans le temps. Je rappelle que des créneaux dépassements qui sont au contrat de plan ont dû fêter quatre ou cinq contrats de plan, d'où l'opportunité pour le Département du Cantal de saisir cette occasion. Nous savons que le Président de la Région s'était montré très ouvert. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, je voudrais tout de même répondre à Monsieur FRECHOU parce que j'avais déjà entendu cette orientation ou cette réserve à l'occasion du débat d'orientation budgétaire mais je n'avais pas répondu. Mais sur une séance budgétaire dans laquelle est abordée la question de l'attractivité, faire la proposition d'un moratoire sur les axes routiers me semble dénué de toute logique. D'abord, il ne s'agit pas spécialement de création, il y a déjà beaucoup d'axes qui méritent d'être modernisés pour gagner en sécurité et en fluidité, c'est ce qui est en train de se passer par exemple sur le 922 et puis, lorsqu'on a dans le rapport la perspective d'une liaison par exemple 122-120, à n'en pas douter, ce sont vraiment des perspectives de développement parce que c'est de l'aménagement d'Aurillac et de son agglomération dont il est question. Pour le coup, j'ai failli en rester sans voix, mais je suis obligé de dire que je ne partage pas du tout cette orientation. Parmi les choses que les gens apprécient dans notre département – je le dis parce qu'on a parfois tendance à s'autoflageller – c'est la qualité de notre réseau routier intérieur. Tous les départements ne bénéficient pas du même réseau. On a conduit des efforts considérables pour s'ouvrir sur l'Ouest, la Corrèze et à l'Est, désormais, avec le contournement de Saint-Flour. Il nous faut bien sûr investir au prorata de nos capacités financières, mais imaginer un instant que l'on pourrait penser à interrompre ces opérations et ce travail engagé depuis des décennies me semble complètement contraire aux intérêts du département. Je le dis sereinement, calmement, sans animosité. Il y a parfois des sessions où on a l'impression qu'il y a un consensus sur tous les dossiers, c'est bien quand c'est ainsi, mais sur celui-là, je ne comprends pas, je n'imagine pas, je pense que c'est à des années-lumière de ce qu'attendent les Cantaliens et là, je me permets de m'inscrire en faux et de soutenir avec force ce programme. On a évoqué l'environnement budgétaire du

Département et j'ose espérer que le Département sera encore en capacité d'agir dans la décennie qui vient. Et si demain, il y a sûrement un secteur à protéger, ce sera bien celui de l'ouverture. Pour le coup, c'est de notre compétence et je n'imagine pas demain le développement du département ou le renforcement de son attractivité et essayez d'imaginer un instant si on effaçait de la carte routière tous les travaux qu'on a conduits depuis 2000, pour le coup, nous présenterions un visage qui ne serait pas du tout séduisant. Ce serait contradictoire et contraire à tout ce qui se passe à côté. Je vois ce qu'il se passe autour de Rodez dont on prend souvent la desserte en exemple. Je m'excuse du terme, il ne se veut pas méchant, mais il est hallucinant d'imaginer un moratoire sur les travaux routiers. Je ne vais pas en dire plus. C'est ce qui me vient à l'esprit et franchement, quand on met cela en perspective du débat que l'on vient d'avoir sur l'attractivité, c'est vrai pour tous les territoires. J'ai beaucoup parlé de mon arrondissement, mais c'est vrai aussi du Nord Cantal, il faut que les gens aient les services et qu'ils puissent se déplacer. C'est le b.a.-ba. Pour le coup, dans le département du Cantal, la quasi-totalité des opérations, pour ne pas dire toutes, sont très respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Encore une fois, c'est une question de modernisation et de sécurité. Tout ce qui est fait pour limiter les délais de déplacement et favoriser la mobilité va dans le sens de l'attractivité. D'abord, cela va dans le sens du service rendu à ceux qui résident dans le département et dans un deuxième temps, de l'attractivité dès lors que des personnes voudraient faire le choix de Condat, il faut un collègue ou il faut des routes. Cela me semble tomber sous le bon sens. Je ne suis pas ahuri, j'aurais dû rester sans voix, mais je n'ai pas pu.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean MAGE et ensuite Didier ACHALME.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je n'en rajouterai pas à ce qui a été dit par Vincent DESCOEUR. Vous deviez sans doute attendre une remarque de ma part. Moi, je vais vous parler du cas précis de la route départementale n° 16. Je vois qu'il y a, à peu près 1 million d'euros d'investissement qui est prévu pour aménager les ouvrages d'art, aménagement qui est nécessaire dans la configuration actuelle du réseau routier parce qu'on est un secteur forestier dans ce Nord cantalien où beaucoup de grumiers circulent. Effectivement, franchir les ouvrages qu'il y a autour de Saint-Saturnin devient compliqué. Mais, je pense que là, on est en train de préjuger au compte rendu d'une étude qui est en place et qu'on ne connaît pas et donc, on suppose que cette étude qui a été confiée au BRGM et qu'on a financée pour partie au niveau du Conseil départemental va conclure qu'il n'y a pas d'autres itinéraires et qu'on ne peut pas rétablir le tracé de l'ancienne 16. Je pense qu'il faut qu'on attende. On devrait avoir et on devrait d'ailleurs solliciter le compte rendu de cette étude pour voir si on ne peut pas rétablir ce tronçon qui est très court, mais qui paralyse un secteur et qui divise la Commune de Saint-Saturnin en deux. Saint-Saturnin, ce n'est pas mon canton, mais on est à proximité et pour venir de Condat au Conseil départemental cela rallonge le trajet, donc au niveau de mes frais déplacements, cela obère un tout petit peu plus aussi les finances du Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Il faut faire attention parce que si vous me dites cela, je suis capable de supprimer les crédits d'un seul trait, les difficultés étant de pouvoir les récupérer après. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Rester sans voix par rapport à des postures idéologiques, c'est toujours gênant parce que cela voudrait dire qu'on les cautionne. Et effectivement, je ne peux pas cautionner une posture idéologique qui condamnerait le développement routier du département parce que c'est un peu comme l'objectif de zéro artificialisation nette. Il y a eu des excès. C'est certain, sur la France bien sûr et ailleurs dans le monde, mais comparer et avoir une posture idéologique pour le Cantal sur le zéro artificialisation nette me paraîtrait

complètement inadéquat avec l'objectif qu'on veut avoir chez nous et développer les routes me paraît par contre être complètement en phase avec le développement qu'on souhaitait. Pour faire venir des gens, on ne les fait pas venir par des chemins de traverse, ce n'est pas possible, il faut qu'ils puissent travailler. Il faut que l'on ait une activité économique forte et je crois que c'est à nous d'inventer les solutions qui vont avec. On peut rendre des villages vivants, même s'il y a un contournement, ce n'est pas le problème. On l'a vu ailleurs et cela se fait très bien ailleurs. Par contre, faire venir des gens par des chemins de terre, ce n'est plus d'actualité et je me méfie beaucoup des postures idéologiques qui sont héritières d'un passé où il y a eu des excès ailleurs, mais revenons au bon sens et restons dans le Cantal et occupons-nous de son développement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je voudrais intervenir dans ce débat qui me semble être un malentendu par rapport aux propos de Stéphane FRECHOU. Il a parlé de nouvelles voies, il n'a pas parlé d'entretenir l'existant et c'est simplement un moratoire. Cela ne veut pas dire qu'on ne développera pas l'entretien ni des voiries existantes ni de supprimer l'entretien d'ouvrages d'art qui sont nécessaires. Aujourd'hui, l'optique de sécurité, cela doit être le critère discriminant dans un budget qui est très contraint. C'était une suggestion pour avoir du discernement sur les chantiers retenus, pas de supprimer tous les chantiers. Il faut quand même le préciser.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

A l'heure des précisions, je ne poserai qu'une question pour bien comprendre seulement : n'êtes-vous pas favorable ou êtes-vous défavorable à un contournement et une liaison RD920-RN122 telle qu'elle figure dans les projets du Département ? C'est pour mieux comprendre.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Ce contournement est nécessaire parce que plus de 20 000 voitures y passent par jour. Donc, bien sûr, celui-là est nécessaire. Je pense que ce n'est pas le plus gros projet. En tout cas, ce n'est pas aussi important que les PPP qui ont été faits et qui, eux aussi, étaient utiles, mais encore une fois il faut rester avec les moyens qu'on fait. Si ce contournement prend une année de plus, cela prendra une année plus. C'est tout.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Me voilà rassuré ou à demi rassuré. Vous faites allusion aux PPP, ils sont derrière nous. Dans les projets de la Collectivité, je le dis juste pour la bonne compréhension, ce contournement-là, c'est sûrement, en termes de tracé neuf et de projet neuf, le projet le plus important que nous aurons à financer dans les prochaines années. C'est pourquoi cela ne me semblait pas complètement conciliable avec l'idée d'un moratoire ou alors, c'est un moratoire avec des exceptions, mais il faudra les étendre aux territoires d'autres collègues.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je voulais rassurer Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU s'exprime très clairement, nous avons bien compris la position du groupe sur le sujet. Mais je crois que s'agissant de l'attractivité du département du Cantal, on imagine que l'objectif est bien de rejoindre le plus facilement possible les autoroutes, d'autant plus pour le bassin aurillacois qui reste quand même le bassin le plus enclavé du département du Cantal, entre autres.

Deuxièmement, sur la facilité d'accès à celui-ci, il convient de le mettre en rapport aussi avec la longueur des procédures et l'organisation de ces procédures. Faire un moratoire nous conduirait quasiment à relancer l'ensemble des procédures et je crois qu'il est de mon devoir de déployer le contrat que nous avons validé et l'ouverture du département en est une, donc il me semble important de pouvoir continuer. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Au risque de finir par vous insupporter, mais c'est la dernière fois que je prends la parole. Si moratoire, cela veut dire agir sur le calendrier. Je m'inscris d'autant plus en faux parce qu'on voit bien que l'environnement budgétaire des Départements est en train de se dégrader du fait de nouvelles charges et autres. La question du coût de l'énergie ne sera pas résolue dans les 12 mois qui viennent, donc je pense pour le coup que sur des projets d'importance comme ceux-là, il ne faut surtout pas mettre en péril leur programmation au risque demain de ne plus être en capacité de les réaliser lorsque le temps sera venu.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je rappellerai simplement nos priorités en termes de liaison avec les autoroutes : contournement d'Ussel, aménagement de voies de dépassement dans la côte du Pignou. Pour que ce soit clair, nous en avons discuté avec le Maire Gilles CHABRIER, un contournement de Murat n'est entendable que si c'est un contournement global. Je le dis et je le redis. Ensuite, bien évidemment, nous souhaitons que la Région puisse embrasser totalement la compétence à titre expérimental sur la 122 afin que de nombreux projets puissent être conduits à ce niveau-là. Et puis ensuite sur le bassin aurillacois, on imagine ce contournement Ouest d'Aurillac et de l'amélioration qualitative bien évidemment, pour rejoindre l'A89 par le secteur de Mauriac. Jamel BELAÏDI.

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Je voudrais juste rappeler à notre collègue Pierre MATHONIER que notre groupe a voté la création d'un énième rond-point sur le carrefour de la Montade prochainement qui viendra fluidifier le trafic sur la 122 qui traverse Aurillac et le futur contournement Ouest sera bienvenu pour, bien sûr, aider à fluidifier notre Ville aux heures de pointe. Comme l'a dit notre collègue Pierre MATHONIER, ce n'est pas 20 000, mais c'est 28 000 véhicules/jour, donc je pense que le rond-point à venir et le contournement ouest seront les bienvenus.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Après, bien évidemment, nous allons assumer toutes les opérations d'entretien, que ce soient des ouvrages d'art ou des bandes roulantes avec des travaux importants sur tout ce qui concerne la sécurité puisque dès l'instant que l'on formate mieux nos axes routiers quels qu'ils soient, nous travaillons bien évidemment pour la sécurité de tous les usagers, c'est ce que nous devons veiller. Mais lorsqu'on fait un contournement Ouest d'Aurillac, il y a aussi de la sécurité dedans et un peu d'environnement pour les Aurillacois puisqu'on va les décharger de la moitié du trafic sur le Boulevard du Vialenc.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Président, sur ce sujet, je pense que c'est un non-débat puisque pour que ce contournement se réalise, nous avons accepté de donner des terres de la Commune d'Aurillac pour le projet. Donc, ce n'est pas le débat.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous remercie du terme « donner » qui m'enthousiasme à cette heure-là, puisque c'est un engagement pris devant les Cantaliens, j'espère que celui-ci sera respecté.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je crois que, juridiquement, on ne peut pas donner.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

L'engagement n'a pas tenu longtemps, il n'a pas fait long feu. La position, vous l'aurez compris, c'est de poursuivre ce programme sachant que ce contournement, si je comprends bien, vous l'actez, mais la longueur de la procédure m'invite à poursuivre la construction enfin la construction intellectuelle pour démarrer l'ensemble de ces projets-là parce que sinon, nous allons encore prendre du retard sur l'ouverture du département, chose dont je ne prendrais pas la responsabilité.

D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Elles sont au nombre de quatre. Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Je vous propose de passer au rapport n° 11 présenté par Valérie CABECAS.

**Numérique du territoire****Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. La politique numérique du territoire est divisée en deux : les infrastructures et les usages.

Concernant les infrastructures, le Département s'est engagé depuis 2013 avec les anciens Départements de l'ancienne Région Auvergne, donc dans un programme Auvergne Très Haut Débit. Aujourd'hui, nous sommes à la fin de la troisième phase, c'est-à-dire qu'à fin 2022, 92 % du département sera relié à la fibre optique.

La quatrième phase est donc à venir. C'est un investissement conséquent puisque pour les trois premières phases, le Département a misé 18,9 millions d'euros. Aujourd'hui, 167 Communes sont raccordables et 27 vont le devenir sur la quatrième phase.

Pour la troisième phase, le Département devra financer 1 120 000 euros sur son budget 2023 et pour la quatrième phase 700 000 euros sont budgétés.

Concernant la téléphonie mobile, le Département s'est engagé dans des opérations zones blanches, mais aussi dans le projet national New Deal pour desservir les zones grises. En 2023, des sites sont proposés : Le Mas (Neuvéglise-sur-Truyère) ; Embort, Fontaneyre, Vauzelles, Chemenet, la Malboudie (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) ; La Crégut (Trémouille) ou Mairie, camping et Cheyssac (Saint-Pierre).

Concernant les usages numériques et l'accès aux services, en 2023, le Conseil départemental va poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre de la stratégie départementale et des développements des usages et des services numériques à travers :

CyberCantal le Bus départemental (en 2022, CyberCantal le Bus a assuré 223 permanences France-Services sur 20 Communes et 817 personnes ont bénéficié d'un accompagnement).

Partenariat avec Unis-Cités, 20 jeunes seront mobilisés par l'association au titre de la session annuelle 2022-2023 ; 8 pour lutter contre la fracture numérique et l'isolement des personnes âgées ; 8 pour promouvoir la citoyenneté et le bien-vivre ensemble dans les collèges et 4 pour sensibiliser à l'environnement en tant qu'ambassadeurs de l'écologie et de la transition énergétique et écologique.

Création de la fabrique CyberCantal qui est un lieu de ressources pour les collectivités et le réseau de tiers-lieux du territoire ; un lieu de formation et de professionnalisation ; un lieu pour la médiation numérique et CyberCantal Tiers-lieux pour l'accompagnement du réseau pour répondre aux enjeux actuels de l'essor du télétravail.

Concernant l'information géographique, poursuite du travail engagé, concernant la dernière version de atlas.cantal.fr et aussi de la convention avec le CRAIG (Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique). 18<sup>ème</sup> édition de RuralITIC dont le thème sera l'écologie ; 4<sup>ème</sup> édition du Smart Agri Forum ; Tourisme et Réalité virtuelle, suite du développement de l'application Cantal Rando & Découverte.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique.
- de décider d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents avec un total de 151 k€ au niveau du fonctionnement et de 1 829 000 euros au niveau de l'investissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Il n'y en a pas. C'est un rapport également important surtout avec les moyens que nous déployons pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département. Les Cantaliens bénéficieront de l'infrastructure nécessaire à terme, même si effectivement, celle-ci ne sera complète qu'à compter début d'année 2026.

Autre point sur la téléphonie mobile au niveau national, l'ADF, notamment la Commission aménagement et développement rural, monte au créneau de manière à ce qu'on puisse imaginer avoir un New Deal 2. Puisqu'on sait pertinemment que l'ensemble du territoire rural dans le Cantal ne sera pas couvert à 100 % avec de la téléphonie mobile. Il est important que le Département puisse imaginer poursuivre cette politique qui nous est plutôt favorable puisque cela ne nous coûte pas d'investissements puisqu'ils sont à la charge des opérateurs de manière à pouvoir compléter la couverture du département, même si nous savons d'ores et déjà qu'une couverture à 100 % est somme toute impossible à avoir dans un département de montagne, on a forcément quelques sauts de connexion par moment. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions. Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de terminer cette matinée par le rapport n° 12 présenté par Annie DELRIEU.

## **Transport aérien**

### **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Comme l'a souligné Monsieur MATHONIER, le transport aérien est un facteur d'attractivité et un élément majeur. La ligne aérienne Aurillac-Paris est aujourd'hui le seul moyen permettant de relier rapidement le Cantal à Paris, notamment pour les professionnels. Très affectée par la crise sanitaire, la ligne commence aujourd'hui à retrouver un niveau de fréquentation similaire à celui qui avait permis de mettre en place la 3<sup>ème</sup> rotation. Cette dernière a d'ailleurs été remise en service début octobre les lundis et vendredis.

Néanmoins, la part des voyageurs « affaires » reste en deçà des objectifs en raison des contraintes financières qui s'imposent aux entreprises et sociétés, ainsi que du développement des alternatives aux réunions en présentiel. De ce fait, le déficit de la ligne est particulièrement élevé et ce n'est que grâce à un déplafonnement de la contribution de l'État que la part des Collectivités reste inchangée. Nous avons un tableau qui montre le remplissage et le nombre de passagers.

Pour autant, le rapport qualité/prix de l'avion reste imbattable. Le maintien de la ligne est donc une nécessité absolue. Il est proposé de prévoir son financement en 2023 dans le prolongement du budget 2022, sachant que la proposition pourra être revue au Budget Supplémentaire en raison du lancement de la nouvelle Délégation de Service Public et de ses conditions financières inconnues à ce jour.

En effet, si la modification des OSP (obligations de service public) permet d'assouplir le cahier des charges (introduisant une possibilité contractuelle de délestage), la consultation pour le renouvellement de la DSP reste

entourée d'une forte incertitude sur deux points : d'une part le montant du déficit que proposera la compagnie attributaire de la convention en raison d'une situation économique hésitante et d'une fréquentation encore inférieure à la normale, d'autre part la contribution de l'État, ce dernier n'ayant apporté aucune garantie sur son niveau de participation. La convention de financement de la ligne qui découlera de ces éléments sera revue en juin prochain.

Par ailleurs, la convention du 22 avril 2022 signée entre la CABA et le Département définit, dans le cadre de la gestion de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières, les modalités de participation des deux entités aux frais d'exploitation et au financement des investissements à réaliser. Dans ce cadre, le Département participe à parité avec la CABA aux dépenses qui touchent la ligne d'aménagement du territoire.

Enfin, le Département participe également au financement des dépenses d'exploitation de l'aérodrome de Collines dont les statuts ont été récemment modifiés.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code des transports ; Vu la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2019 relative à la convention de la Délégation de Service Public ; Vu la délibération du Conseil départemental du 25 mars 2022 validant la convention relative au financement des charges d'investissement et d'exploitation de l'aéroport d'Aurillac-Tronquières ; Vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2022 validant la procédure de lancement de consultation pour la Délégation de Service Public de la ligne Aurillac-Paris sur la période juin 2023 - mai 2027 ;

- donne un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au transport aérien comme précisés ci-après :

Dépenses de fonctionnement : Frais de gestion de l'aérodrome de Collines, 12 000 euros ; Subvention fonctionnement aéroport Aurillac, 150 000 euros ; DSP Ligne aérienne, 2 200 000 euros.

Recettes de fonctionnement : Participation CABA - DSP Ligne aérienne, 770 000 euros ; Participation Région DSP ligne aérienne, 350 000 euros.

Dépenses d'investissement : Subventions infra aéroportuares, 100 000 euros.

Je précise que nous avons eu un avis favorable de la Première Commission et de la Deuxième Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour me féliciter que nous travaillons en parfaite et étroite collaboration Conseil départemental et Communauté d'agglomération sur ce sujet qui est, Madame DELRIEU vient de le rappeler, absolument vital pour le territoire, donc un sujet majeur. Il y a une inquiétude, mais je sais que là aussi, nous allons unir nos forces, mais je pense que le Président du Conseil départemental a une écoute un peu plus favorable de la Région sur le CPER Région Infrastructures qui engage et qui profite à nos deux Collectivités puisque tout ce qui est mis dans ce cadre-là réduit la participation de nos deux instances, donc sujet important. Et puis, rappeler qu'il y a aussi le chemin de fer et qu'aujourd'hui, certes la ligne aérienne est très favorable parce que le temps et notamment l'efficacité de cette ligne aujourd'hui n'est plus à démontrer. Pour autant, le rail ne doit pas être oublié, mais c'est une compétence régionale.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce sujet important ? Cette ligne est une réelle attente puisque la fréquentation augmente d'une manière satisfaisante. Il est vrai que nous sommes en pleine révision de la DSP avec des inquiétudes, on a appelé Air France à postuler, ils ne l'ont pas fait. On s'y attendait un peu, donc

cela pose des problèmes de concurrence. Cela pose des problèmes certainement aussi au niveau des candidats de prendre en compte le nouvel environnement financier puisque la dernière datait de quatre ans, depuis il s'est passé pas mal de choses, inflation, problèmes énergétiques, etc., avec une incidence prévisible forte pour le Département en termes de coût et de déficit.

Une autre incertitude, c'est l'accompagnement de l'État qui laisse penser qu'au niveau budgétaire, il y aurait une baisse du fonds du FIATA, donc inquiétudes pour nous puisqu'une douzaine de lignes d'aménagement du territoire sont au fil de l'eau. Si l'enveloppe 2023 était moins importante que celle de 2022, nous en serions forcément les premiers à en souffrir en termes de valeur absolue. Et puis ensuite, il y a un autre critère à prendre en compte, c'est le taux d'intervention de l'État qui était aujourd'hui à 55 %, il est vrai que nous sommes la ligne d'aménagement du territoire la plus soutenue en termes de taux, mais si on prend l'ensemble des critères du décret qui définissent une ligne d'aménagement du territoire, s'il ne devait en rester qu'une, ce serait celle d'Aurillac-Paris. C'est celle qui mérite la plus grande attention de la part de l'État, donc on se mobilise pour leur rappeler la nécessité de soutenir à son juste niveau cette ligne aérienne.

Pour le CPER Infrastructures, le Préfet de Région aurait dû avoir son mandat de négociation voilà maintenant plusieurs mois. Cela a été annoncé en juin puis annoncé en automne. Aujourd'hui, on nous annonce ce mandat de négociation à partir du premier trimestre 2023 et nous allons partir pour une année de négociations avec, il est vrai, pour le Département, différents enjeux. L'aéroport puisqu'il nous a été dit qu'il ne pouvait pas rentrer sur le CPER, mais il fallait le mettre sur le CPER Infrastructure, donc on espère avoir l'écoute de l'État et qu'il ne nous fasse pas la même interprétation que pour le CROUS, on ne sait jamais ! Un homme averti en vaut deux.

Le rail bien évidemment qui est important et on attend aussi une annonce concernant l'arrivée du train de nuit qui avait été promis par Jean CASTEX, à l'époque Premier Ministre. Et puis, également sur le volet routier puisque s'il y a transfert à titre expérimental de la 122 au niveau de la Région, il serait bon d'avoir des projets à réaliser, surtout avec les enveloppes qui y sont affectées.

Donc un exercice 2023 important concernant les modes de déplacement. Pour ce qui est de la ligne, il y a un enjeu important. Sur le budget, nous avons augmenté la contribution du Département à voir en fonction de l'issue du dialogue compétitif que nous aurons avec les candidats, savoir si nous devons compléter celui-ci, nous ne l'espérons pas, mais je crois qu'en ayant les pieds sur terre, vu l'évolution de l'économie et de l'environnement économique global sur les quatre dernières années, il faut s'attendre bien évidemment à une augmentation conséquente du coût de cette ligne.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance pour cette matinée. Merci à tous. Nous nous retrouvons vers 14 h 30 dans cette salle.

Fin de la 1<sup>ère</sup> séance publique à 13h07



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DES 12 E 13 DECEMBRE 2022

—————  
Procès-verbal

Séance publique du lundi 12 décembre 2022 après-midi  
—————

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 14 heures 40, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Gilles CHABRIER

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.  
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.

Le quorum est atteint.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose de bien vouloir prendre place afin de reprendre l'ordre du jour de notre session avec l'examen d'un rapport important le n° 13 et c'est Sylvie LACHAIZE qui va nous le rapporter.

**Action sociale**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Vous le savez tous, plus de 53 % de notre budget est consacré à l'action sociale.

Les dépenses de fonctionnement représentent près de 109 millions d'euros, soit +7,77 % de BP à BP et les recettes sont estimées à 33 185 900 euros avec une forte incertitude concernant le Ségur 2.

La répartition des dépenses est la suivante : 18,9 % pour l'enfance/famille : 31,8 % pour les personnes handicapées ; 35 % pour les personnes âgées ; 14 % pour l'insertion logement et 0,3 % autres.

La répartition des recettes est la suivante : 56,5 % sur l'APA ; 24,9 % sur l'insertion logement ; 2,6 % sur l'enfance/famille et 16 % pour les personnes en situation de handicap.

Nous avons des dépenses nouvelles qui sont liées notamment à des mesures nationales :

La dotation complémentaire qualité SAAD (services d'aide à domicile) : 1 333 000 euros (compensation CNSA pour 2023 à 100 %). Nous l'avons bien précisé parce que nous ne sommes pas sûrs que ce soit le même taux dans les années qui viennent.

Dépenses totales pour le Ségur : 2 482 500 euros.

Reconduction de la dépense liée à l'avenant 43 pour les personnels des SAAD + revalorisation de 8 % de l'indemnité kilométrique que nous avons déjà intégrée au BP 2022 à hauteur de 4 millions d'euros.

Revalorisation salariale pour les assistants familiaux entraînant un surcoût pour notre Département de 550 000 euros.

Augmentation de 4 % du RSA, décidée par le Gouvernement, évaluée à 540 000 euros.

Tout ce qui est lié aux besoins départementaux dans le domaine Enfance/Famille : renforcement de l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance pour 2,8 millions d'euros, dont 1 million d'euros consacrés à la création d'une pouponnière.

Concernant les dépenses brutes, on constate une forte évolution pour l'Enfance/Famille due à la création, notamment de la section pour la pouponnière et du Centre départemental d'enfance et de la famille. Une petite augmentation concernant les personnes handicapées et personnes âgées. Une diminution de 6,6 % pour l'insertion logement et diminution de 2,2 % pour autres non significative.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) qui comprennent le RSA, l'APA et la PCH, comme chaque année, depuis que je suis là, c'est-à-dire 2015, nous avons un manque de compensation de l'État et un reste à charge toujours plus important pour la Collectivité. Les trois AIS cumulées représentent une dépense de 45 M€ pour une recette de 18 M€, donc un reste à charge de 27 M€, soit un niveau record en progression de 2,4 M€ par rapport au CA 2021. En 10 ans, la charge nette du Département non compensée par l'État s'élève à 217 M€.

Cette année, nous avons décidé de faire cette présentation à trois avec mes collègues Dominique BEAUDREY qui en charge de l'insertion et Marie-Hélène CHASTRE en charge de l'enfance. Je laisse la parole à Dominique, Marie-Hélène prendra la suite pour l'enfance et je reviendrai après sur l'autonomie.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Nous allons aborder la politique en faveur de l'action sociale, de l'emploi, de l'insertion et du logement.

Le Budget primitif 2022 était de 16 387 900 euros et sur le BP 2023 c'est 15 300 000 euros. Le budget insertion logement est donc en baisse pour 2023 de - 6,6 % par rapport au BP 2022.

Ce BP se traduit en trois grands axes stratégiques : la poursuite du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ; la pleine effectivité du Cantal Emploi Insertion ; une réflexion autour d'un rééquilibrage (au niveau du FSL) des aides en fonction des sources d'énergie (ajustement du Règlement Intérieur en fonction de l'évolution des coûts). Nous y sommes obligés puisque les sources d'énergie ayant tellement augmentées que le Règlement Intérieur va être réajusté.

Je vais vous parler du bilan intermédiaire de Cantal Emploi Insertion : 280 personnes accompagnées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2022 ; 95 sorties de Cantal Emploi Insertion, dont 62 % pour l'emploi ou la formation ; 97 accompagnements infirmiers (une infirmière est intégrée à ce dispositif). Ce bilan de Cantal Emploi Insertion est plutôt une réussite.

Ce programme départemental d'insertion et d'emploi met l'accent sur les freins à lever prioritairement pour faciliter l'accès à l'emploi avec une action nouvelle « pack sortie RSA » avec des aides financières individuelles en direction des métiers en tension en aidant au transport, à la garde d'enfants et à la gestion de la vie quotidienne pour un montant de 40 040 euros. C'est un véritable succès pour Cantal Emploi Insertion.

L'allocation RSA, malgré le contexte de crise économique et la revalorisation nationale de 4 % en juillet 2022, la dépense d'allocation RSA en 2022 est en baisse pour plusieurs raisons : la bonne dynamique économique du territoire qui propose toujours de nombreuses opportunités d'emploi ; l'accompagnement renforcé à l'emploi mis en œuvre par la collectivité au travers de Cantal Emploi Insertion ; la politique de contrôle, en 2022, nous avons mis en place les dossiers fraude en équipe pluridisciplinaire (9 rappels à la loi, 15 amendes administratives et 4 dépôts de plainte) selon des critères mis en place par le Département.

Ainsi, en 2023, le budget consacré au RSA est proposé à un peu moins de 12,9 M€, soit une projection : d'une baisse de -7,87 % par rapport au BP 2022 et d'une augmentation d'un peu plus de 1,92 % par rapport au compte administratif anticipé 2022. En EP, nous sommes très attentifs à ce que soit remis, au niveau des bénéficiaires du RSA, le pied à l'étrier afin de ne pas rester très longtemps bénéficiaire du RSA. Je pense que c'est très important. Nous y travaillons avec les équipes et je remercie les services.

On va aborder maintenant les dépenses d'insertion : 104 000 euros pour le paiement d'aides financières individuelles d'aide à la reprise à l'emploi ; 435 000 euros pour le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique ; 625 000 euros pour des actions d'insertion ou d'accompagnement spécifique ; 128 000 euros pour le financement du PEC (Parcours Emploi Compétences) ; 403 810 euros pour le financement des aides au poste au sein des SIAE. Ces dépenses sont vraiment mises en avant pour tout ce qui est les aides à la reprise de l'emploi et aux structures d'insertion par l'activité économique.

Concernant le logement, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un portage interne avec un budget stabilisé : 460 000 euros pour le FSL, dont 261 889 euros de contribution des partenaires et 252 000 euros pour garantir l'insertion et le maintien dans le logement. Soit une augmentation de 4 % par rapport au BP 2022 qui s'explique par : l'augmentation importante de l'inflation (dont celle de l'énergie) et le risque important d'augmentation des demandes pour 2023. Début 2022, les demandes de FSL étaient en diminution et à partir de septembre, avec les services, nous nous sommes vraiment aperçus qu'il y avait une hausse, et surtout concernant l'énergie.

Les dépenses afférentes permettent : l'attribution d'aides financières individuelles (FSL, aides à l'amélioration de l'habitat, risque lié aux punaises de lit) qui représentent la majorité du budget et de soutenir des actions d'accompagnement sous différentes formes (subventions de fonctionnement ou attribuées au titre d'un axe de prévention logement).

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Je prends le relai avec la politique de l'enfance et de la famille. Le budget 2023 est en très forte augmentation. Le montant proposé est de 20 580 000 euros qui représente une évolution globale de 31,5 % de BP à BP.

Concernant les actions de prévention sanitaire et médico-sociale, Mission petite enfance, le BP 2022 était de 405 800 euros et le BP 2023 proposé est de 407 000 euros, soit une augmentation de 0,3 %.

Les crédits proposés sont destinés aux actions suivantes : financement des actions de promotion de la santé, de la mère et de l'enfant pour 110 000 euros ; participation 2023 au financement des centres d'action médico-sociale précoce pour 130 000 euros ; formation des assistantes maternelles agréées pour 64 000 euros ; soutien 2023 à l'animation en faveur de la petite enfance pour 82 000 euros et autres : 21 000 euros.

Concernant la protection de l'enfance, le BP 2022 était de 15 246 800 euros.

Le BP 2023 proposé est de 19 580 000 euros, soit une augmentation de 28,4 % liée à : la proposition d'un taux directeur à hauteur de 1,5 % (atténuation des effets de l'inflation) pour les établissements et services tarifés par le Conseil départemental ; la nécessité de mettre en œuvre les plans d'action du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, du Projet pour le Cantal 2021-2030 qui se recoupent selon l'objectif impérieux et urgent d'étayer notre dispositif de protection de l'enfance ; la nécessité de prendre en considération les dépenses réalisées en 2022 qui ont conduit à des ajustements significatifs à la hausse du budget supplémentaire et à la DM.

Les dépenses supplémentaires générées par la prime Ségur sont intégrées, le surcoût ainsi généré représente 600 000 euros.

Maintien à domicile : BP 2022 : 2 647 000 euros. BP 2023 : 3 395 000 euros.

Placement familial : BP 2022 : 4 657 500 euros. BP 2023 : 5 634 500 euros.

Placement en établissement : BP 2022 : 7 355 000 euros. BP 2023 : 10 536 000 euros.

Prévention : BP 2022 : 540 000 euros. BP 2023 : 550 000 euros.

Prestations accessoires : BP 2022 : 47 300 euros. BP 2023 : 57 500 euros.

Soit un total de 15 246 800 euros au BP 2022 et de 20 173 000 euros au BP 2023.

Concernant les aides au maintien à domicile, la dépense 2023 est estimée à 3 395 000 euros, soit une hausse de 0,85 %. L'évolution s'explique principalement par la nécessité d'améliorer la couverture du territoire des mesures d'AEMO renforcées et d'en augmenter le nombre dans la mesure où elles sont l'une des alternatives aux placements d'enfants.

80 000 euros pour le paiement d'aides financières, secours et allocations mensuelles ; 405 000 euros pour le paiement des interventions à caractère éducatif (Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale - TISF) ; 80 000 euros pour le paiement de la prestation d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale créée par la loi du 5 mars 2007 ; 2 253 000 euros (+ 108 000 euros) pour les différents services d'Action Educative en Milieu Ouvert.

Le nombre de placements 2019-2022 hors placements directs, est en nette augmentation. Ces données n'intègrent pas le nombre de placements directs en MECS ordonnés par les magistrats sans passer par l'ASE.

Concernant le dispositif cantalien de placement, les dépenses 2023 sont estimées à 16 170 500 euros, soit +34,6 % de BP à BP. Cette évolution est expliquée principalement par la saturation du dispositif de placement

cantalien qui entraîne une impossibilité chronique d'exécuter les ordonnances provisoires de placement et nous conduit à renforcer notre offre d'accueil :

Placement A Domicile (PAD) : création d'un service dédié de 30 places adossé à une MECS (hébergement en urgence) avec une dotation de l'État de 150 000 euros par an (Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance) et un reste à charge pour le Département de 400 000 euros.

Mesure Tiers Digne de Confiance (TDC) : déploiement de cette mesure (indemnité d'entretien) pour 23 000 euros. Accueil familial, valorisation du métier d'assistant familial par une rémunération, pour l'accueil du premier enfant, équivalente au SMIC pour 200 000 euros.

Accueil en établissement : extension du dispositif dédié aux MNA, création de places en Lieu de Vie et d'Accueil (LVA), création d'un CDEF et d'un USEMA pour un montant de 1,8 M€ ; avec une dotation État de 276 k€/an et de l'ARS 110 k€/an (Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance).

Concernant les actions de prévention de l'inadaptation sociale, la dépense 2023 est estimée à 540 000 euros, soit +1,85 % de BP à BP.

Ces crédits doivent permettre de participer au financement : du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) ; de l'Équipe de prévention spécialisée gérée par l'association Accent Jeunes ; à l'Espace rencontre enfants/parents non gardiens « l'entre-deux » de l'ANEF ; de la Maison Pour Apprendre (MPA) située à Mauriac ; du dispositif relais de l'Éducation nationale dont la mission est d'apporter des réponses au décrochage scolaire et de la Maison des adolescents.

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je vais continuer par la politique de l'autonomie. Vous pouvez constater une augmentation de BP à BP de 5,15 % liée notamment à des mesures nationales dont notamment la dotation complémentaire pour les SAAD et les dépenses du Ségur d'un montant de 1 882 500 euros. Pour une partie, 70 % de la dépense sont annoncés en recettes.

Le montant total des différentes catégories (PCH +AC + APA, PCH + AC, APA domicile et établissement, aides sociales PH et PA et autres, s'élève à 72 780 000 euros au BP 2023.

Concernant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), c'est 30 279 000 euros en 2023 soit + 6 % de BP à BP. Ce montant inclut les nouvelles mesures de dotation qualité et représente 40 % des dépenses du budget autonomie. Alors que le nombre de bénéficiaires reste stable, cette progression s'explique par : les incidences de l'avenant 43 ; la réévaluation des indemnités kilométriques des intervenantes à domicile et la majoration du point des rémunérations de ce secteur.

La compensation financière de l'APA est la plus faible de l'ensemble de celles versées par l'État au titre des AIS. Pour 2023, elle s'élèverait à 9,8 M€ auxquels s'ajouteraient environ un million d'euros au titre de l'avenant 43 et 0,99 M€ pour la dotation qualité sur 30 279 000 euros de dépenses.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), c'est 4 869 000 euros pour 2023, + 20 % de BP à BP. Avec un nombre de bénéficiaires sur les 10 premiers mois 2022 quasi égal à celui de 2021. Cette progression s'explique par : les incidences de l'avenant 43 ; la réévaluation des indemnités kilométriques des intervenantes à domicile et la majoration du point des rémunérations de ce secteur.

Le coût annuel de la PCH par habitant âgé de 20 à 59 ans est inférieur à la moyenne nationale depuis de nombreuses années. La compensation financière de la PCH s'ajoutera à cette recette évaluée à 1,9 M€, le concours CNSA au titre de l'avenant 43 et de la dotation qualité. La compensation intégrale du coût de la PCH parentalité par la CNSA n'est toujours pas officialisée. Se rajoutent à la PCH, les frais de l'allocation de compensatrice estimée à 870 000 euros, contre 880 000 euros au BP 2022 pour 114 bénéficiaires (120 en 2021).

Les autres dépenses d'aide sociale du champ de l'autonomie, c'est les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées pour 8 158 000 euros : paiement des frais de séjour des bénéficiaires de l'aide sociale en EHPAD ou en unité de soins médico-techniques importants (soins de longue durée) et +4 % en raison de la forte hausse du prix de l'électricité et des combustibles.

Les autres dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées pour 27 809 000 euros : +8 % suite à la budgétisation de nouvelles mesures pour un montant de 1 860 000 afférentes à la prime Ségur compensées en partie par des recettes.

La récupération des sommes avancées au titre de l'aide sociale : les montants récupérés sur successions ou donataires s'élèvent à 1,1 M€ et les recouvrements sur ressources à 7 M€.

Les dépenses d'aide sociale à l'hébergement se répartissent entre : les foyers annexés aux ESAT, les autres foyers (amendement Creton avec très peu de bénéficiaires), les EHPAD pour les moins de 60 ans, les foyers d'accueil médicalisés et foyers de vie, les SAVS et SAMSAH et le placement familial. Elles s'élèvent à 25 819 000 euros. La part des crédits affectés au paiement des prix de journée des établissements et services représente 76 % du total des moyens alloués aux personnes en situation de handicap.

Concernant les outils de coordination des politiques de l'autonomie, nous avons la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus avec 453 915 euros pour le BP 2022 et l'habitat inclusif 2023 qui a bénéficié d'une part pour l'ADAPEI à hauteur de 60 500 euros par an pour leurs 2 projets, dont 48 400 euros annuels apportés par la CNSA et 12 100 euros financés par le Conseil départemental et d'autre part l'APF (Association des Paralysés de France) qui ne sera pas opérationnel avant 2024, voire début 2025.

Le secteur de l'aide à domicile est toujours un sujet de forte préoccupation. De nouveaux surcoûts, après ceux sans précédent de l'avenant 43 en 2022 : Indemnités kilométriques : + 3 centimes au 1<sup>er</sup> octobre ; Revalorisation salariale en complément de l'avenant 43 : revalorisation du point servant au calcul des rémunérations des salariés et revalorisation de 60 % des grilles de rémunérations de certaines intervenantes à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour la dotation qualité, signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les 6 SAAD au titre de la dotation qualité en 2022 apportant pendant 4 années un complément de financement de maximum trois euros par heure d'intervention compensé à 100 % par la CNSA.

La tarification des établissements médico-sociaux avec un montant des dépenses brutes autorisées en 2022 de 124 M€, +1,84 % par rapport à 2021. L'évolution importante sur ce secteur des établissements de protection de l'enfance correspond, au-delà de l'application du taux directeur, aux mesures nouvelles allouées par des moyens nouveaux, dont l'ouverture d'un lieu de vie et l'extension du DHAP.

La dotation APA en établissement pour 11 270 000 euros, + 3,39 %, est calculée en tenant compte de la stricte application de la réforme sur la base d'indicateurs tel que le GMP (GIR Moyen Pondéré) et de la prise en compte du point GIR (Groupe Iso-Ressources) départemental à hauteur de 7,40 euros (montant gelé depuis 2018). L'évolution proposée en hausse traduit un niveau de dépendance de plus en plus important dans nos EHPAD.

Pour l'accompagnement des établissements dans le cadre de la tarification des CPOM, afin de poursuivre un accompagnement de qualité pour les structures sous notre responsabilité et dans le cadre d'un dialogue de gestion individualisé, il est proposé un effort sur les taux d'évaluation plafonds suivants : EHPAD 3 % pour les établissements qui n'ont pas encore signé de CPOM et 3 % pour ceux qui l'ont signé ; Secteurs personnes handicapées 1,5 % avec application d'un taux plafond de 1,8 % sur les dépenses du groupe II pour ceux qui n'ont pas encore signé de CPOM et 1,5 % pour ceux qui l'ont signé.

Concernant l'accompagnement des établissements dans le cadre d'un fonds de secours aux EHPAD, ce fonds de secours et de soutien a été créé en 2021 sous forme d'une aide exceptionnelle en investissement de 100 000 euros pour les EHPAD en difficulté ayant des investissements nécessaires à leur bon fonctionnement. Il est proposé de maintenir ce taux à hauteur de 100 000 euros.

Les actions nouvelles pour 2023 sont les suivantes : Création de 8 places en SAMSAH pour un coût de 26 400 euros ; Création de 2 places aide sociale à la MARPA de Saint-Martin-Valmeroux pour un montant de 23 000 euros ; Surcoût apprentissage/stage long pour 70 000 euros (personnes handicapées et enfance).

Il est demandé de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

- Fixe la valeur du point GIR départemental à hauteur de 7,50 euros ;
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signé de CPOM et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, dans la limite d'un taux plafond de 1,5 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68, dont la prise en compte des dépenses de personnel dans la limite d'un taux plafond de 1,8 % ;
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM ;
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 3 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68 ;
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 3 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM ;
- Fixe les modalités de calculs du forfait global dépendance comme suit : Poursuite de la mise en œuvre de la convergence tarifaire ; Application stricte de l'équation tarifaire relative à la dépendance pour les places d'hébergement permanent ; Maintien pour les financements complémentaires des montants suivants, calculés sur la base de référence d'un « coût moyen à la place section dépendance » de 6 018 euros : 100 % du coût pour l'hébergement temporaire ; égal à 50 % du coût pour l'accueil de jour.
- Approuve l'aide exceptionnelle en investissement (chapitre 204) aux EHPAD en difficulté d'un montant de 100 000 euros et donne délégation à la Commission Permanente pour la répartition de cette aide ;
- Approuve l'inscription des crédits de fonctionnements suivants : enfance famille : 20 580 000 euros ; personnes handicapées : 34 623 000 euros ; personnes âgées : 38 157 000 euros ; insertion logement : 15 300 000 euros ; autres : 290 000 euros. Soit un montant total de 108 950 000 euros.

Avant de conclure et de donner les avis des commissions, je voulais remercier les Services du Pôle Santé Solidarité, tous les agents qui travaillent au quotidien pour les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et tout le travail qui est fait et les remercier particulièrement parce que nous avons eu une année quand même assez difficile, notamment sur les sujets de l'enfance. Et aussi avec, comme vous le savez, toutes les difficultés que nous avons sur les SAAD et les EHPAD.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Qui prend la parole sur ce rapport important du Conseil départemental ? Les explications ont été excellentes. Nous pouvons souligner l'importance de ce budget qui représente plus de 50 % du budget du Département avec un volet d'interventions très diverses. Nous pouvons souligner le travail du personnel de Cantal Insertion puisque les chiffres sur l'insertion sont en baisse. Je crois que c'est tout un travail. Même si la situation économique était favorable à un moment, aujourd'hui, on se pose des questions, mais l'idée est d'accompagner le plus tôt possible l'ensemble des bénéficiaires qui fait que nous avons un taux de succès relativement satisfaisant et tout cela vaut encouragement pour la suite, puisque nous avons un moyen direct de pouvoir influencer sur les AIS servies aux bénéficiaires du RSA.

Bien évidemment, sur l'APA, c'est complètement différent. Nous avons une population âgée et la pyramide des âges est inversée chez nous. Nous avons des cohortes de plus en plus importantes de populations âgées. Petite interprétation, c'est la double peine pour le Département du Cantal puisqu'il ne vous aura pas échappé que l'APA est schématiquement compensée à hauteur de 36 % par l'État. Nous sommes un département âgé, avec une population qui relève de l'APA importante, peu compensée, alors que le RSA qui touche plutôt des personnes en plein âge d'activité est compensé aux alentours de 56 % par l'État. Au gré d'une analyse démographique, cette population se retrouve forcément plus dans des zones urbaines et nous en avons moins chez nous. Ils en ont donc plus, mais mieux compensés. Nous avons plus d'anciens qui le sont un peu moins. C'est un peu la double peine pour les départements hyper ruraux. C'est toujours un sujet que nous abordons au niveau de l'ADF, mais nous sommes quand même peu écoutés au niveau national à ce niveau-là, puisque ce sont les départements les plus urbains qui ont une écoute attentive de la part du Gouvernement.

Sur la jeunesse, nous l'avons répété depuis plusieurs sessions, l'évolution de la société fait qu'un nombre d'enfants de plus en plus important bénéficie d'une mesure de protection, ce qui nous conduit à prendre une mesure forte sur la création d'un Centre départemental de l'enfance avec des coûts importants qui vont avec. Nous avons évoqué ce matin le fait d'inscrire les crédits en termes d'études de ce centre pour un montant d'environ 100 000 euros. Si nous arrivons à dérouler l'ensemble de ce programme, l'investissement sera de l'ordre de 5 M€, mais surtout en fonctionnement puisque la mission est bien d'être présents 24 h/24, 365 j/365. Cela fait partie des compétences obligatoires du Département que nous nous devons d'assumer.

Ceci dit, sur toute cette sphère sociale, on a des sujets d'actualité, notamment dans le cadre du Plan régional de santé où les discussions sont redémarrées avec l'ARS. Je pense que Sylvie, notre Vice-Présidente en charge du social, pourra peut-être nous en dire deux mots. On peut avoir des divergences importantes avec l'ARS puisqu'à l'image de notre échange sur les collèges de ce matin où on a beaucoup parlé de maillage territorial, sur les établissements EHPAD ou foyers de vie, la logique qui nous animait jusque-là était d'assurer un maillage territorial de ces établissements. Nous en avons une cinquantaine répartis sur l'ensemble du territoire et il est évident qu'à partir du moment où on raisonne maillage territorial, il y a parfois quelques oppositions avec une rationalité bien évidemment économique. Mais ce qui prévalait dans nos choix politiques, c'était ce maillage territorial et je dois dire que j'ai peur que nous ne soyons pas forcément entendus au niveau de l'ARS. Nous avons un risque important à ce niveau-là et dans le cadre de ces échanges sur le PRS, il est important que l'on puisse se faire entendre ou tout du moins, espérer que l'on soit écouté.

De même que sur les difficultés que peuvent rencontrer les EHPAD, les foyers de vie ou autres, sur la conjoncture d'une manière générale, il est important que l'on soit à l'écoute sachant que, je vous rappelle que de notre côté, nous avons une certaine latitude d'intervention sur notre partie, mais que nous ne maîtrisons pas tout. Sur le nombre de places, on avait dû faire face à la volonté de l'ARS de diminuer le nombre de places potentielles sur le département du Cantal. On s'est battus pour pouvoir le conserver tout en proposant à l'ARS de travailler sur une diversification de l'offre d'accueil de ces différentes places. On n'est pas totalement fermés, on souhaite conserver

nos places, mais on est prêts à réfléchir à une diversification de l'offre avec une idée de faire cela à l'échelle départementale. En tout état de cause, c'est un dossier important sur le département.

On peut signaler l'USEMA qui, aujourd'hui, reste bloqué au niveau préfectoral pour des décisions bassement administratives qui voudraient que l'on soit obligé de signer la convention qu'avec un seul interlocuteur alors que l'ARS et la PAJ voulaient signer, mais il faut en choisir un des deux puisque la Préfecture nous dit qu'on ne peut pas signer à trois, il faut absolument n'être qu'à deux pour signer cette convention. Voilà toutes les contraintes auxquelles nous sommes confrontés et auxquelles nous devons faire face. Sylvie LACHAIZE pour une réponse, Mireille LEYMONIE, Stéphane FRECHOU, Dominique BEAUDREY, Florian MORELLE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Pour revenir sur les EHPAD, cela rejoint la discussion que nous avons eu ce matin sur les collèges, les EHPAD sont de petite taille dans notre département, voire de très petite taille, mais sont indispensables au maillage territorial et à l'identique, pour nos collégiens, nous n'avons pas envie d'envoyer nos grands-parents à 50 kilomètres ou plus loin. Le maillage territorial est très important et ce PRS, ce Plan Régional de Santé, nous laisse craindre quelques difficultés sur notre territoire.

Je voudrais aussi revenir sur les EHPAD. Au titre de la Conférence régionale des financeurs, nous avons distribué des enceintes sur les 3 secteurs (Mauriac, Saint-Flour et Aurillac) et nous en avons profité avec le Président et les élus du secteur pour rencontrer les directeurs des EHPAD et faire un peu le point avec eux et prendre un peu, si vous me permettez cette expression, la température. Il faut avouer que la température est très élevée dans certains domaines parce qu'il y a des problèmes de trésorerie dus aujourd'hui à l'augmentation des fluides. Il y a des problèmes aussi dus à certaines vacances de postes de directeurs. Il y a aussi des problèmes vraiment très importants de recrutement. Nous avons appris avec le Président, Bruno FAURE et Marina à Saint-Flour que des aides-soignantes venaient de Dijon par intérim et étaient rémunérées à hauteur de 1 700 euros par jour. Je vous laisse réfléchir sur cette concurrence qui devient compliquée et nos EHPAD, permettez-moi l'expression, se piquent les infirmières, les aides-soignantes et cela va devenir très, très compliqué. À Mauriac, à Aurillac, on a eu ces grandes difficultés de recrutement et il existait il y a quelques années au sein du Département, une petite structure qui portait les embauches ou les recrutements et ce serait peut-être à revoir plutôt que de financer l'intérim parce que c'est la course à la rémunération. Quand on arrive de Dijon pour une journée en tant qu'aide-soignante et qu'on repart, je ne suis pas sûre que tout soit bien mis en place pour aider nos personnes âgées.

Je voudrais aussi revenir un peu sur les SAAD. Nous avons 6 SAAD, dont 2 gros SAAD associatifs et vous le savez, un des SAAD est sous administration provisoire. L'administration provisoire se passe bien et je pense que nous allons à la fin du mandat de l'administrateur provisoire pouvoir y voir un peu plus clair pour ce SAAD et pouvoir aider le personnel et les personnes qui sont à domicile et qui ont besoin de ces services à domicile.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Mireille LEYMONIE.

**Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Je voulais en profiter pour remercier Sylvie et Daniel BOUZAT et le Service pour l'écoute que vous avez auprès des associations de SAAD et le travail que vous avez fait et l'accompagnement pour cet avenant 43 qui a vraiment été apprécié par les salariés. La reconnaissance de l'ancienneté, des formations faites et des diplômes a quand même bien amélioré les salaires des salariés. Merci. Cela coûte au Département, mais c'est très utile.

Au niveau du recrutement, c'est la même chose pour nous. On est toujours dans la même difficulté. Au niveau aides ménagères, c'est-à-dire sans formation, j'ai beaucoup de personnes qui ont fait des chantiers emploi d'insertion, mais ce n'est pas toujours facile de les remettre sur un rythme de travail.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. J'avais une question, mais vous y avez partiellement répondu concernant la création de l'USEMA et quelles étaient les perspectives en temporalité. Est-ce attendu pour 2023 ou plus tard ?

Sur les questions de RSA, j'avais simplement un petit point de vigilance parce que si on peut se féliciter que les montants d'insertion baissent, il est à rappeler que les études nationales nous démontrent que près d'un ayant droit sur deux n'est pas un bénéficiaire et que quand tout le travail sera fait d'aller vers ces publics-là, il est craint que les budgets ne restent pas dans cette perspective-là, d'autant plus que la réforme des retraites et le décalage entraînent systématiquement une explosion du nombre de RSA. On le sait, un certain nombre de gens sortent de la précarité par la retraite.

Concernant la protection de l'enfance, je l'ai dit, la question sur l'USEMA et féliciter les Services pour l'ensemble du travail effectué et le projet du foyer de l'enfance qui est quand même un besoin criant dans le Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais revenir sur le Service Cantal Emploi Insertion qui ne vient pas en concurrence de Pôle Emploi, mais en complémentarité. Je voudrais souligner l'accompagnement vraiment individualisé des personnes en situation de précarité et pour exemple, sur ma Commune, une personne qui était bénéficiaire du RSA a rapidement trouvé un emploi grâce à Cantal Emploi Insertion. Donc, n'hésitez pas, si vous connaissez des personnes dans ces situations de les amener auprès de Cantal Emploi Insertion.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Je voulais juste revenir sur la présentation très claire de la part de nos trois élues en charge de ces différents dossiers parce qu'il faut bien être au moins trois pour présenter cette politique importante comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises et à chaque fois qu'on a un conseil, c'est la part que cela représente dans notre budget de fonctionnement du Conseil départemental. Mais, c'est surtout l'occasion de féliciter tous les Services qui sont, comme tous les services dans le milieu social, en difficulté parce que les besoins de prises en charge explosent avec des moyens limités parce que, on l'a vu ensemble, des frais de fonctionnement augmentent pour différentes raisons et des politiques ne sont pas compensées, ce qui met en difficulté les Collectivités qui ont ces compétences. C'était l'occasion de vraiment pouvoir remercier tous ces agents, ici au Département, mais aussi dans les territoires. On voit bien sur notre secteur que ce soit dans les EHPAD et les foyers de vie, c'est très compliqué. Et ce que tu évoquais Sylvie, cela va encore se tendre dans les mois à venir. Cela commence à réagir, à faire des motions dans le milieu hospitalier qui vont remonter aux ARS pour demander une écoute un peu plus qu'attentive, mais surtout maintenant des actions. Même si le Conseil départemental participe énormément au niveau fonctionnement, il continue et on l'a vu récemment dans l'investissement. Ce qui est essentiel pour maintenir des équipements de qualité pour le confort de nos résidents et le confort de travail de ces agents.

Sur la partie jeunesse, nous avons la chance d'avoir sur le territoire une maison d'enfants et on y va très régulièrement. On voit aussi cette détresse de la part des salariés parce que le besoin d'activités avec les astreintes

qui sont jour/nuit/week-end explose. C'est très lourd avec, en plus, des situations qui sont de plus en plus complexes et des besoins d'urgence aussi plus importants.

La façon dont c'est présenté, les actions menées et sur quoi tu as appuyé Dominique, sur l'insertion avec récemment la logique d'avoir mis quelque chose à Jussac avec un salon sur une journée très ouvert, je trouve que c'était très intéressant où, justement, il y avait vraiment une volonté que ce soit, non pas cloisonné secteur d'activité par secteur d'activité, mais c'était très ouvert. Je pense que c'était très bien pour ceux qui voulaient retourner vers l'emploi et d'y être accompagné de façon individuelle comme c'est fait, c'est la façon de réussir. C'était l'occasion de remercier tout le monde et surtout dans cette situation de continuer à travailler pour améliorer comme vous le faites. Je voulais tirer mon chapeau à tout le monde parce que ce que vous faites est vraiment très costaud. Le contexte est dur. Bravo.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci Florian.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce commentaire. Marina BESSE.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Je voudrais revenir sur la non-compensation de l'État qui vient en défaveur d'autres compétences du Département et je me félicite que le Département du Cantal soit capable de suppléer cet échec de l'État qui est un vrai désengagement sournois.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je suis tout à fait d'accord avec toi, Marina. Le seul problème est qu'à un moment, nous ne pourrons plus et c'est aussi au détriment d'autres secteurs que pourrait aider le Conseil départemental. Quand je suis arrivée, c'étaient 80 M€ pour le social et nous sommes à 109 M€ aujourd'hui avec un montant non compensé énorme et cela ne va pas s'améliorer. Et un jour, nous ne pourrons plus faire d'autres choses que le social, peut-être que si, mais nous ne ferons que ce qui est obligatoire. Nous ne pourrons plus avoir de latitude pour faire des choses un peu plus... Voilà, ce que nous avons vu ce matin ou ce que nous verrons ce soir ou demain.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions et pour ma part, j'ai fait un petit lapsus que vous avez tous corrigé, sur l'USEMA, je disais que c'était la PAJ, mais non c'était la PJJ qui voulait être signataire aussi. Et là, nous cherchons pour organiser la deuxième publication. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Je ne vais pas être très original, mais je m'associe bien sûr aux remerciements et aux félicitations des élus qui ont travaillé sur le dossier, accompagnés des agents parce que c'est un vrai soutien à la population. Je me pose juste des questions et je suis tout à fait d'accord avec les propos de Marina sur le désengagement de l'État. Au vu de la population de notre territoire qui est relativement vieillissante, de la volonté aussi de l'aide au maintien à domicile et de la transition énergétique où on a des logements qui sont de vraies passoires énergétiques, jusqu'où va-t-on pouvoir aller pour ce service, pour ce côté attractivité de notre territoire ?

En plus de cela, en rajoutant l'expérience de vie d'une augmentation de la monoparentalité, donc des difficultés à nos jeunes, je me pose bien des questions jusqu'où on va pouvoir aller si à chaque séance budgétaire, on se doit de rajouter des millions d'euros pour compenser des faiblesses, soit de l'État soit de problème sociétal dont on n'a pas forcément la maîtrise ? La réflexion est là, c'est vrai que je n'ai pas de solution à vous apporter, mais c'est vraiment une de mes questions fondamentales sachant que c'est un sujet qui est tellement large et tellement obligatoire de se pencher là-dessus. J'avoue qu'on est un peu chou blanc.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Une réponse de Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Ces dépenses sont obligatoires et dans la mesure où elles sont obligatoires, nous nous devons de les honorer et c'est à la gloire du Département aussi qui a le social dans ses piliers. Mais tu as raison, si cela continue à augmenter comme cela, c'est au détriment d'autres compétences du Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Gilles COMBELLE et après Didier ACHALME.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Rien d'original non plus dans mon intervention. Rapidement dire que les mesures de l'État sont appropriées et nécessaires et on ne le conteste pas par rapport à la situation des salariés. C'est néanmoins la non-compensation et je rejoins mes collègues, c'est là que tout va mal. Ces décisions unilatérales de bonne mesure, mais la non-compensation, c'est quelque part un petit peu inadmissible. Les budgets font peur et font frémir notre Assemblée, les proportions que cela prend dans la part de notre budget sur le territoire sont énormes. Sur le territoire, je relaie les inquiétudes des associations d'aide, mais cela, vous le savez très bien, mes collègues élus qui s'occupent de ces domaines extrêmement difficiles et je les en remercie de leur implication, de leur mobilisation là-dessus. C'est extrêmement compliqué, extrêmement difficile quand on touche à tout ce qui est la souffrance et la détresse de nos populations, ce sont des sujets qui sont très sensibles.

Bien que cela ne résoudra pas tous les problèmes, je me félicite également de la création de ce Centre départemental de l'enfance et de la famille qui est indispensable aujourd'hui sur notre territoire.

Je terminerai simplement en renouvelant mes remerciements aux élus qui portent ces dossiers sensibles, encore une fois et je n'oublie pas nos travailleurs sociaux qui sont en présence de ces situations extrêmement difficiles, qui sont très sollicités. Psychologiquement, ce sont des métiers très difficiles et je tenais à leur rendre hommage.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces remarques. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Je voudrais vérifier que j'ai bien entendu : 1 700 euros pour une journée de remplacement d'une aide-soignante, c'est cela ?

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Nous étions trois témoins.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Cela confirme ce que j'ai entendu.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Dont 800 euros de trajet.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Cela m'interpelle parce que j'ai été sollicité par une famille dont la jeune fille BAC+, je ne sais plus quoi avec la mention très bien voulait faire l'école d'infirmière à Aurillac et dans Parcoursup, elle a obtenu l'école d'aide-soignante à Mende. Je ne connais pas les arcanes du process, mais cela m'interpelle. Je ne sais pas si les effectifs sont complets à l'école d'infirmières, mais je me pose des questions parce qu'elle va recandidater après son école d'aide-soignante puisqu'elle veut vraiment faire infirmière. Elle a des parents qui ne sont pas riches et qui, à chaque fois qu'il faut loger ailleurs que dans le département ça coûte encore plus cher et pourtant elle est très motivée pour faire infirmière et travailler chez nous dans le Cantal.

J'aimerais attirer l'attention de nos parlementaires qui ne sont pas là aujourd'hui, mais nous leur rapporterons sur la simplification des démarches et la volumétrie qu'il faut accorder au département parce que si des interlocuteurs sont capables de savoir combien il faut de places, je pense qu'on pourrait avoir une programmation à l'échelle de ce qu'on sait sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en milieu social ou en milieu de santé et avoir derrière essayé de mettre en adéquation les formations qui iraient avec dans une vertu prévisionnelle, simplement. Je voudrais qu'on s'attache à cela un jour ou l'autre, d'en discuter avec nos parlementaires et de savoir dans la loi ce qui est possible ou pas. C'est tout.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pour répondre rapidement, Parcoursup est un système aujourd'hui largement décrié, tout au moins sur toutes ces filières médico-sociales ou de santé, on le voit même au niveau d'Aurillac. Dans Parcoursup, un algorithme fait que l'on souhaite mixer les populations. C'est pourquoi des jeunes Cantaliens sont affectés dans d'autres établissements à Mende ou ailleurs et vice versa, ce qui pose un problème.

Deuxième problème, c'est que vous pouvez arriver dans une école d'infirmières ou autres alors que c'est votre cinquième ou sixième choix. Il n'y a plus d'entretien de motivation et aujourd'hui, au niveau de l'IFSI Cantal, schématiquement, on observe une augmentation des abandons au cours du premier semestre parce que les étudiants s'aperçoivent que ce n'est pas forcément l'idée qu'ils se faisaient du métier. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, dans quelques années, on va s'apercevoir qu'on forme moins d'infirmiers ou autres que ceux qui partent à la retraite. On part véritablement sur une difficulté de renouvellement et de remplacement de cette profession, à l'instar de ce qu'on a dit ce matin sur la médecine libérale ou autre. On y va tout droit. On l'a signalé à de multiples reprises au niveau du recteur que pour ce type de métiers, Parcoursup n'était peut-être pas l'outil idéal, sans succès malheureusement aujourd'hui à ce niveau-là.

Y a-t-il d'autres remarques particulières sur ce dossier important pour le Département ? C'est la moitié du budget que nous allons valider. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, il est validé à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 14 présenté par Mireille LEYMONIE.

**Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2023-2025 de la Maison Pour Apprendre au titre des missions de prévention de l'inadaptation scolaire et sociale****Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Merci, Président. La Maison Pour Apprendre, initialement association Loi 1901, a été créée en Mauriac en juillet 1997 puis autorisée à la création d'un service à titre expérimental de type CMPP (Centre médico-psychopédagogique) pour une durée de 5 ans en avril 2009. Elle avait pour objectif la prise en charge des troubles cognitifs

et des acquisitions scolaires. Cette autorisation de fonctionnement a été renouvelée en avril 2014 pour une durée de 5 ans. Une nouvelle autorisation de fonctionnement au titre d'une expérimentation ne pouvait pas être accordée à l'issue des 5 ans. L'évaluation menée conjointement entre l'ARS et le Département a donné lieu à un rapport faisant état de l'aide décisive apportée par la MPA aux enfants en situation d'échec scolaire, mais pour autant présentant des capacités intellectuelles et cognitives normales.

L'activité de la Maison Pour Apprendre peut se définir par deux missions, l'une thérapeutique de type CMPP relevant de la compétence de l'ARS et l'autre préventive au titre de l'inadaptation scolaire et sociale pouvant relever de la compétence du Conseil départemental.

L'ARS et le Conseil départemental ont convenu d'une répartition de l'activité selon deux axes.

Concernant l'axe thérapeutique de CMPP, à la demande de l'ARS, une convention a été établie entre l'association de la Maison Pour Apprendre et l'association ADSEA 15 gestionnaire du seul CMPP autorisé sur le département et pouvant constituer une antenne à Mauriac.

Concernant l'axe de prévention des inadaptations scolaires et sociales, une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre le Président de l'association la Maison Pour Apprendre et le Président du Conseil départemental le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Sur cette période, la Maison Pour Apprendre a fait l'objet d'une fusion-absorption par l'association ADSEA 15 qui a repris l'activité CMPP et l'activité de prévention.

Par rapport au bilan de l'activité 2021, au niveau de l'axe de Prévention de l'inadaptation scolaire et sociale il y a eu 4 actions concrétisées : la prise en charge spécifique des enfants et adolescents, l'action envers les familles, l'approche écosystémique, la fonction « ressources », avec une priorisation aux enfants en situation de vulnérabilité familiale. 37 enfants et adolescents ont été accueillis. 722 séances psychologiques ont été effectuées ainsi que 1 248 séances psychopédagogiques.

L'activité de la MPA, dans sa mission préventive, de soutien à la parentalité et de remobilisation scolaire évite la dégradation de certaines situations. C'est donc un outil de prévention important pour ce territoire. La convention entre le Département et la Maison Pour Apprendre arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il est nécessaire de la renouveler afin de poursuivre l'activité. L'engagement financier pluriannuel de la Collectivité porte sur les années 2023, 2024 et 2025, pour un montant total de 115 555 euros. Le montant de la précédente convention était de 108 593 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuver la Convention d'objectifs et de financement 2023-2025 du service prévention ADSEA 15 – La Maison Pour Apprendre entre l'association ADSEA 15 et le Conseil départemental du Cantal pour la réalisation d'actions de prévention de l'inadaptation scolaire et sociale en direction des enfants et de leurs familles.
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen d'éventuels avenants.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. La Maison Pour Apprendre est une structure reconnue qui fait un excellent travail sur le nord-ouest du Cantal. Pas de remarques particulières, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 15 présenté par Marina BESSE.

**Avenant à la convention entre le Conseil Départemental et l'Association Habitat Jeunes Cantal concernant la prise en charge de 66 jeunes mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Association cantalienne pour l'Habitat des Jeunes a absorbé, dans le cadre d'une fusion, le Comité pour le Logement Autonome des Jeunes. La nouvelle association, issue de cette fusion-absorption, a pris le nom d'Habitat Jeunes Cantal. La restructuration complète du dispositif à partir d'un hébergement collectif et d'un hébergement diffus a fait l'objet d'une démarche partenariale élargie. Dans le cadre de l'exercice de ses missions de prévention et de protection de l'enfance prévues par le Code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental est tenu d'assurer la mise à l'abri des personnes se présentant sur son territoire en tant que Mineurs Non Accompagnés et l'accompagnement durable de ceux reconnus comme tels.

Les dispositions retenues avec cette association ont connu différentes phases d'extension : la première convention datée du 1<sup>er</sup> janvier 2018 portait sur 10 places ; le dernier accord remonte au 1<sup>er</sup> février 2021 et prévoit la mobilisation de 57 places. Pour répondre aux besoins actuels et à venir, la création de 9 places supplémentaires au sein de la capacité d'accueil du dispositif mis en œuvre avec Habitat Jeunes Cantal au bénéfice des MNA est nécessaire. L'effectif serait ainsi porté à un total de 66 places. L'association fait valoir qu'il lui est nécessaire de disposer de ressources humaines complémentaires pour accompagner un tel effectif de jeunes d'où la sollicitation d'une augmentation du prix de journée qui était alors de 25 euros. Au terme de négociations, il en résulte un prix de journée de 35,44 euros. Au total, la prise en charge de 66 MNA s'élèvera donc à 1 142 830 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'avenant à la convention entre l'Association Habitat Jeunes Cantal et le Conseil départemental pour la prise en charge de 66 jeunes MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.
- d'attribuer le versement, sous la forme d'un forfait mensuel, à l'Association Habitat Jeunes Cantal des financements consécutifs à la mise en œuvre de l'avenant.

Nous un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? C'est vrai que c'est un sujet important, on le voit de par son enveloppe financière. 66 places peuvent être utilisées. Je vous rappelle qu'à un moment donné, nous avons une quarantaine de MNA puisque dans la répartition au niveau national, la clé de répartition était fonction des départements, elle était proportionnelle à la population, il y avait un coefficient modérateur qui enclenchait cet inversement proportionnel au nombre de jeunes de moins de 18 ans, ce qui permettait de minorer le nombre de jeunes accueillis dans le département du Cantal. Ce critère a été supprimé, donc maintenant, c'est uniquement le critère de population qui est pris en compte, donc nous avons une capacité maximum pour le moment de 66 MNA à accueillir dans le département. Jamel BELAÏDI.

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Juste pour vous dire que je me réjouis de ce rapport en espérant que l'État prenne en compte également le travail de nos travailleurs sociaux, surtout quand les MNA arrivent à la majorité et qu'ils ont fait un

stage ou l'apprentissage d'un métier et que l'employeur voudrait les embaucher mais ils se retrouvent confrontés à un mur administratif.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, nous en avons parlé à de multiples reprises, il faut savoir que tout est géré en fonction de l'arrivée du jeune. Est-ce que notamment au niveau identité, celle-ci est validée pas validée ? Cela demande souvent des enquêtes administratives pour valider les papiers. C'est toute la difficulté, vous faites bien de le souligner parce que tant que ce jeune est mineur, il a capacité à rentrer dans des cycles de formation, d'apprentissage ou autres d'ailleurs, ce qui lui permet d'obtenir un contrat de travail d'apprenti. Par contre, dès l'instant où il devient majeur, à ses 18 ans révolus, soit son identité a été validée par l'administration française – je tiens à souligner que ce n'est pas le Conseil départemental qui valide ou pas, c'est la police des frontières qui valide ces données – soit ces données sont validées et il peut poursuivre sa formation ou autres, soit il est considéré qu'il est en situation irrégulière parce qu'il ne dispose pas des papiers validés ou autres et dans ce cadre-là, tout s'arrête puisqu'un étranger ne peut pas bénéficier de contrat de travail s'il n'est pas en situation régulière. Tout ceci, ce sont des réglementations qui sont nationales et on alerte régulièrement le Préfet à ce sujet-là, pour des cas particuliers et tant que ce sujet ne sera pas repris au niveau national, on se trouve confrontés à un mur réglementaire concernant la validation des identités, la validation des papiers et délivrance de titre de séjour quel qu'il soit. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

**Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance :  
Montants des prestations accordées au titre de l'année 2023 et rétroactivement  
depuis le 01/09/2022 en référence aux dispositions de la loi TAQUET**

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. Les conditions de rémunération des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit public ont été réformées par l'article 28 de la loi 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite Loi Taquet. Conformément à ce texte et à son décret d'application du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux et à certaines indemnités fixées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est proposé de revoir les éléments de la rémunération des assistants familiaux impactés par cette nouvelle réglementation.

Il est également proposé de reconduire, selon les mêmes modalités que les années précédentes, les autres éléments concernant la rémunération et de revaloriser l'indemnité d'entretien versée aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'année 2023.

Il convient aussi de conserver la possibilité pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance de recruter ponctuellement des assistants maternels essentiellement pour assurer en relais et sur la journée, la garde d'enfants, pendant les temps de formation obligatoire de leur assistant familial habituel. La rémunération de ces assistants maternels peut être maintenue au taux précédemment accepté et basé sur une rémunération horaire.

Le décret du 31 août 2022 prévoit une restructuration et une revalorisation de la rémunération minimale des assistants familiaux dans l'objectif de renforcer l'attractivité du métier, notamment en sécurisant le niveau de rémunération de ces professionnels. Il prévoit en particulier que la rémunération garantie d'un assistant familial est constituée d'autant de parts que d'accueils envisagés par le contrat de travail et que la part correspondant au

premier accueil ne peut être inférieure au SMIC. Les parts correspondant à chaque accueil supplémentaire ne peuvent être inférieures à 70 fois le SMIC horaire par mois et par enfant. De plus, le contrat de travail passé entre l'assistant familial et son employeur précise le nombre de mineurs ou de jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans susceptibles d'être confiés à l'assistant familial.

Par ailleurs, l'employeur doit désormais verser à l'assistant familial une indemnité dont le montant ne peut être inférieur à 80 % de la rémunération prévue par le contrat, hors indemnités et fournitures, pour les accueils non réalisés, lorsque le nombre d'enfants qui lui sont confiés est inférieur aux prévisions du contrat du fait de l'employeur, assurant ainsi plus de sécurité financière à ces professionnels.

Pour ceux qui accueillent un enfant de façon intermittente, les conditions de rémunération restent les mêmes : le calcul repose sur une base journalière. Seul le montant minimum de la rémunération est revalorisé et passe de 4 fois le SMIC horaire par jour à 5,06 fois, soit le même taux que la part journalière d'un accueil permanent continu correspondant au premier accueil.

C'est à partir de ces éléments et des 4 conditions cumulatives ci-dessous, que sont développées les propositions annexées à ce rapport :

Respecter les minimas légaux fixés par la loi du 7 février 2022 ;

Assurer au moins pour chacun des assistants familiaux employés à cette date le maintien de leur rémunération ;

Aligner le salaire pour les enfants en placement continu à temps partiel à celui des enfants en placement continu à temps complet afin principalement de se rapprocher de la loi qui prévoit uniquement le placement permanent continu. Ceci permettra de mettre un terme à la difficulté grandissante d'identifier les deux types de placement quant à la réalité de la pratique, mais également permettre une adéquation avec celle des autres Départements.

Intégrer ces évolutions au niveau des logiciels métier.

L'ASE du Cantal emploie à ce jour 72 assistants familiaux, ce qui représente 143 places d'accueil théoriques, dont 135 places mobilisables.

Concernant l'accueil d'urgence, afin de pouvoir assurer, sans délai, des accueils urgents et de courte durée, l'employeur peut spécialiser dans cette forme d'accueil certains des assistants familiaux qu'il emploie. Ces assistants familiaux s'engagent à recevoir immédiatement les enfants présentés par l'employeur, dans la limite d'un nombre maximal convenu avec lui.

Pour précision, en 2018 le service de l'Aide Sociale à l'Enfance disposait de 8 places d'accueil d'urgence réparties auprès de 3 assistants familiaux. À ce jour, le dispositif ne comptabilise plus que 2 places auprès de 2 assistants familiaux qui prennent également en charge des enfants de manière durable d'où une moindre disponibilité.

Afin de rendre l'accueil d'urgence plus attractif, les dispositions suivantes sont proposées : Valorisation dans la même proportion qu'actuellement de l'accueil du premier enfant en le portant à 6,14 fois le montant horaire du SMIC ; Application du taux de rémunération pour l'accueil du deuxième et du troisième enfant au même niveau qu'un accueil intermittent, soit 5,06 fois le montant horaire du SMIC, du fait de l'augmentation légale à hauteur du SMIC horaire pour le premier accueil continu.

Face à la pénurie et à la nécessité absolue de retrouver des places d'agrément spécifiquement utilisées pour des accueils en urgence et de tenter de retrouver des assistants familiaux entièrement spécialisés dans cette forme d'accueil, le montant de l'indemnité de disponibilité pourrait être de 100 % par place disponible pour l'assistant familial répondant uniquement à la fiche de poste d'un assistant familial d'urgence qui accepte donc d'accueillir des enfants exclusivement dans ce dispositif, sur la totalité de ses places d'agréments.

Pour les situations particulières, majoration pour sujétion exceptionnelle. La rémunération des assistants familiaux peut être majorée, dans les cas où des contraintes réelles dues aux soins particuliers ou à l'éducation spéciale

entraînés par l'état de santé de l'enfant pèsent sur eux. Il est proposé de reconduire les trois taux selon les mêmes conditions.

L'employeur qui n'a pas d'enfant à confier à un assistant familial pendant une durée de quatre mois consécutifs est tenu de recommencer à verser la totalité du salaire à l'issue de cette période s'il ne procède pas au licenciement de l'assistant familial fondé sur cette absence d'enfant à lui confier. Pour rappel, lorsque le nombre d'enfants confiés à un assistant familial est inférieur aux prévisions du contrat du fait de l'employeur, sa rémunération ne peut être inférieure à 80 % de celle qu'il aurait dû percevoir en cas d'accueil, hors indemnités et fournitures.

En cas de suspension de l'agrément, l'assistant familial suspendu de ses fonctions par l'employeur pendant une période qui ne peut excéder quatre mois devra bénéficier du maintien de sa rémunération, hors indemnités d'entretien et de fournitures.

La loi du 27 juin 2005 et le décret du 30 décembre 2005 prévoient que chaque assistant familial doit bénéficier d'un stage préparatoire de 60 heures dans les deux mois qui suivent la date de son premier contrat de travail, à la charge de son employeur. Le montant minimum de sa rémunération pendant cette période de stage est fixé à 50 fois le SMIC horaire par mois. Il est proposé de reconduire ce montant.

Le service ASE est en quête continue de recrutement d'assistants familiaux pour faire face à l'augmentation du nombre de placements et compenser les départs à la retraite. Il est proposé la création d'une prime de cooptation qui serait accordée à un assistant familial du service de l'ASE du Cantal dont l'intervention a été décisive pour permettre le recrutement de l'un de ses futurs collègues. D'un montant de 500 euros, son versement serait effectué qu'après finalisation de l'embauche et présentation d'une attestation sur l'honneur à travers laquelle la nouvelle recrue précise de quelle manière son homologue, nommé désigné, a participé à la concrétisation de son projet professionnel. Mise en œuvre du test sur 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Concernant l'indemnité d'entretien, le montant de cette indemnité, destinée à l'entretien de l'enfant, due pour chaque jour de présence au domicile de l'assistant familial ou à sa charge, est fixé au minimum légal, soit 3,5 fois le minimum garanti depuis la mise en œuvre de la loi du 27 juin 2005. Le minimum garanti est revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation. L'indemnité d'entretien, destinée à l'entretien de l'enfant, due pour chaque jour de présence au domicile de l'assistant familial ou à sa charge est fixée à 3,5 minimum garanti.

Concernant les indemnités versées aux assistants familiaux, il est proposé d'arrêter, pour l'année 2023, les montants des indemnités et des prestations aux enfants confiés au service dans les conditions qui suivent :

Déplacements : ces frais sont remboursés, après vérification par le service de l'ASE, sur la base des taux appliqués au personnel des collectivités territoriales.

Autres indemnités : le principe de la prise en charge du coût d'achat d'un téléphone portable pour tout nouvel assistant familial recruté pour de l'accueil en urgence en contrepartie des contraintes inhérentes à ce travail est maintenu ainsi que l'indemnité allouée pour l'accueil d'un premier enfant de 0 à 10 ans.

Afin de favoriser les vacances de l'enfant confié par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance avec sa famille d'accueil, il est proposé de maintenir la majoration de l'indemnité d'entretien à 20 euros par nuitée, dans la limite maximale de 30 jours par an.

Concernant les prestations pour les enfants, il est proposé de renouveler les montants de l'indemnité d'argent de poche et de l'indemnité d'habillement inchangés depuis 2016 au vu des contraintes budgétaires.

L'accueil en urgence ainsi que l'accueil d'un enfant né d'un accouchement sous le secret présentent un caractère particulier. Il est proposé de reconduire le principe du versement d'une prime spécifique d'habillement à l'assistant familial qui accueille un enfant dans l'une ou l'autre de ces situations aux taux et aux conditions jusque-là retenus.

Hormis la règle de prise en charge, sur présentation de la facture, de l'achat du matériel particulier et spécifique aux formations délivrées dans les lycées techniques et les LEP, qui peut être renouvelée, il est proposé de renvoyer l'examen des montants de l'indemnité annuelle de rentrée scolaire 2023-2024 à une réunion du Conseil départemental ultérieure après que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ait réalisé une étude destinée à actualiser les aides de droit commun consenties aux élèves par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La prime de fin d'année, destinée au cadeau de Noël fait aux enfants par les assistants familiaux, était, jusqu'en 2003, établie selon deux taux différents. À partir de 2004, un seul taux de 70 euros par enfant a été retenu. Il est proposé de maintenir ce principe et ce montant.

Il importe de permettre à chaque enfant confié aux assistants familiaux de bénéficier d'un cadeau d'anniversaire afin d'éviter toute disparité de traitement. C'est dans cet objectif qu'est proposé d'instaurer le versement d'une nouvelle indemnité dont le montant serait de 40 euros par enfant. La dépense devrait représenter un coût de 5 000 euros.

Les règles de prise en charge financière des inscriptions des enfants à une activité de loisir périscolaire qui sont proposées sont identiques à celles mises en place depuis l'année 2006.

Enfin, peut être maintenu le montant de la prime de réussite aux examens.

Dans le cadre d'un contrat de parrainage entre le Président du Conseil départemental et un tiers, personne physique, qui est amené à accueillir ponctuellement et sans rémunération, à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, un enfant confié au service, est proposée la possibilité, en fonction des situations, de verser tout ou partie des indemnités et des prestations aux enfants selon les règles d'attribution applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux. Il s'agit de prévoir la possibilité de versement d'indemnités et de prestations dont le montant est établi sur la base de celles octroyées aux assistants familiaux et enfants accueillis. Cette possibilité permet ainsi de répondre aux différentes situations qui peuvent se présenter sans pour autant systématiser cet accompagnement financier.

L'application de la Loi du 7 février 2022 relative à la prévention et la protection de l'enfance se traduit par une évolution des conditions salariales des assistants familiaux selon différentes dispositions dont les principales sont : Rémunération *a minima* équivalente au SMIC dès qu'un assistant familial accueille un enfant, disposition qui se répercute sur la rémunération du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> enfant accueilli ; Obligation de verser 80 % de la rémunération de chaque place prévue au contrat de travail de l'assistant familial, mais qui n'est pas occupée du fait de l'employeur et augmentation de la rémunération des accueils intermittents en référence à l'obligation de verser l'équivalent du SMIC horaire dès le 1<sup>er</sup> accueil.

La mise en œuvre de ces obligations légales va générer un surcoût estimé en année pleine à hauteur de 550 000 euros, montant auquel il convient d'ajouter le surcoût lié à la revalorisation de l'indemnité d'entretien et la création d'une indemnité pour permettre à chaque enfant de bénéficier d'un cadeau d'anniversaire.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de déterminer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 les bases des rémunérations et les indemnités versées aux assistants familiaux en application du décret du 31 août 2022 pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.
- de déterminer pour l'année 2023 les bases des rémunérations et les indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

- de valider la possibilité du versement d'une prime de cooptation d'un montant de 500 euros aux assistants familiaux dont l'intervention a permis le recrutement d'un nouvel assistant familial par l'ASE du Cantal, sur présentation d'une attestation sur l'honneur de l'assistant familial recruté, et ce pour une période expérimentale de 2 ans.

- de valider la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier important ? Vous savez que le Département a engagé une opération de communication pour recruter des assistants familiaux. Quelques contacts ont eu lieu. Maintenant, vous savez que la procédure de validation est relativement longue, mais c'est un dossier important toujours dans le cadre de la protection des plus jeunes. Souhaitons qu'un certain nombre confirme leur intérêt pour cette fonction et que nous puissions les valider. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Je vous propose d'approuver ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Il est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 17 présenté par Dominique BEAUDREY.

### **Transport scolaire handicapé**

#### **Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Le Département et non la Région, a en charge le financement des frais de transport des élèves et étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun, en raison de la gravité de leur handicap médicalement établi sur la base d'une évaluation médicale.

La Collectivité organise et finance ainsi différents modes de transport.

À la rentrée 2022 : 136 élèves bénéficiaient d'un accord pour la prise en charge de leurs frais de transport, soit 2 de plus qu'en 2021 ; 102 élèves sont pris en charge par un taxi, soit 12 de plus qu'en 2021 ; 34 élèves bénéficient d'une aide kilométrique (44 en 2021).

Soit un effectif en augmentation régulière ces deux dernières années pour un nombre total de kilomètres à parcourir plus important, ce qui génère de fait une augmentation de l'enveloppe de 100 000 euros.

Il est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération.

- Décide d'inscrire au Budget départemental 2023 au titre de la compétence transport scolaire handicapé du Département un montant de crédits de 750 000 euros.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Le transport d'enfants handicapés, ce sont toujours des sujets particuliers. Bien évidemment, je rappellerai quand même que c'est un médecin qui valide la nécessité de mettre un transport scolaire adapté, mais ce n'est pas parce qu'il y a un enfant handicapé, qu'il a forcément besoin d'un transport adapté. Bon nombre d'entre eux, et heureusement pour eux, ont toute capacité à pouvoir être transportés avec les copains, dans un bus ou un véhicule conventionnel. Les

trajets pour aller à l'école n'en sont que plus joyeux. Cela fait partie de l'inclusion, évidemment. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Philippe FABRE.

### Jeunesse

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président.

Le Guichet Unique Jeunesse a pour mission de renseigner les jeunes et leurs familles. Il se trouve dans cette maison, mais se déplace également sur les différents événements organisés par le Département (soirée nouveaux arrivants, Cantal Tour Sport, rendez-vous étudiants).

Le chéquier Activités PASSCANTAL est destiné aux jeunes de 3 à 17 ans. 20 000 jeunes sont potentiellement concernés. Nous en avons un peu plus de 10 000 pour cette saison 2022-2023, c'est-à-dire un sur deux qui bénéficie de ce chéquier de 100 euros pour un achat de 8 euros. Vous avez le détail des différents chèques qui concerne bien sûr la culture, le sport, mais aussi les activités saisonnières estivales et hivernales, la musique, le ski alpin et aussi 5 chèques accueil de loisirs et de séjour.

Les bourses départementales comprennent les bourses d'enseignement, l'aide à la mobilité internationale des étudiants et l'aide à l'obtention du BAFA.

Il est proposé d'accompagner les jeunes dans le Cantal avec les rencontres étudiantes organisées par la CABA et d'utiliser la plateforme numérique de consultation et de mobilisation. Cet outil pour aller dialoguer avec les Cantaliens. Nous vous proposons, et nous l'avons fait, de questionner d'abord les jeunes sur le Cantal Tour Sport.

Le projet de délibération proposé est le suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2023 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme ;
- d'attribuer à la CABA une subvention de 10 % des dépenses plafonnée à 5 000 euros dans le cadre des prochaines Rencontres Etudiantes ;
- de confirmer les montants de l'aide au BAFA tels qu'ils figurent dans le tableau ;
- de confirmer les modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants ;
- de confirmer la mise en place d'une plateforme numérique de consultation et de mobilisation notamment des jeunes ;
- d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents. Le total des crédits de paiement en fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à hauteur de 600 000 euros.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? PASSCANTAL est un véritable succès auprès des jeunes. Je rappellerai qu'à un moment, s'est posée la question d'utiliser des cartes magnétiques qui maintenant sont des nouveaux supports utilisés notamment par les jeunes. On avait renouvelé la réalisation de ces chèques, il conviendra de se poser la question, en temps et en heure, sur un

changement de support, la difficulté et le facteur limitant pouvant être nos associations qui ne sont pas forcément équipées en lecteur pour pouvoir utiliser ces cartes. Mais bon, c'est un sujet qui est sur la table. On y retrouve dedans un sujet cher à Gilles CHABRIER, qui est la transition climatique. C'est un véritable sujet sur lequel il faudra que l'on s'interroge. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Président, j'aimerais avoir les dates des sessions de formation BAFA parce que nous pourrions en être relais au niveau de nos Communes et de nos Associations. Je pense que ce serait une bonne chose puisque nous les aidons à la formation et qu'il en manque partout dans les secteurs d'animation.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous devons pouvoir les récupérer et les communiquer à l'ensemble des Présidents d'EPCI.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Bien sûr, nous pouvons fournir cette information-là. Je ne veux pas être trop pessimiste, mais je crains qu'au-delà de l'information, ce sont peut-être les vocations qui font défaut, je ne veux pas être pessimiste, mais l'information peut être transmise.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Ce sont souvent des jeunes qui ont déjà eu une première expérience dans les centres sociaux qui sont intéressés pour passer le BAFA.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, les dates sont à récupérer et à transmettre notamment au niveau des présidents d'EPCI pour qu'ils puissent diffuser l'information sur leur site ou différents supports de communication. Je pense que nous devons le faire sur le site Internet ou c'est à imaginer aussi en complément de manière à diffuser au plus large l'information. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 19 présenté par Philippe FABRE.

## **Sport**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

À travers le nouveau Contrat Sport Cantal 2022-2024, notre volonté est bien de redonner le goût à la pratique sportive après ces moments difficiles à la fois pour nos jeunes et pour nos associations sportives.

L'élément phare de cette politique sportive est le Cantal Tour Sport. Depuis sa création en 2014, pas moins de 32 000 jeunes ont participé à cet événement gratuit pour les jeunes de 6 à 18 ans. Le Cantal Tour Sport, c'est bien sûr la mobilisation de prestataires fidèles, de partenaires historiquement fidèles également, notamment avec EDF et aussi la CAF et quasiment une centaine de personnes qui se mobilisent pour chacune des étapes. 11 étapes pour ce Cantal Tour Sport que l'on pourrait dénommer Cantal Tour Sport quatre saisons en lien bien sûr avec les Jeux olympiques de 2024 avec une édition un peu particulière, celle de Vic-sur-Cère dédiée à l'olympisme. Nous accompagnons dans ce cadre-là aussi de jeunes sportifs Cantaliens qui préparent les Jeux olympiques.

C'est aussi l'accompagnement du mouvement fédéral avec notamment l'aide aux plus jeunes dans le cadre de l'accompagnement pour l'USEP et également dans le cadre de l'UNSS. Une aide qui trouve toute son importance avec l'augmentation du coût des déplacements, c'est bien l'engagement que l'on fait pour les clubs affiliés aux fédérations pour le soutien aux déplacements en compétitions nationales et régionales. Une aide également significative pour le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, qui bénéficie d'un accompagnement de 162 000 euros pour les missions d'intérêt général portées par le club. Également une aide tout à fait particulière pour les dotations en équipements : les sweats que l'on remet désormais non plus uniquement dans l'atrium du Conseil départemental, mais sur les trois territoires que sont Saint-Flour, Mauriac et Aurillac, dotations cette année pour les pratiques sportives individuelles. Également un soutien au sport santé dans le cadre de la convention triennale avec le dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activités physiques, le DAPAP. Également une convention avec la Fédération française d'athlétisme, notamment autour de l'accueil de l'équipe de France de trail et les courses hors stade, tout au moins les courses hors stade phares, à savoir l'Aquaterra, l'UTPMA et La Pastourelle, cette dernière ayant accueilli les championnats de France de trail cette année.

Également un événement d'envergure pour l'année 2023 avec le Tour de France féminin qui s'élancera de Clermont-Ferrand le 23 juillet prochain et fera une arrivée à Mauriac. Pour cela, nous vous proposons une enveloppe de 78 000 euros mais qui sera pondérée parce que je pense, cher Président, que la Ville de Mauriac et peut-être la Communauté de communes viendront abonder ce budget.

Il est demandé :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour 2023 dans le cadre du Contrat Sport Cantal.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.
- de décider de l'attribution d'une subvention de 162 000 euros au Stade Aurillacois Cantal Auvergne.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la convention afférente.
- d'attribuer pour 2023 aux trois courses hors stade des concours financiers indiqués dans le rapport.
- de décider de réserver une enveloppe de 78 000 euros pour l'organisation de la deuxième étape du Tour de France femmes qui arrive à Mauriac le 24 juillet 2023.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen des conventions afférentes.
- de décider d'inscrire au Budget départemental 2023 les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Le total budgétaire de fonctionnement s'élève à 793 000 euros.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première. Merci beaucoup.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On peut se satisfaire quand même de la politique sportive, notamment du soutien qui est fait auprès des clubs en rappelant là aussi que nous avons systématiquement honoré nos engagements lors de la période Covid, même si l'ensemble des compétitions avait été annulé ou suspendu. Nous avons versé la globalité de ses soutiens, soit à peu près 100 000 euros chaque année aux différents clubs sportifs.

S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 20 présenté par Valérie CABECAS.

### **Action culturelle**

#### **Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Notre Collectivité a adopté, au cours de sa session de décembre 2021, les deux nouveaux schémas (Schéma Départemental d'Action Culturelle et Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs). Ces deux schémas courent jusqu'au 30 juin 2027.

Outre ces deux schémas, le nouveau « Projet pour le Cantal 2021-2030 » va répondre à différentes actions et a trois objectifs au niveau culturel :

L'objectif 1 c'est de faire participer la population locale, notamment les enfants, au travail des artistes. Pour cela au niveau du jeune public, Hibernarock aura une programmation spécifique de ciné-concerts ; Jours de danse(s) une Caravane Kids du Centre national de la danse qui ira sur plusieurs établissements, collèges et écoles primaires du département, mais aussi vers les publics empêchés des EHPAD et des hôpitaux.

Au niveau de l'objectif 2 qui est de renforcer les événementiels et rendez-vous culturels : pour Jours de danse(s) une tournée du spectacle « Petit cabaret Chagall » est prévu sur quatre Communes ; Hibernarock avec la mise en place d'une résidence musicale avec l'artiste Armoni sur le territoire cantalien en lien avec les écoles de musique locales avec des rencontres, échanges, ateliers préparant une restitution sous la forme d'un concert offert par les élèves en 1<sup>ère</sup> partie du concert de l'artiste dans le cadre du festival ; et soutien financier à « Éclat », festival international de Théâtre de rue d'Aurillac.

Pour l'objectif 3 c'est la poursuite du développement d'une offre d'ouvrages numériques par la Médiathèque du Conseil départemental. Au vue des périodes successives de confinement imposées par la situation sanitaire, on a démontré l'appétence du public pour les ressources en ligne et pour la lecture dématérialisée. Aujourd'hui, il y avait déjà quatre ressources en ligne au niveau de la Médiathèque du Conseil départemental que l'on pouvait trouver sur le portail « culture.cantal » (cinéma, presse, musique, soutien scolaire). Nous proposons de faire l'acquisition de livres numériques pour porter ce nombre de ressources à 5.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture.
- d'inscrire au budget départemental les crédits : 300 000 euros sur le programme patrimoine ; 109 000 euros sur le fonctionnement de la Médiathèque ; 130 000 euros sur l'investissement de la Médiathèque ; 714 500 euros sur le fonctionnement du développement culturel ; 20 000 euros sur l'investissement. Soit un total de 450 000 euros en investissement et de 823 500 euros en fonctionnement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport relatif à la culture ? Je n'en vois pas. Je crois qu'on peut se satisfaire du soutien du Conseil départemental au développement culturel cantalien, sachant que comme cela a été dit, on intervient à différents niveaux. On est à la fois coordinateur animateur des territoires, on organise des manifestations et bien évidemment, à diverses reprises, on apporte conseil principalement auprès des collectivités sur des mises en valeur diverses et variées que ce soit sur du patrimoine ou du mobilier entre autres. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Aurélie BRESSON.

## Archives départementales

### Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. Les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives des services publics et d'en contrôler la bonne gestion. Tout en poursuivant la conduite de leurs missions réglementaires, les Archives départementales conservent l'objectif de toucher un public toujours plus large.

L'accent sera donc mis en 2023 sur deux domaines stratégiques pour la diffusion du patrimoine écrit et visuel, la numérisation et la valorisation, en conduisant les actions suivantes : Une numérisation croissante et diversifiée ; La poursuite de la numérisation des sources utiles aux chercheurs et généalogistes ; Le service d'archives audiovisuelles ; Valorisation des patrimoines et recherche de nouveaux publics ; La production et l'accueil des expositions aux thématiques et contenus variés ; Le déploiement d'activités et de contenus pédagogiques dans les établissements scolaires.

Dans le cadre d'une réflexion sur la pérennisation des données numériques du département, les Archives départementales et la DSI s'investissent dans la mise en place d'un système d'archivage électronique. Les premiers travaux de mise en œuvre, amorcés en 2022, se poursuivront en 2023.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture pour l'année 2023 ;

- Décide d'inscrire au budget départemental les crédits suivants : en Fonctionnement 25 000 euros et en Investissement 47 000 euros, soit un total de 72 000 euros.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première

### M. Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles à ce sujet ? S'il n'y en pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 22 présenté par Aurélie BRESSON.

## Territoires et Politique contractuelle

### Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Le Département est le chef de file de la solidarité territoriale. Il est garant de l'aménagement et d'un développement équilibré.

En 2022, ont été mis en place 4 programmes d'intervention en faveur des territoires sur la période 2022-2027. Pour rappel :

Le Fonds Cantal Solidaire est un dispositif de soutien financier aux Communes rurales de moins de 3 000 habitants : 15 M€ ont été votés pour 6 ans.

Le Fonds Cantal Ville dispositif qui permet aux cinq Communes de plus de 3 000 habitants la réalisation de projets d'équipements structurants : 1 950 000 euros pour une durée de 6 ans.

Le Contrat Cantal Développement dispositif pour la réalisation de projets d'équipements structurants au niveau des EPCI : 12 211 850 euros pour une durée de 6 ans.

Le Fonds Cantal Innovation : dispositif fonctionnant en appel à projets.

Les propositions d'inscription en crédits de paiements pour l'ensemble des programmes d'investissement en lien avec l'appui aux territoires doivent permettre de répondre aux dispositifs de soutien approuvés pour la période 2022-2027 et d'honorer les engagements pris avant 2022. Il est proposé pour l'année 2023 d'inscrire en investissement 7 030 000 euros de crédits de paiement.

En fonctionnement, pour 2023, il est proposé de les limiter à 234 500 euros, dont 229 500 euros correspondent à la gestion des fonds de la Caisse des Dépôts pour les études liées au label Petites Villes de Demain.

Il est également proposé de reconduire 5 000 euros de crédits de paiement pour assurer l'organisation du concours départemental du label Villes & Villages Fleuris.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires.
- d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

En dépenses de fonctionnement : 234 500 euros.

En dépenses d'investissement : le Fonds Cantal Développement 2016-2021 : 1,7 M€ ; le Fonds Cantal Solidaire 2016-2021 : 1,7 M€ ; le Fonds Cantal Innovation 2016-2021 : 1,1 M€ ; les appels à projets sport loisirs et culture : 80 000 euros ; le Fonds Cantal Développement : 2022-2027 : 1 M€ ; le Fonds Cantal Solidaire 2022-2027 : 1 M€ ; le Fonds Cantal Innovation 2022-2027 : 200 000 euros ; le Fonds Cantal Villes 2022-2027 : 250 000 euros. Soit un total de 7 030 000 euros.

En recettes : 114 750 euros correspondant aux avances et remboursements de la Caisse des Dépôts pour les programmes Petites Villes de Demain.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental**

Merci de cette lecture concentrée sur ce sujet important de l'aide aux territoires, sujet sans lequel, je crois, bon nombre de projets sur le Cantal ne verraient pas le jour sans l'accompagnement du Département. Y a-t-il des questions ? Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Juste pour souligner comme vous le faisiez remarquer, Monsieur le Président, l'intérêt du Département malgré les contraintes financières que nous avons. Nous l'avons vu avec les précédents rapports sur la jeunesse, le sport, l'action culturelle ou encore l'ouverture des archives départementales, l'intérêt de l'action départementale pour les territoires. Le fait que nous maintenions ces engagements financiers pour les territoires est à mon sens très important. Les territoires sont en attente de l'action départementale, on voit les élus qui viennent vers nous et qui nous contactent sur les territoires pour avoir des informations et des soutiens du Conseil départemental pour mener à bien leur projet. Ce n'est pas ce qui va faire réaliser tous les projets, mais de temps en temps, cette petite aide fait basculer la décision vers une décision positive de la part des territoires.

**M. Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental**

Merci, Gilles COMBELLE. Je rappelle que sur l'ensemble du mandat, 35 millions d'euros vont être consacrés et réinvestis sur le territoire. Y a-t-il d'autres questions ? Je le mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 23 présenté par Aurélie BRESSON.

## **Contrat Cantal Développement 2022-2027 – Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac**

**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Président. Lors de la séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a voté les nouveaux dispositifs d'aide aux territoires. Le Contrat Cantal Développement permet de venir en soutien des projets structurants à l'échelle de chaque EPCI du département.

Suite aux échanges et arbitrages avec le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les projets ont été arrêtés. Il convient de procéder à la signature du Contrat Cantal Développement d'un montant de 2 250 000 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuve le Contrat Cantal Développement de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat.

Peut-être revenir sur les projets intercommunaux qui ont été arrêtés : le tour du lac de Saint-Étienne-Cantalès ; réfection et agrandissement du boulodrome communautaire ; la création d'un nouvel Office du tourisme communautaire sur le site d'Angoulême à Aurillac ; la réhabilitation chambre de Clavières, reprise de la traversée de rivière au pont de Mousset ; les travaux d'interconnexion entre le réseau de Vézac et le Grand Réseau ; les travaux de réhabilitation/reconstruction de réservoirs d'eau potable ; les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable et autres travaux liés aux procédures de DUP des captages.

Parmi les autres projets : Arpajon, restructuration de l'école ; Saint-Paul-des-Landes, Pôle enfance jeunesse, partie restructuration du groupe scolaire ; Aurillac, création d'un club house au stade de Baradel et modernisation du grand équipement sportif structurant de la Ponétié (salle multi-accueil) ; Saint-Simon, restructuration du stade de rugby ; Ytrac, salle multi-activité intergénérationnelle ; Association Artopia, laboratoire des cultures urbaines ; Association Bastissem à Orhac, maison des cultures occitanes.

Le montant des subventions du Département pour tous ces projets s'élève à 2 250 000 euros.

Il y a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Isabelle LANTUEJOL.

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je crois que l'on ne peut que remercier le Département qui vient bien aider les Communes de la CABA et la Ville d'Aurillac également, et la CABA en général. Merci au Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Vous avez vu que sur ce contrat l'ensemble de l'enveloppe n'est pas affecté, c'est-à-dire qu'il y a une « réserve ». Deux projets ont été ciblés, notamment des projets de restructuration d'écoles de manière importante à Sansac et Jussac. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je rejoins Isabelle LANTUEJOL sur les remerciements exprimés.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je signale que Monsieur Pierre MATHONIER ne participe pas au vote bien évidemment sur ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 24 présenté par Aurélie BRESSON.

**Contrat Cantal Développement 2022-2027- Communauté de communes du Pays Gentiane**

**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Président. Toujours dans le cadre du dispositif d'aide et du Contrat Cantal Développement, cette fois-ci, les projets ont été arrêtés avec la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane.

Il convient de procéder à la signature du Contrat Cantal Développement d'un montant de 694 226 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuve le Contrat Cantal Développement de la Communauté de communes du Pays Gentiane tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat.

Pour rappel, les projets intercommunaux concernent le Pôle intercommunal de service et de la famille et les projets communaux sont pour Riom-ès-Montagnes la restructuration de l'école primaire et pour Montboudif le café multiservices.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Valérie CABECAS.

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Simplement pour dire que je ne prendrais pas part, bien sûr, au vote, mais simplement pour remercier l'Assemblée en espérant que cela passe. Le Conseil départemental est quand même un acteur important qui vient en aide des territoires et certains projets ne voient que l'aide du Département. Je pense qu'on a pu travailler en lien avec les Communes et avec le Conseil départemental pour faire émerger des projets cohérents qui ont, en tout cas, une envergure communautaire, donc merci d'être à notre écoute.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 25 présenté par Alain DELAGE.

**Fonds Cantal Villes 2022-2027 – Ville de Saint-Flour**

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. Lors de la séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a voté les nouveaux dispositifs d'aide aux territoires, mobilisant plus de 34 M€ sur 6 ans (2022-2027). Le Fonds Cantal Villes permet le soutien des projets structurants des cinq Communes cantaliennes de plus de 3 500 habitants.

Suite aux échanges et arbitrages avec le Maire de la Commune de Saint-Flour, un ensemble d'actions structurantes a été établi. Il convient de procéder à la signature du Contrat Cantal Villes d'un montant de 450 000 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuve le Contrat Fonds Cantal Villes de la Commune de Saint-Flour tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce contrat ? C'est un contrat quand même un peu particulier puisque vous avez tous vu qu'il y avait un dossier important sur la petite enfance alors que nous avons lancé un appel à projets sur la petite enfance. L'idée est de faire quand même un cas particulier de ce dossier puisqu'en fait, la Ville de Saint-Flour en lien avec les Services du Conseil départemental a pu élargir sur des fonds européens à hauteur de 441 000 euros. Pour que ceci soit possible, il fallait que le Département puisse intervenir. Globalement, pour le Département, c'était positif d'avoir ces fonds européens sur le Département, on a validé de les mettre dans le Contrat de Ville. On ne pouvait pas imaginer que ce montant puisse venir gager la somme globale de 800 000 euros qu'on a validée pour l'appel petite enfance. Voilà, ce en quoi ce projet se retrouve dans le Contrat de Ville, tout cela en parfait accord avec le Maire et le Conseil municipal de Saint-Flour. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 26 présenté par Alain DELAGE.

**Fonds Cantal Villes 2022-2027 – Opération portée par la Commune de Saint-Flour :  
Construction d'une crèche multi-accueil de 48 places**

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Dans la continuité, ce programme a identifié une opération de construction d'une crèche multi-accueil de 48 places, présentée dans la fiche-projet jointe en annexe du présent rapport.

Il convient aujourd'hui d'engager ce projet pour lequel la Commune, maître d'ouvrage, a transmis un dossier administratif et technique précisant le coût du projet : 1 075 856 euros HT.

Ceci étant exposé, il est proposé que le Conseil départemental, au titre de la Solidarité territoriale et dans la limite de 80 % d'aides publiques, attribue à la Ville de Saint-Flour une subvention d'investissement telle que précisée dans la demande de soutien, soit 259 000 euros HT. La nature des dépenses retenues par le Département sont les travaux de construction du bâtiment de crèche multi-accueil précédemment évoqué.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant les conditions d'encadrement du taux d'aides publiques ; Considérant la nature des dépenses retenues, à savoir les travaux de construction d'une crèche multi-accueil ; Considérant le plan de financement proposé par le maître d'ouvrage : Conseil départemental : 24 %, soit 259 000 euros.

- Attribue à la Commune de Saint-Flour une subvention de 259 000 euros HT pour les travaux de construction d'une crèche multi-accueil de 48 places, sur la base d'une dépense éligible de 1 075 856 euros HT.

Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Villes 2022-2027 de la Ville de Saint-Flour.

Le montant de la subvention sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Dire que l'accompagnement du Conseil départemental sur ce projet est important puisqu'il permet à Saint-Flour de passer de 43 à 48 places, donc 5 places supplémentaires et dans un contexte où on voit le nombre de places en accueil petite enfance malheureusement diminuer, notamment auprès des assistantes maternelles, cette nouvelle structure plus grande est la bienvenue sur le territoire. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Après m'être félicité dans ma précédente intervention de l'investissement du Département sur les politiques contractuelles, pour le coup, on peut ici se féliciter, se satisfaire et remercier le Département et son Président de cette capacité d'adaptation pour répondre à des demandes de subventions et valoriser les plans de financement, ce qui n'est pas le cas de tous nos partenaires qui ne montrent pas tant de souplesse dans les réponses et l'adaptation aux contraintes des territoires.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 27 présenté par Sophie BENEZIT.

**Fonds Cantal Villes 2022-2027 – Ville d'Ytrac**

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Président. Il s'agit du Contrat Cantal Villes avec la Ville d'Ytrac pour deux projets structurants : l'un pour la restructuration du cœur du centre-bourg avec une subvention du Département à hauteur de 119 000 euros et l'autre pour la salle multi-activités intergénérationnelles dont la subvention départementale est à hauteur de 131 000 euros. Ce contrat est pour un montant global de 250 000 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuve le Contrat Cantal Villes de la Commune d'Ytrac tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Considérant qu'un certain nombre d'entre vous avaient des obligations en fin d'après-midi, je vous propose de terminer notre après-midi par l'examen du rapport 28 présenté par Isabelle LANTUEJOU.

## **Cantal Europe**

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

La stratégie Cantal Europe avec cinq enjeux prioritaires pour un montant de 815 000 euros.

Le Conseil départemental a adopté en novembre 2021 les nouvelles orientations stratégiques : la clôture de la programmation FSE 2014-2022 ; le lancement de la programmation FSE+ 2022-2027 ; le déploiement du nouveau plan de communication du centre EUROPE DIRECT Cantal ; la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Coopération Maramures-Cantal et le soutien à la stratégie LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL) Cantal.

Concernant la convention de subvention globale Fonds Social Européen (FSE) 2014-2022, l'année 2023 devrait être celle de la clôture de la convention de subvention. Ils demeurent les crédits de relance – REACT UE – sur les opérations mises en œuvre en 2022 à payer en 2023. Ce solde représente 150 000 euros et ne concerne que les opérations portées par des associations.

Concernant la convention de subvention globale Fonds Social Européen Plus (FSE+) 2022-2027, nous avons déposé notre demande de subvention globale 2022-2027 à la suite de la notification des 4,7 M€ de FSE+ du Préfet de Région. Le conventionnement est en cours et nous devrions lancer notre programmation sur les deux dispositifs cantaliens à savoir l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Des avances de subventions pour les opérations programmées au bénéfice des opérateurs externes seront proposées aux Collectivités locales et associations. Ainsi, il est proposé d'inscrire 250 000 euros pour les associations et 25 000 euros pour les collectivités au titre des avances de subvention FSE+.

Concernant le plan de communication 2023, le centre EUROPE DIRECT Cantal a été intégré au 1<sup>er</sup> septembre 2022 au Service Cantal Europe. Ce transfert correspond à la volonté de réorienter l'action d'EUROPE DIRECT vers un public élargi et sur l'ensemble du territoire et d'affirmer les nouvelles ambitions du Département qui sont : l'équipement du centre EUROPE DIRECT pour un montant de 2 500 euros ; la création de supports de promotion du centre EUROPE DIRECT pour un montant de 7 500 euros ; l'organisation d'actions de communication sur l'ensemble du territoire pour un coût maximal de 15 000 euros et la mise en place d'un programme d'aides départementales « Relais EUROPE DIRECT » pour un montant de 5 000 euros. L'ensemble de ces actions vise à sensibiliser un plus large panel de Cantaliens. Ces opérations devraient s'équilibrer puisque le Département devrait percevoir une subvention de 30 000 euros pour financer ces actions.

Concernant le plan d'action 2023 de l'Accord de Coopération Maramures-Cantal, le Département du Cantal a signé son premier Accord de Coopération avec le Judet de Maramures (Roumanie), le 7 novembre 2022. Dorénavant, il convient de faire vivre cette coopération. Il s'agit de rendre visible ce nouveau partenariat en réalisant une exposition illustrant les très grandes similitudes entre nos deux territoires que ce soient géographiques, économiques, culturelles ou démographiques. Le coût de cette opération est estimé à 37 500 euros avec le soutien potentiel de la délégation pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales.

En ce qui concerne la mobilisation des acteurs du territoire dans la coopération avec le Maramures, il s'agit de soutenir les initiatives de tout type d'opérateurs locaux qui souhaiteraient développer des échanges et/ou des projets avec tout type d'opérateurs dans le Maramures (associations et collectivités territoriales). Un programme de soutien à ces initiatives d'un montant de 10 000 euros sera mis en place en 2023. Enfin, une enveloppe de 7 500 euros est prévue pour assurer l'accueil des délégations de Maramures dans le Cantal dont la première est prévue au printemps 2023.

Concernant le programme LEADER « Cantal 3V » 2023-2027, le Syndicat Mixte Cantal Attractivité a été mandaté pour porter le programme LEADER 2023-2027 pour le territoire cantalien. La stratégie locale de développement

intitulé « Cantal 3V – vivant, vivable, viable » a été déclinée en quatre fiches-actions dont l'économie de proximité et le fonctionnement du Groupe d'Action Locale. Sur ces deux dernières fiches, le Département pourrait soutenir activement le GAL Cantal en apportant un soutien à la structure porteuse de l'ordre de 300 000 euros afin de cofinancer l'animation-gestion LEADER.

Il est proposé d'inscrire les crédits correspondant à la mise en œuvre de la stratégie Cantal Europe comme suit : total des dépenses 815 000 euros et total des recettes 1 030 000 euros.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant le plan de communication du centre Cantal EUROPE DIRECT au titre de l'année 2023 ; Considérant le plan d'actions relatif à l'Accord de Coopération Maramures-Cantal au titre de l'année 2023 ; Considérant la candidature « Cantal 3V » pour le portage du programme LEADER 2023-2027 par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;

- Décide d'inscrire au budget primitif 2023 les prévisions de dépenses et de recettes directes de la stratégie Cantal Europe, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

En complément de ce rapport, je voulais vous donner quelques exemples de financement avec les fonds européens, au-delà des projets agricoles qui sont soutenus par le FEADER.

Des dossiers communaux : le site de Longayroux 500 000 euros sur un montant éligible d'un million d'euros ; la maison du site à Mandailles 300 000 euros sur 430 000 euros ; la crèche de Saint-Flour 441 000 euros sur un peu plus d'un million d'euros ; la tyrolienne géante et dameuse au Lioran 475 000 euros sur un million d'euros ; le camping du Claux 250 000 euros ; la rénovation du buron d'Albepierre 500 000 euros ; la maison de services à Chaussenac 110 000 euros ; le dernier commerce à Saint-Saturnin 80 000 euros ; la médiathèque à Ytrac ; la maison des artisans de Marcolès 130 000 euros ; la salle multi-activités à Naucelles 50 000 euros.

Pour le FEDER, les plus grosses opérations : le bus numérique 200 000 euros de FEDER sur 400 000 euros ; la stratégie attractivité 200 000 euros sur un coût de 450 000 euros ; l'équipement numérique des collèges 500 000 euros de FEDER pour 650 000 euros de dépenses ; l'e-administration du Département 600 000 euros pour un coût total de 800 000 euros.

Soit 1,5 M€ sur un coût total de 2,3 M€.

Voilà comment les financements de l'Europe ne sont pas neutres pour accompagner nos territoires.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Comme je l'avais souligné en introduction, il y a nécessité d'aller chercher des recettes complémentaires pour améliorer les recettes globales du Département que ce soit au niveau de l'État, de la Région et bien évidemment de l'Europe. Je crois que les exemples qui ont été donnés sont excellents pour faire voir tout le travail que nous avons à faire à ce niveau-là.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance et de nous retrouver demain à 9 heures. Merci.

Fin de la 2<sup>ème</sup> séance publique à 17 heures



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DES 12 E 13 DECEMBRE 2022

\_\_\_\_\_

Procès-verbal

Séance publique du mardi 13 décembre 2022

\_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Gilles CHABRIER

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.

Le quorum est atteint.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance en vous informant d'une part que Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE et Vincent DESCOEUR à Isabelle LANTUEJOUL puisqu'aujourd'hui ils défendent à l'Assemblée nationale des amendements, notamment sur les énergies renouvelables.

**Adoption du procès-verbal de la session du 14 novembre 2022**

Pour réparer un oubli que j'ai fait hier, il convient d'adopter le PV de la précédente session, j'étais enthousiaste pour démarrer celle-ci et passer à travers, donc vous l'avez tous eu, est-ce qu'il y a des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter et je vous en remercie.

Je vous demande aussi de manière exceptionnelle de mettre un rapport sur table que nous étudierons qui concerne la Station du Lioran et l'acquisition de la friche touristique du Grand Phénix puisque nous sommes en passe d'aboutir sur ce dossier. S'il n'y a pas d'opposition, nous l'examinerons dans la matinée et je donne immédiatement la parole à Gilles CHABRIER qui va nous présenter le rapport n° 29.

**Transition climatique et développement durable****M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. La transition climatique est une priorité de l'action départementale. Il convient donc de renforcer son intégration systématique dans nos missions et dans nos actions. Ce rapport va faire écho à tous les rapports qui ont été présentés hier. Vous allez voir que la transversalité est l'enjeu de ce futur travail.

Il convient de rappeler les principales orientations :

La rénovation thermique de nos bâtiments engagée sur le pôle universitaire, sur de nombreux collèges. Plusieurs bâtiments administratifs connaîtront également une amélioration thermique : l'Hôtel du Département branché au réseau de chaleur, l'amélioration des Centres Médico-Sociaux de Murat et de la Maison de la Solidarité Départementale de Mauriac. C'est un enjeu fort sur les travaux engagés sur les bâtiments.

Le renforcement de Cantal RéNOV' ENERGIE fera l'objet du rapport suivant.

La Station du Lioran engage sa mutation vers une station 4 saisons avec le projet de centre multi-activités pour diversifier l'offre d'activités. Le Grand Phénix laissera certainement place à de futurs aménagements responsables, sans artificialisation nouvelle des sols. C'est à saluer. Il faut saluer aussi l'engagement au niveau de la Station du Lioran de Hautes Terres Communauté sur l'engagement pour étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur qui contribue à ce nouvel élan pour la Station du Lioran. Il faut saluer aussi la réflexion de la MAGE sur la faisabilité d'utiliser du turbinage dans les réseaux publics. La Station du Lioran pourrait aussi travailler dessus.

L'implication de la Collectivité dans la préservation de la biodiversité. C'est l'amélioration de la qualité des cours d'eau grâce au suivi annuel et à l'intervention de la MAGE auprès des Collectivités exploitantes de stations d'épuration, avec la labellisation de certaines « rivières sauvages », le renforcement des actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles et la replantation d'arbres et de haies. Ce sont les enjeux de la biodiversité.

En termes de mobilité, ce qui fera, je pense, réflexion en tout début d'année parce que la mobilité est un enjeu sur notre département, une structuration d'itinéraires cyclables sécurisés pour les déplacements quotidiens ou de loisirs sera engagée. Je vous le disais, la mobilité est un sujet important pour la recherche d'emploi, il y a une vraie réflexion là-dessus. Je pense que nous organiserons une commission spéciale mobilité départementale sous l'égide de Marie-Hélène ROQUETTE, entre autres, qui a des remarques à faire valoir. En début d'année, nous nous engagerons à faire une rencontre sur le sujet. La proposition d'un schéma départemental d'aires de covoiturage et d'utilisation de l'application sera le sujet apporté.

Pour la lutte contre le changement climatique :

L'optimisation des déplacements grâce au développement du télétravail, avec le remboursement de 50 % des abonnements en transport en commun et le développement de la visioconférence. Ces actions sont déjà portées par le Conseil départemental et pour lesquelles il va falloir encore aller plus loin.

L'intégration de clauses environnementales dans les projets et dans les marchés publics.

L'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

Notre action en faveur du déploiement de la fibre et du réseau de téléphonie mobile.

La contribution active du Département aux Assises de l'eau lancées en mars 2021.

Ce sont les engagements déjà en place sur lesquels il faut communiquer parce que beaucoup d'actions se font au sein du Conseil départemental et nous n'avons pas assez connaissance de toutes ces actions.

Pour l'épanouissement des Cantaliens :

La programmation d'une offre culturelle au plus près et pour tous les Cantaliens, la démultiplication des ressources culturelles dématérialisées, le maintien du PASSCANTAL pour l'accès à de nombreuses activités hors temps scolaire pour les enfants, le soutien des activités sportives pour un accès facilité des Cantaliens à leur pratique.

Pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations :

L'insertion de clauses sociales dans les marchés de la Collectivité.

La politique en faveur du logement, la politique d'insertion pour accompagner les bénéficiaires du RSA, la politique en faveur des personnes âgées et adultes vulnérables.

Pour les dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables :

La dématérialisation des procédures, la réduction des déchets de la Collectivité, l'intégration de critères environnementaux pour les achats, le recours aux produits locaux dans la restauration des collégiens, l'archivage électronique.

Le soutien aux productions agricoles évoluant vers un système d'exploitation à taille humaine et respectueuse de l'environnement et l'animation de la plateforme Agrilocal15. Concernant le rapport présenté hier par Christophe relatif à la consommation de produits locaux, on parle bien de produits locaux et non de produits circuit court, sachant qu'un circuit court peut venir de Chine, c'est le nombre d'intermédiaires qui fait la valeur d'un circuit court. Il vaut mieux parler en produit local et non en produit court, donc on a bien noté sur le rapport de Christophe que le produit court n'est pas cité, on est en produits locaux.

D'autres actions seront portées :

La première d'entre elles concerne l'élaboration d'un Plan Transition Climat 2050, ce sera le travail de l'année 2023, avec différentes actions nouvelles de manière à étoffer le cadre de nos perspectives sur le sujet.

Bien sûr aussi le Service des routes qui travaille sur la réutilisation de certains matériaux.

La politique, un arbre coupé au moins un arbre planté, on a eu cette année l'exemple de Talizat où 70 arbres ont été plantés ainsi qu'une longueur de haies plutôt conséquente. Tout ce travail est à saluer sur les nouveaux aménagements de circuits routiers.

Au-delà des actions, sur la mobilité, portées par les Pôles, il est souhaitable que le Département soit initiateur d'une réelle dynamique en faveur de la mobilité durable. Concernant le schéma départemental des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, un rapport vous a été présenté lors de la Conférence des territoires. Afin de dynamiser l'équipement de notre département en bornes de recharge et développer son attractivité, nous avons, avec le Syndicat d'Énergie, obtenu des aides pour le financement de 12 bornes rapides complétant le réseau actuel.

Il est proposé d'inscrire 100 000 euros de crédits pour la participation du Département à cet investissement. Je rappelle quand même que le SDEC, grâce au Département, a obtenu une aide de 75 000 euros de la Région et le

SDEC a obtenu, par le Plan de relance, un peu plus de 300 000 euros pour accompagner ce schéma régional et maillage du territoire en bornes électriques.

Il conviendra également que nous poursuivions en 2023 le partenariat avec l'Association Énergies 15. Cette structure développe auprès des Collectivités du Cantal, en liaison avec le Syndicat Départemental d'Énergies, une mission d'information, d'animation, de conseil et d'appui technique sur la transition énergétique.

Il paraît indispensable que le Département puisse organiser des sessions d'information et de formation du public et des professionnels sur la transition climatique. Un budget de 4 000 euros a été prévu dans ce sens.

Par ailleurs, le Conseil départemental est membre du Comité départemental pour la Transition Énergétique co-présidé par le Préfet et le Président de Région. C'est dans ce cadre que la mission participe aux différents groupes de travail sur ce sujet et à l'organisation des journées techniques de l'énergie qui se tiennent désormais chaque année.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique.
- de donner un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Énergies 15 pour un montant de 10 000 euros.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre : Animation transition écologique 10 000 euros ; Prestations développement durable 74 000 euros et subvention animation énergétique 100 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission ainsi qu'un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles concernant ce rapport ? Est-ce clair pour tout le monde ? C'est un rapport très transversal puisqu'énormément de politiques publiques intègrent des notions de développement durable et bien évidemment de transition climatique, notamment concernant tout ce qui est bâtiminaire, même sur les routes, on enclenche différentes expérimentations pour la réutilisation de différents matériaux, voire l'utilisation de matériaux intégrant notamment des produits végétaux. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 30 présenté par Gilles CHABRIER.

### **Évolution du service public de performance énergétique de l'habitat Cantal RéNOV' ENERGIE**

#### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci Président. Nous sommes actuellement dans un contexte de crise économique, d'augmentation des factures énergétiques, de multiplication des offres frauduleuses et de durcissement de la réglementation. Le Département a eu raison de s'impliquer dans cette orientation du SPPEH.

Initialement dimensionnée pour 1 000 contacts par an, le service fait face mensuellement à 200 contacts notamment à l'occasion des diverses actions de communication notamment sur la publication du Cantal Avenir

(400 contacts en un mois), le salon de l'habitat où on peut remercier et féliciter nos agents d'être présents sur ces salons et qui amènent tout de suite une dynamique et une connaissance du service. Le service est actuellement composé de trois techniciens qui ont des compétences d'architecture, juridiques, économiques et d'un agent administratif.

Il est donc nécessaire de conforter la présence du SPPEH sur le territoire : en maintenant un niveau de service pour l'information et le conseil ; en confortant des permanences dans les Maisons de Services, c'est le cas sur l'Est du département avec un planning et un agenda qui est assez conséquent ; en développant la mission d'accompagnement qui prévoit une visite obligatoire du logement, l'aide à la définition du projet en analysant l'audit énergétique ou en réalisant un audit allégé si nécessaire, l'aide à la comparaison des devis et une assistance pour le phasage des travaux et la préparation du chantier (c'est une évolution du SPPEH qui va dans un sens d'accompagnement encore plus fort que ce qui était auparavant, donc on passera plus de temps avec les bénéficiaires ; en renforçant l'animation auprès des partenaires ; en assurant la communication sur le service auprès des ménages, des professionnels et des partenaires de la rénovation parce qu'il est bien beau de lancer des dispositifs, mais faut-il aussi avoir les artisans disponibles pour réaliser les travaux.

Compte tenu de l'évolution des missions et du succès du dispositif, il convient de réfléchir au renforcement éventuel du service pour évoluer vers un SPPEH « ambition ».

Les dépenses (RH non comprises) proposées pour 2023 sur le budget du service portent sur : la sous-traitance de missions de conseil du petit tertiaire (marché est en cours avec ENERGIES15) ; la sous-traitance de missions d'accompagnement pour les ménages (le marché est passé) ; des prestations de communication (salons, insertion presse, réalisation de maquettes disponibles pour vos journaux communaux ou intercommunaux ; l'achat de petites fournitures et le matériel technique.

L'ensemble des évolutions envisagées dans le temps pour le renforcement du service ont été partagées avec les EPCI qui les ont accueillies favorablement. Je rappelle quand même que le SPPEH est porté par la Région, par l'État, par le Département et par les 9 Intercommunalités, il y a une unanimité sur ce service où tous les services du Département sont en appui de ce service.

Le projet de délibération est le suivant :

- Donner un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au Service Public Performance Énergétique de l'Habitat pour 2023 comme précisés ci-après :

Dépenses de fonctionnement : Prestations d'études et d'expertise du SPPEH 52 000 euros ; Communication SPPEH 6 100 euros ; Petites fournitures 1 000 euros.

Dépenses d'investissement : Création d'un site Internet 30 000 euros ; Petit matériel et outillage technique pour le SPPEH 2 000 euros.

Recettes de fonctionnement : Participation-subvention Etat-Région 196 000 euros ; Participation des intercommunalités 70 000 euros.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à l'exécution de ces dépenses, notamment la définition des caractéristiques des projets bénéficiaires du fonds d'aide aux travaux.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la passation des diverses conventions de financement.

Ce rapport à un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Au regard de ce que vient de nous présenter notre collègue, je voulais simplement signaler – tout le monde le voit et le reconnaît – la pertinence de la création de ce service au regard de l'actualité aujourd'hui et des questions de précarité énergétique qui sont des sujets extrêmement importants et prégnants pour nos concitoyens. On voit la montée en charge du service, le consensus qui est fait de la part des Territoires et des Collectivités autour de ce service. Il est intéressant de conforter, de pérenniser le service et de lui donner encore plus de visibilité sur le territoire. Ce sont des objectifs que l'on ne peut que partager.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste un complément par rapport à ce qui a été dit. Maintenant, il va falloir réfléchir à faire grandir ce service en l'étoffant éventuellement d'agents supplémentaires, mais nous en avons parlé avec le Président, cela peut être de la mobilité dans nos services pour réajuster un petit peu. Mais c'est surtout après accompagner l'aide aux travaux, c'est-à-dire que nous savons très bien que pour que certains passent le cap et d'aller aux travaux, il va falloir peut-être participer avec un seuil, mais c'est tout un travail qu'il va falloir lancer un petit peu en réflexion et je pense que le SPPEH pourrait avoir une présentation un peu plus technique, après une CP, je pense. Il avait été envisagé qu'il y ait un temps accordé pour la présentation du SPPEH après une CP. Je pense qu'il serait nécessaire d'avoir un temps de réflexion sur l'avenir du SPPEH en début d'année et de voir comment le faire évoluer de manière positive avec tous les prétendants.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Il est vrai que c'est un service important pour la population parce qu'il existe de nombreuses possibilités de financement, les C2E, les OPAH, l'ANAH, mais c'est vrai que tout le monde se perd un peu dans ce foisonnement de mesures. Il est important de pouvoir simplifier leur accès aux Cantaliens. C'est un service qui trouve toute sa place dans l'environnement et les préoccupations actuelles. C'est une réflexion à engager autour de celui-ci.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles concernant ce rapport, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 31 présenté par Gilles CHABRIER.

### **Espaces naturels et ruraux**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. En 2023, le Conseil départemental maintient son implication en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels. Cinq axes seront proposés.

Le 1<sup>er</sup> axe est le pilotage et la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques. L'expérimentation en vue d'une actualisation de l'atlas départemental des zones humides engagée fin 2022 permettra de valider ou non la poursuite de ce travail de recensement. Le portage du réseau complémentaire départemental sur 20 stations de l'Observatoire de l'eau sera poursuivi. Un dossier de candidature au label Rivières sauvages doit être, en collaboration avec les territoires concernés, déposé dans l'année.

Le 2<sup>ème</sup> axe est la mise en œuvre de la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles. La relance de la démarche initiée en 2021 doit permettre de signer des contrats ENS sur la plupart des 14 sites du réseau d'ici la fin 2023. Comme à l'accoutumée, la mise en œuvre de contrats ENS bénéficiera de

l'accompagnement technique et financier du Département. Un bilan sur les trois dernières années de mise en œuvre de Cantal'ENS Collèges pourra conduire à proposer des évolutions de ce programme. Je rappelle qu'une Commission est prévue jeudi à 11 heures pour travailler ce sujet. Le programme départemental d'animation Cantal'ENS Animations sera organisé pour la troisième année, avec pour objectif de renforcer encore l'offre de découverte des ENS départementaux.

Le 3<sup>ème</sup> axe c'est l'accompagnement technique pour une prise en compte du patrimoine naturel. Un programme de formation-sensibilisation interne sera proposé en priorité aux agents du pôle routes départementales et infrastructures de manière à ce qu'il y ait des échanges entre les agents suivant les aménagements des différentes structures pour la protection de l'environnement, la protection des espèces quand il y a des travaux routiers pour qu'on puisse anticiper des aménagements pour le passage entre autres de batraciens et la protection des espèces. Plusieurs projets portés par le Conseil départemental doivent se concrétiser dans l'année et de nouvelles études préalables aux travaux seront engagées. Peuvent notamment être cités : l'aménagement du pont de Chapsal situé sur la RD678 ; les études en lien avec la continuité écologique sur la RD922 et la RD3 ; l'installation de passage à écureuils, de nichoirs à chiroptères, d'aménagements dans les ouvrages d'art ; le suivi de l'aménagement temporaire pour les amphibiens au lac des Graves.

Le 4<sup>ème</sup> axe est le partenariat avec les associations qui interviennent dans le domaine de l'environnement : Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne ; Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne et la Fédération départementale de pêche. Les actions du Département en matière d'espaces naturels jouissent d'un succès certain. Leur développement se traduit mécaniquement par une augmentation des autorisations d'engagement pour la période 2023-2024, et une relative augmentation de crédits de paiement. Il convient néanmoins de rappeler que les dépenses dans ce domaine sont compensées par des recettes de la taxe d'aménagement. De plus, de nombreuses actions bénéficient de subventions.

Le 5<sup>ème</sup> axe c'est l'aménagement foncier rural. Nous poursuivons la mise en œuvre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune de Virargues. Ce projet bénéficie par ailleurs d'un accompagnement financier au titre du FEADER. La clôture des opérations de Sansac-de-Marmiesse et d'Andelat. Une expérimentation pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local pour le foncier rural concernant plusieurs secteurs présentant des problématiques de foncier agricole et forestier a été initiée fin 2022. Elle sera poursuivie et conclue en 2023. Il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) pour le renouvellement de la convention d'intervention de la mission en faveur de la préservation ou de la plantation d'arbres et de haies. Cette convention permet l'intervention de la mission dans le cadre des opérations d'aménagement foncier, mais aussi d'autres projets notamment portés par la Direction des routes. Le montant de l'accompagnement sera actualisé à hauteur de 12 000 euros. Dans le cadre de la nouvelle convention agricole, il est prévu d'accompagner deux nouveaux dispositifs : améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral sur la période 2023-2027 estimée à 40 000 euros en fonctionnement et 40 000 euros en investissement ; développer l'agroforesterie et la plantation de haies estimé à 250 000 euros en investissement pour cette même période de 5 ans. Il est proposé d'inscrire en crédits de paiement pour l'année 2023 50 % de la dépense annuelle prévisionnelle (année de démarrage).

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur des espaces naturels et ruraux ;
- Décide de reconduire le partenariat et l'attribution des subventions correspondantes avec la Fédération départementale de pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne et donne délégation à la Commission Permanente pour arrêter les conventions correspondantes ;

- Décide de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies et donne délégation à la Commission Permanente pour arrêter la convention correspondante ;

- Décide d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

J'ai juste besoin d'une petite précision parce que je n'ai pas très bien compris votre propos introductif, Monsieur le Vice-Président, concernant le recensement des zones humides. Vous disiez qu'il était possible que ce recensement ne se poursuive pas, si j'ai bien compris, parce que vous attendez une expérimentation qui permettrait de valider ou pas la portée de ce travail ? Qu'est-ce qu'on attend exactement par-là ?

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

On attend le suivi exact et de voir comment sont traitées les zones humides sur le territoire et comment on protège ces zones humides. C'est l'identification sur le territoire du département sur l'ensemble des zones humides.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

J'ai bien compris, mais qu'est-ce qui permettrait d'arrêter le recensement ?

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

On voit si on continue ou pas, tout simplement.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Et pourquoi ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

À partir du moment où on estime qu'il est exhaustif.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

La Commission décidera si on continue ou pas, mais comme vous faites partie de la Commission, il n'y a pas de souci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sachant que nous nous appuyons aussi sur des organismes pour réaliser cet audit.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Oui, tous nos partenaires sont autour de la table et on verra s'il va de soi de continuer l'expérience.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il d'autres demandes de précisions ou commentaires ? Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Je me satisfais de voir que l'environnement peut travailler avec l'agriculture et la forêt, et je tiens à le souligner, avec notamment les projets de plantation de haies et d'arbres remplacés en bordure de route et le traitement des espaces naturels sensibles. Je suis de l'avis de Monsieur FRECHOU, je pense qu'il est très important de continuer le repérage des espaces naturels sensibles qui sont le fruit du travail des agriculteurs. Si la biodiversité existe comme elle est, c'est parce qu'on a des exploitations qui respectent l'environnement et le valorisent.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous continuons avec le rapport n° 32 présenté toujours par Gilles CHABRIER.

**Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau - MAGE****M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perspective du transfert de la compétence eau-assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à proposer un programme fort et structurant pour accompagner la transition écologique. Nous poursuivrons nos interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en cohérence avec nos compétences, les objectifs du Projet pour le Cantal 2030 et le contexte budgétaire. Une impulsion nouvelle sera par ailleurs redonnée à travers de nouveaux projets structurants en termes de connaissance, de suivi de gestion de la ressource et de l'exploitation de ces compétences.

En premier c'est l'assistance technique gratuite qui accorde la SATESE pour l'assainissement et la SATEP pour l'eau potable. Depuis 1995, le Département propose à travers la mission d'assistance à la gestion de l'eau qui est portée par la MAGE, une assistante technique aux Collectivités pour exercer leurs compétences dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable. L'exercice 2023 s'inscrit dans le cadre du partenariat entre les Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne et le Département pour le financement des actions de la MAGE définies dans le « contrat de progrès 2019-2024 ». Ce programme est subventionné à hauteur de 50 % du coût des missions d'assistance technique, soit une recette prévisionnelle d'environ 170 000 euros pour le BP 2023. Bien sûr, les Communes qui auront signé les différentes conventions pourront profiter des conseils et des bilans qui constituent l'assistance technique. À ce jour 80 % de retour des Communes ont été signés. Concernant le territoire de la CABA, la MAGE ne dispose pas d'effectifs suffisants pour la mission de la SATESE. Ces prestations sont confiées chaque année depuis 2013 à un bureau d'études privé. C'est un marché géré par la MAGE. Le coût représente 15 000 euros pour le BP 2023. Une étude spécifique sur le fonctionnement des zones de rejets végétalisées en sortie de station d'épuration sera conduite en 2023 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Pour l'assainissement, la MAGE poursuivra en 2023 sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable : visites conseil des infrastructures AEP et systèmes de désinfection auprès des Collectivités ayant des problèmes récurrents.

En deuxième ce sont les projets structurants, deux projets sont actuellement portés par le Conseil départemental et conduits par la MAGE.

Le premier c'est l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau potable. Cela va au-delà des missions de conseil et de suivi pour poursuivre et développer un travail de cartographie des réseaux et d'amélioration de la connaissance patrimoniale des systèmes d'eau potable et d'assainissement avec le renforcement de son SIG (Système d'Information Géographique). Le Conseil départemental investit pour améliorer la connaissance sur les ressources en eau dans le cadre de son réseau de suivi départemental. Ce réseau va être étendu à environ 30

points de suivi contre 16 actuellement et automatisé pour améliorer son fonctionnement, recueillir des données en continu et mieux anticiper les situations de crise. Les travaux d'installation seront finalisés en 2023, permettant ainsi l'édition des premiers bulletins de suivi sur un périmètre d'analyse élargie. Ce projet est chiffré à hauteur de 350 000 euros HT, cofinancé à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les Services de l'État par la DSIL et le FNADT. 200 000 euros sont inscrits dans ce cadre au budget d'investissement 2023 en dépenses et 246 500 euros en recettes.

Le deuxième projet est l'anticipation des besoins et stratégie départementale. Dès 2022 a commencé une nouvelle étude stratégique qui apportera une vision à moyen terme de la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de l'ensemble du Département. Cette démarche permettra l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement. Cette étude a un coût de 400 000 euros sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental et est accompagnée et cofinancée par les Agences de l'Eau et par la Préfecture *via* le FNADT à hauteur de 77 %. Ses objectifs proposent des solutions d'optimisation de la gouvernance et de mutualisation des services de l'eau et de gestion d'eau et définiront la politique départementale dans les années à venir en matière d'eau et d'assainissement. Les premiers éléments de diagnostic notamment la phase 1 concernant l'état des lieux seront amenés en tout début d'année, le 11 janvier 2023 où le COPIL va se réunir. Les conclusions de cette grande étude stratégique sont attendues pour l'automne 2023. Pour 2023, 235 000 euros sont inscrits au budget de fonctionnement dans ce cadre en dépenses et 140 000 euros au budget des recettes.

Le troisième point est la conduite de projets (AMO). La MAGE continue à développer des services en partenariat avec Cantal Ingénierie & Territoires. Pour information, il s'agit de prestations non financées par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de progrès 2019-2024. Ce sont des prestations faisant l'objet de conventions payantes entre CIT et chaque Collectivité bénéficiaire : études-travaux, conduite d'opérations, cartographie, sectorisation pour recherche de fuite.

Le quatrième point est le soutien financier à la réalisation des projets des Collectivités. Le Conseil départemental participe, en tant que soutien financier, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement d'eaux usées. Ce soutien sera maintenu en appui des investissements des Collectivités dans le cadre des dispositifs de soutien du Département aux Communes (FCS) et aux EPCI (FCD).

Le cinquième point est la gouvernance. La volonté de positionner le Conseil départemental comme fédérateur dans le cadre des réflexions sur la gestion de l'eau et de l'assainissement est réaffirmée. La structuration des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale à l'horizon 2026 soulève deux problématiques importantes : comment utiliser certaines prestations transversales ? Comment répondre aux besoins des collectivités pour lesquelles une gestion à leur échelle ne serait pas envisagée ? Dans ce contexte, le Département a conduit une réflexion pour anticiper ces questionnements et proposer aux élus locaux une alternative au transfert de compétences aux EPCI en 2026.

La démarche retenue à court terme est la suivante : accompagner la structuration locale des services d'eau et d'assainissement intercommunaux en développant les missions de CIT (plus de prestations de services sur des métiers de l'eau spécialisés).

Il s'agit, d'une part d'apporter un accompagnement aux élus locaux pour faire émerger et concrétiser une véritable structuration locale de la gestion de l'eau *via* des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage : études de gouvernance, AMO pour la création ou l'extension de syndicats, aide à la consultation des bureaux d'études spécialisés, AMO pour des projets d'interconnexion entre réseaux, sécurisation de la ressource, AMO pour la mise en place d'outils de gestion et de supervision adaptés à une échelle intercommunale ; et d'autre part de développer les missions de la MAGE et de CIT en vue d'offrir aux collectivités compétentes un catalogue complet de prestations techniques administratives ou d'expertises qu'elles pourraient utiliser selon la survenance de leurs besoins.

L'objectif est la définition dès le début 2023 d'un nouveau catalogue de services (prestations ou assistance technique) en lien avec les diagnostics du schéma départemental. Dans un souci de continuité de l'action, pour les

collectivités qui en exprimeraient le souhait et qui formuleraient clairement leur demande, organiser la possibilité d'un transfert de compétences eau potable et/ou assainissement à une entité d'envergure départementale à l'horizon 2026 n'est pas exclu. Dans ce cas, un maillage territorial cohérent devrait alors être recherché et le cas échéant, une évolution juridique de CIT envisagée (éventuellement un syndicat mixte ouvert à la carte par exemple).

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'Eau et de l'Assainissement.
- Décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport important qu'est la MAGE en termes de services apportés aux Collectivités ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

C'est vrai que le problème de l'eau va être un problème crucial dans les années à venir. Aujourd'hui, ce travail doit être fait sur tout le territoire. Il y a des retards importants et c'est une très bonne chose que la MAGE soit prise à l'échelle du Département sur les territoires qui aujourd'hui ont du retard. Nous sommes tous conscients que ce sont des investissements très importants. Je trouve très judicieux dans ce cadre-là d'avoir un syndicat qui se crée parce que c'est un objet précis qui sera partagé par tous les membres.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Je voudrais aussi apporter mon concours à cette création parce que je pense que la ressource en eau est capitale pour les années à venir. Il faudra la partager, et on sait qu'à l'heure actuelle, des territoires sont déjà en déficit et que dans l'avenir, cela posera encore plus de problèmes. Et franchement, la création d'une unité et d'une certaine solidarité au niveau des ressources va s'imposer. Pour autant, je sais que certains petits syndicats se posent la question de leur survie au travers d'un syndicat départemental. Je crois qu'il faut être rassurant par rapport à ça. L'idée n'est pas d'avoir un monopole et une distance par rapport aux services rendus, mais bien au contraire de mailler le territoire de manière à apporter un service rendu et en tout cas, la MAGE, quand on a besoin d'elle, est toujours là où qu'on soit dans le département et dès qu'on a un problème, elle est là et on peut compter sur elle. Je me félicite encore une fois de cette création et du service rendu de nos personnels dans la MAGE.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Encore une fois, on voit la pertinence de l'échelon départemental dans les réflexions qu'on a sur ces sujets transversaux que sont l'environnement et l'eau. Je ne veux pas rebondir sur le rapport précédent, mais il est important aussi, on le voit dans la préservation de la ressource, qu'il y ait une bonne connaissance des zones humides parce que cela concourt aussi à conforter notre ressource.

Là, je témoigne plus en tant qu'acteur de Collectivités et Communes du territoire ou Syndicat des eaux, la MAGE est un service à notre portée, qui est compétent et qui est toujours disponible, en tout cas, pour le coup, pour nous, et qui nous amène des compétences que l'on n'a pas sur nos petites structures, des choses importantes qui sont proposées par Gilles CHABRIER dans la poursuite des services, dans la connaissance de nos réseaux que l'on n'a pas tous, dont on n'a pas les moyens aujourd'hui en termes de compétences dans nos services. On n'a pas les moyens humains d'avoir toutes ces prestations. La connaissance de nos réseaux, de nos besoins et la disponibilité de nos ressources sont des points essentiels pour demain conduire une politique un peu plus rationnelle autour de l'eau. Nous savons tous que ce sont des sujets sur chacun de nos territoires. La mutualisation des services va être une nécessité parce qu'on ne peut pas avoir 250 services de gestion de l'eau et de l'assainissement. Nous y travaillons. Le Département se propose d'être à la disposition des territoires et d'être le chef de file, si les territoires le souhaitent. C'est une bonne chose de faire cette offre de services et d'être disponible. Merci en tout cas aux services et aux agents qui viennent sur le terrain, qui viennent à notre rencontre et qui sont, encore une fois, je le dis, compétents et disponibles.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste pour compléter et rebondir sur ce que vient de dire Gilles, un gros travail a été réalisé sur ce travail d'analyse, notamment porté par la MAGE et je reconnais tout le travail qui a été fait par les Services de la MAGE pour aller au plus près des territoires et de faire remonter tous les sujets problématiques que comporte ce dossier qui est un enjeu majeur pour notre territoire et pour l'avenir. Il y a une vraie réflexion et une vraie mobilisation des agents et des territoires qui ont fait aussi remonter leur questionnement, leur problématique et cela montre l'intérêt d'une structure départementale.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

On peut aussi mettre en avant le travail de CIT qui travaille en collaboration avec la MAGE et pour nos Collectivités ils sont toujours présents, ils font un travail d'excellence à nos côtés.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Quand on parlait de cohérence avec l'échelle départementale, c'est aussi une cohérence dans la temporalité parce qu'on n'a pas attendu d'être au pied du mur par rapport à la logique de transfert des compétences et surtout, des difficultés croissantes sur la ressource en eau, année après année, et été après été, pour lancer et initier cette mission qu'est la MAGE. Cela a été initié il y a quelques années, elle monte en puissance au fur et à mesure des besoins et aussi, malheureusement, du fait que l'État est moins présent pour accompagner les Collectivités et les Syndicats sur la gestion de la ressource en eau. Il est important de rappeler les ressources en eau, mais aussi l'assainissement, il faut vraiment que cela reste associé parce que quand on parle en bassin versant, l'assainissement des uns est la ressource des autres. Du coup, il est évident que ces deux sujets doivent être travaillés simultanément ensemble et à des échelles cohérentes.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas. Effectivement, c'est un dossier essentiel. L'approvisionnement en eau, sécuriser la ressource de l'ensemble du territoire est essentiel que ce soit d'un point de vue quantitatif, mais qualitatif également. Un gros travail doit être fait sur les interconnexions qui permettraient d'assurer cet approvisionnement. Pour ce qui est de la gouvernance, la première étape est d'arriver à renforcer notre ingénierie et notre soutien auprès des différents distributeurs que ce soient des Communes en régie, voire des Syndicats, ce qui nous laissera le temps de voir un peu plus loin l'évolution de cette gouvernance et la mise en place nécessaire. S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 44.

**Station du Lioran : Acquisition de la friche touristique du Grand Phénix****M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous ai demandé que ce rapport soit présenté en cours de séance. En 2021, nous avons validé l'acquisition de ce Grand Phénix qui est une friche touristique au Lioran qui fait suite à un promoteur défaillant. C'est un dossier qui traîne depuis une bonne douzaine d'années sur le site du Lioran, nous avons fait une proposition d'acquisition. Nous avons déposé en parallèle un dossier de financement dans le cadre du fonds Friches qui était la seule solution pour pouvoir imaginer réhabiliter ce site puisque si au cours de ces 10 années, nous avons essayé de mobiliser des partenaires privés, le coût de démolition de la friche remettait en cause toute possibilité de retour sur investissement pour un investisseur privé, ce qui a été de nature à démotiver les plus enthousiastes d'entre eux. L'idée proposée était que le Département devienne acquéreur de cet ensemble immobilier et procède à sa démolition dont le coût est évalué à 4,2 M€ parce que c'est un ensemble de 124 logements, donc c'est relativement conséquent et de remettre ce terrain constructible à disposition d'un opérateur en vue de création de lits chauds. Voilà les différentes phases de ce dossier, en 2021, on valide l'acquisition du site pour l'euro symbolique et en même temps, on dépose le dossier de financement sur le fonds Friches où nous avons obtenu une subvention importante de l'État de 3,2 M€ pour la réalisation de cette opération. Nous avons également assujéti cette opération à la TVA.

Aujourd'hui, considérant que ce dossier est complet et qu'il peut enfin démarrer, il vous est proposé de lancer l'acquisition des différentes parcelles mentionnées et de m'autoriser à signer l'ensemble des documents d'acquisition de cette friche touristique.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Nous pouvons nous satisfaire de voir le bout du tunnel au Lioran sur ce dossier. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

C'est une satisfaction pour le territoire parce que cette friche était vraiment une verrue dans le cœur de station. C'était une verrue dangereuse aussi parce qu'elle était au-dessus des containers à poubelles dans un tournant que Jamel connaît bien, mais c'est une satisfaction que cette friche soit détruite et donc, que ces moyens financiers à la fois beaucoup de l'État, mais aussi du Conseil départemental permettent de proposer un projet de lits chauds qui contribue à l'attractivité touristique du territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous sommes sur le rapport n° 33.

## TERANA – Adhésion des Départements de la Creuse, de la Drôme et de l'Indre

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

En 2015, nous avons créé TERANA avec quelques Départements essentiellement auvergnats. Le but du jeu était de renforcer nos laboratoires départementaux et donner de la cohérence à l'ensemble de ces laboratoires, leur donner une surface d'activité suffisante pour pouvoir les conserver et tendre vers un équilibre financier, puisqu'à l'époque, la quasi-totalité d'entre eux présentaient des résultats largement déficitaires. Depuis 2015, différentes augmentations de périmètre ont eu lieu, il y avait le Cantal, le Cher, la Loire, la Haute-Loire, la Nièvre, le Puy-de-Dôme et le Département du Rhône.

Si ce rapport vient devant nous aujourd'hui, c'est tout simplement parce que d'autres Départements demandent à se joindre à nous. On y voit différents intérêts bien évidemment pour augmenter la zone d'intervention des laboratoires, améliorer les résultats financiers et puis surtout les prestations que l'on peut faire au niveau des bénéficiaires. Dans le cadre de cette extension, il y a des clés de répartition pour les prises en charge de fonctionnement et des déficits éventuels. La contribution financière actuelle du Conseil départemental du Cantal représentant un montant forfaitaire de 88 110 euros. Aujourd'hui, la proposition qui est faite pour pouvoir démarrer est que notre contribution soit à hauteur de 2,70 % des besoins de financement, sous l'impulsion de Marina BESSE qui nous représente au sein du GIP TERANA, il y aura une nouvelle proposition en cours d'année qui sera plus favorable pour le Département du Cantal.

Aujourd'hui, il est proposé de valider une extension du GIP TERANA aux Départements de la Drôme, de la Creuse et de l'Indre et il vous est demandé de m'autoriser à signer la convention d'extension de ce périmètre, sachant que celui-ci deviendra effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Y a-t-il des questions concernant ce rapport ? S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant le n° 34 présenté par Marie-Hélène ROQUETTE.

### Rapports des Conseillers départementaux siégeant au conseil d'administration de Sociétés d'Economie Mixte Locales

#### Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Comme tous les ans, les Conseils d'administration de la SAEM CALEDEN et de la SAEML du Lioran nous présentent leur rapport dont nous devons prendre acte. Le Conseil départemental est un actionnaire essentiel de ces deux structures. Il est donc tout à fait naturel que nous ayons un regard et un contrôle interne tous les ans à justifier.

Pour la SAEM CALEDEN, en 2021, le report de l'ouverture a été important puisqu'il n'a été acté que pour mi-juillet 2021. D'autre part, fait majeur aussi sur l'année 2021, en octobre la validation du projet de protocole transactionnel relatif au litige de la toiture. On peut donc noter que la fréquentation générale a été très inférieure à 2019, année de référence sans thermoludique en raison de l'ouverture tardive due aux directives de l'État et le contexte Covid qui a provoqué une fréquentation basse bien qu'en hausse par rapport à 2020.

Le protocole transactionnel a permis à la société de consolider ses capitaux propres et de clôturer avec un résultat excédentaire. Le résultat d'exploitation déficitaire suite à l'ouverture tardive a pu être partiellement compensé par les aides de l'État. L'Excédent Brut d'Exploitation, permettant de déterminer la ressource qu'une structure tire régulièrement de son cycle d'exploitation, reste néanmoins négatif. Mais la capacité d'autofinancement désignant l'ensemble des ressources brutes restant à une structure à la fin d'un exercice pour assumer son financement est de 1 129 000 euros.

Il est à noter l'apport de 1 925 000 euros régulièrement autorisés en septembre 2020 pour une durée maximale de deux ans de la part du Département.

Les parts de AGIT+, actionnaire défaillant, ont été rachetées par la Caisse des Dépôts et Consignations permettant de libérer 300 000 euros de capital et ont été versées à CALEDEN sur l'exercice. La transaction pour solder le litige sur la toiture a été signée début 2022, mais intégrée aux comptes 2021, ce qui a permis de retrouver un résultat positif et une structure de haut de bilan assainie, malgré une activité ralentie suite aux interdictions d'ouverture sur trois mois d'activité et au contexte Covid freinant les demandes de cure. La reprise en gérance des appartements de la résidence du Par montre une évolution positive des locations. La trésorerie de fin 2021 s'élève à 1 327 000 euros, en hausse par rapport à 2020 et soutenue par l'apport en compte courant du Département à hauteur de 1 925 000 euros et au PGE de 400 000 euros.

Je crois qu'on peut se réjouir de l'évolution sur le site de CALEDEN. Les prochains travaux et la fin du contentieux confortent le poumon économique du Sud-Est cantal pour envisager un bel avenir avec des projets de développement soit en hébergement soit en thermoludique. De même, l'engagement de la Région au titre du CPER est très satisfaisant. Je laisserais au Président, Didier ACHALME, de compléter s'il le souhaite.

Pour la SAEML du Lioran, après des années de pandémie qui nous ont tétanisés, contraignant la station à ne pas ouvrir les remontées mécaniques, seuls les tapis ayant été autorisés à fonctionner pendant la saison 2020-2021, la SAEML a eu recours à différents dispositifs. En 2021, nous avons eu 26 jours d'ouverture, contrairement à 2019, une centaine de jours. Évidemment, les chiffres derrière sont en conséquence. La capacité d'autofinancement désignant l'ensemble des ressources internes générées par une structure dans le cadre de son activité permettant d'assurer son financement est de 680 000 euros, soit une hausse de 28 % pour les remboursements d'emprunts s'élevant à 339 000 euros sur l'exercice suite au décalage du remboursement des PGE. La trésorerie se maintient à 3 677 000 euros en fin d'exercice. Il est évident que la pandémie a contraint totalement l'activité de la station. Le versement du fonds de solidarité à hauteur de 2 753 000 euros n'a cependant pas permis de compenser le manque de chiffre d'affaires en complément des PGE souscrits en 2020 et 2021. La SAEML a également pu bénéficier du PGE saison et a ainsi pu débloquer 480 000 euros supplémentaires lui permettant de consolider sa trésorerie.

Comme vous venez de le voter avec le projet sur le Grand Phénix, je crois qu'on peut vraiment espérer, surtout maintenant, une saison de qualité cette année avec une belle neige qui est tombée, espérons qu'elle va se maintenir et qu'il serait vraiment bon que cette saison soit excellente, autant pour la SAEML que pour les commerçants et l'activité qui permet vraiment un développement important sur notre territoire. Je tiens à souligner que cela permettrait aussi de valoriser le projet que nous venons de valider avec la friche du Grand Phénix, un chantier de plus de 4 M€ et qui permet un avenir et un projet de station 4 saisons aussi indispensable sur notre territoire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques, des questions ou des compléments ? Didier ACHALME.

#### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Mes chers collègues, je vous dois quelques éléments pour actualiser la situation de CALEDEN. Comme vous le savez, la situation s'est conclue par un accord amiable suite aux désordres sur le thermoludique et la charpente à refaire. Dans ce cadre-là, les travaux vont démarrer en 2023 avec, je l'espère, une date d'achèvement et on travaille d'arrache-pied pour que l'on puisse terminer les travaux fin 2023 de manière à pouvoir rouvrir le thermoludique pour une saison hivernale sur laquelle on pourra à ce moment-là essayer de regagner du chiffre d'affaires parce que le thermoludique était à la fois essentiel en termes d'attractivité, en termes d'image et en termes de rentabilité.

La cure thermale s'est bien passée, elle avait démarré assez tardivement, certainement dû au phénomène Covid qui avait un peu freiné les gens dans leurs déplacements et dans le fait de se retrouver en cure thermale, mais elle s'est très bien terminée avec une fin de saison pratiquement complète toutes les semaines, donc avec une certaine satisfaction et des taux de satisfaction importants de la part de ceux qui sont venus bénéficier de la cure.

La reconstruction va se faire avec un toit en zinc, ce sera un peu différent de ce qu'il y avait avant et qui, j'espère, donnera une image plus moderne au bâtiment de CALEDEN. En tout cas, l'attribution a été faite à une grande société de la région parisienne. Il y avait deux répondants et c'est celle qui nous a proposé surtout le meilleur délai de réponse et le meilleur délai de reconstruction. C'était extrêmement important puisqu'il faut absolument qu'on redémarre le thermoludique au plus vite. L'assistant maîtrise d'ouvrage a été désigné, donc les échafaudages vont se mettre en place en début d'année, ce qui donnera un signal très positif pour le village de Chaudes-Aigues.

Voilà les éléments d'actualité. On ne va pas revenir sur les périodes troublées du Covid qui ont franchement impacté la venue des curistes, mais on espère qu'on va pouvoir redémarrer très positivement fin 2023 le thermoludique.

Le fait que la Caisse des Dépôts et Consignations ait racheté les actions d'AGIT+ qui est un actionnaire qui a fait défaut, est un bon signal aussi du soutien de cet organisme qui est considéré comme investisseur privé dans notre capital et donc en termes de capital de la SAEM, c'est une très bonne chose, d'autant plus que derrière, on devrait pouvoir faire appel à eux pour une éventuelle reconstruction de tout l'ensemble hôtelier et thermal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Jean-Jacques MONLOUBOU.

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rejoindre les propos de Didier ACHALME avec qui je siège à la SAEM CALEDEN. C'est avec beaucoup d'attente et de satisfaction que, à la fois les élus, mais aussi la population de Chaudes-Aigues, du bassin et du poumon économique que représente Chaudes-Aigues, peut-être pas au même niveau que le Lioran, mais avec autant d'importance pour le territoire et le secteur de l'Est Cantal. Forte attente des commerçants, je le renouvelle, forte attente des professionnels, mais aussi forte attente de la population et du bassin d'emploi que représente ce secteur compte tenu que CALEDEN lui-même procure beaucoup d'emplois à des sédentaires, mais aussi des emplois saisonniers avec les difficultés qu'on a aujourd'hui pour que les gens trouvent encore de l'emploi, même s'il y a plein emploi à certains endroits et qu'aujourd'hui, il y a quand même un peu de complexité pour permettre à tout le monde de répondre à la fois à l'emploi, mais aussi aux attentes des entreprises et des salariés. Il est important que ce dossier avance. Il a bien avancé, même s'il a été long au départ. Aujourd'hui, c'est avec une grande satisfaction que tout le monde se tourne vers Chaudes-Aigues et apprécie de voir enfin le bout du tunnel comme au Lioran tout à l'heure.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce complément. Y a-t-il d'autres remarques particulières ? Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

En termes de tourisme notamment et aussi pour l'activité économique de l'Est Cantalien, CALEDEN est une SAEM majeure pour l'économie à la fois de la Commune, mais au-delà du territoire. Malheureusement, les difficultés de CALEDEN ont été conjuguées aux difficultés, je l'espère, passagères de Serge VIEIRA qui n'a pu ouvrir Le Couffour. Toutes ces conjugaisons sont regrettables et je formule le vœu que Serge revienne aux affaires au plus vite, qu'il retrouve une bonne santé et que Chaudes-Aigues qui est un territoire dynamique, on en parlait hier, au

niveau du collège et de l'école, en termes d'offre d'éducation puisse retrouver ce territoire animé à la fois par CALEDEN, par Serge VIEIRA et par tous ceux qui veulent faire de l'Est cantalien un territoire dynamique.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ou autres ? S'il n'y en a pas, je crois qu'effectivement, ces structures sont des structures importantes en termes de gestion de site, de mises en valeur de site ou d'infrastructures, d'où tout l'intérêt d'avoir le Département coordonnateur et fédérateur de ces territoires. S'il n'y a pas de demandes complémentaires, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 35 présenté par Valérie SEMETEYS.

**Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Départements du Cantal et de la Haute-Loire en vue de la passation d'un marché**

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le Département du Cantal a entrepris de moderniser sa politique d'achat, visant à la fois une efficacité économique accrue et une gestion pertinente de ses procédures de passation. Dans cette optique, le Département propose d'établir un groupement de commandes avec le Département de la Haute-Loire afin de passer un marché public pour la fourniture de lubrifiants, graisses, liquides pour l'entretien des véhicules et matériels destinés aux besoins de chaque entité. Le Département de la Haute-Loire sera coordonnateur du groupement de commandes et en charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations jusqu'au choix du titulaire du marché.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'adopter le projet de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fournitures de lubrifiants, graisses, liquides pour l'entretien des véhicules et matériels entre le Département du Cantal et de la Haute-Loire.
- d'accepter que le Département de la Haute-Loire soit le coordonnateur dudit groupement.
- de valider la convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est joint en annexe en vue de la passation d'un marché entre les Départements du Cantal et de la Haute-Loire.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, des commentaires sur ce rapport ? Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 36 présenté par Céline CHARRIAUD.

**Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée.**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Il s'agit du rapport technique dont nous avons pris l'habitude qui est le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés à procédure adaptée dont on nous demande de prendre acte. Vous avez le tableau avec l'ensemble des marchés.

Je ne vais pas vous en donner une lecture exhaustive. Il s'agit de marchés de travaux, de marchés de conception graphique, de marchés d'audit énergétique, de fournitures, de fluides ou de pièces détachées.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, sachant que cela se cantonne à être un compte rendu, bien évidemment. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 37 présenté par Valérie SEMETEYS.

### **Attribution des logements des collèges publics année scolaire 2022-2023**

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental accorde les concessions et conventions des logements situés dans les collèges publics du Cantal.

Tout d'abord les concessions de logement pour nécessité absolue de service. Ces concessions comportent la gratuité du logement nu. Les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage) sont prises en charge sur le budget de l'établissement. On a deux situations : les personnels d'État sont logés par NAS (personnels de direction, de gestion et d'éducation et les personnels de santé ; les personnels territoriaux qui ont des missions relatives à l'accueil et à la sécurité.

L'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire : l'établissement peut proposer des conventions d'occupation à des personnels appartenant à la communauté éducative ou ayant un lien direct avec l'établissement. Ce dispositif permet d'optimiser la gestion du parc des logements présents dans les établissements, limite leur dégradation et participe au bon accueil des personnels en recherche de logement.

Il existe deux formes d'occupation : l'occupation précaire à l'année avec une redevance calculée initialement après avis du service des domaines sur la base de la valeur locative du logement déduite d'un abattement pour précarité de 15 % ; l'occupation précaire et occasionnelle d'un logement ou d'une partie de logement, suite à l'examen des demandes d'occupation précaire à l'année, des conventions d'occupation précaire occasionnelle (COPO), à la nuitée, peuvent être autorisées.

D'un point de vue pratique, la Collectivité laisse aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, il appartient aux établissements de procéder aux dépenses d'entretien des logements concernés sur leur budget. L'ensemble des concessions accordées au titre de l'année scolaire 2022-2023 est présenté en annexe du rapport.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'attribuer au titre de l'année scolaire 2022-2023 les logements situés dans les collèges publics du Cantal selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.
- de décider de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés seront prises en charge sur leur budget.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 38 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

### **Personnel départemental – Tableau des emplois**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et transformations de postes. Ces modifications sont détaillées dans le projet de délibération et le tableau des emplois qui est joint à ce rapport.

Il nous est demandé de :

- Décider de transformer les emplois suivants aux dates indiquées. Vous avez les différents grades et les nouveaux grades qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Valider le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2023 joint en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Parfait, y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 39 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

### **Convention d'adhésion au service de secrétariat du Conseil médical du Centre de Gestion du Cantal**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, les Collectivités territoriales et les établissements publics non affiliés au centre de gestion peuvent, par délibération, demander à bénéficier de missions constituant un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines.

En 2015, le Département avait signé une convention avec le Centre de Gestion du Cantal afin de lui confier le secrétariat de la Commission de réforme et du Comité médical. Par décret du 11 mars 2022, ces deux instances ont été remplacées par une nouvelle instance médicale, le Conseil médical. Dans ce contexte, la convention jointe en annexe a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles seront réalisées les missions de secrétariat du Conseil médical par le Centre de Gestion pour le Conseil départemental du Cantal.

Il est proposé :

- d'adopter la convention d'adhésion au service secrétariat du Conseil médical du Centre de Gestion du Cantal dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 40 présenté par Jean MAGE.

## Mise en œuvre M 57

### M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Lors de la session du 30 septembre dernier, l'Assemblée départementale a validé le passage à la M57, il convient donc maintenant de la mettre en œuvre. Le présent rapport vous propose l'instauration de nouvelles règles de gestion dans le cadre de la mise en place de cette instruction comptable M57 concernant les durées d'amortissement au *pro rata temporis* et les mouvements de crédits entre chapitres.

Le référentiel de cette nouvelle nomenclature M57 modifie et simplifie les règles budgétaires offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. En matière de fongibilité des crédits, l'Assemblée départementale peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En matière de gestion des crédits pour les dépenses imprévues, l'Assemblée départementale peut voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement dans le cas des dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les règles en matière d'amortissement doivent être adaptées au nouveau référentiel. Je vous rappelle que les amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire. L'instruction M57, qui sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023, définit l'amortissement comme l'étalement sur la durée probable d'utilisation de la valeur du bien amortissable. L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation et il traduit le rythme de consommation des avantages économiques attendus. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps et du changement technique ou de toute autre cause.

Concernant l'ajustement des durées d'amortissement, contrairement à l'instruction M52, la M57 ne fixe pas de barème indicatif, mais laisse le soin à l'Assemblée délibérante de la Collectivité de déterminer, pour chaque type de bien, la durée d'amortissement la plus pertinente en fonction de la durée et de l'utilisation du bien en question. Il y a deux exceptions toutefois : les frais d'études ou d'insertion non suivis de réalisation seront obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans ; les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études et de 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers. L'annexe de ce rapport qui sera jointe aux documents budgétaires précise l'ensemble des durées d'amortissement ainsi définies.

Concernant les modalités de mise en œuvre des dérogations de la règle du *pro rata temporis*, la M57 introduit la règle qui concerne les amortissements. Dorénavant, sauf exception, l'amortissement d'une immobilisation débutera à sa date de mise en service et selon la règle du *pro rata temporis*. Cette date de mise en service est définie comme la date du début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Par exception, la M57 précise que dans la logique d'une approche par enjeux, une entité peut justifier de la mise en place d'un aménagement de la règle du *pro rata temporis* pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour les catégories d'immobilisations qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Ce sont les biens qui sont acquis par lot, le petit matériel ou l'outillage.

Il convient de lister les catégories de biens concernés par cette exception et pour lesquels l'amortissement sera calculé à l'identique de la règle générale actuelle, c'est-à-dire à partir du début de l'exercice ou de la date de mise en service.

Il vous est proposé de déroger à la règle pour l'amortissement des catégories d'immobilisations suivantes et opter, par conséquent, pour un suivi globalisé dans notre inventaire :

Les études et les frais d'insertion. Les frais d'études non suivis de réalisation et donnant lieu à amortissement ne présentent qu'un faible enjeu financier. Ils ont représenté, depuis 2017, un montant unitaire moyen de 4 200 euros par achat justifiant pleinement d'un suivi globalisé de ce type d'immobilisations.

Il est proposé dans un premier temps de ne pas appliquer cette règle du *pro rata temporis* pour l'amortissement des subventions d'équipement et que celles-ci ne soient pas individualisées.

Il est également proposé que les biens de faible valeur d'un coût unitaire, toutes taxes comprises, inférieur à 1 500 euros soient amortis selon la règle linéaire soit un amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice N +1. Ces biens feront l'objet d'un suivi globalisé, c'est-à-dire qu'ils auront un numéro d'inventaire annuel par catégorie et les biens de faible valeur selon leur imputation comptable seront amortis sur une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Ces nouvelles règles, qui sont un peu complexes, s'appliqueront à compter de l'exercice 2023.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de délègue' à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour chacune des sections budgétaires et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- de fixer à 1 200 euros le seuil en dessous duquel les dépenses unitaires de fonctionnement peuvent ne pas faire l'objet de rattachement à l'exercice ;
- de déroger au principe d'amortissement au *pro rata temporis* pour certaines catégories d'immobilisations listées à la présente délibération ;
- d'adopter les durées d'amortissement conformément aux dispositions figurant dans le tableau ci-après ;
- de conserver le seuil des biens de faible valeur à 1 500 euros TTC et décide de leur sortie de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur dès lors qu'ils ont été intégralement amortis ;
- de maintenir la neutralisation de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires après le passage en M57.

Vous avez un tableau qui récapitule les modalités et les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisation.

Pour ceux qui sont observateurs, vous constaterez que la possibilité des 2 % pour les dépenses imprévues ne fait pas l'objet d'une délibération parce qu'elle n'est pas utile au fonctionnement de cette Assemblée étant donné qu'il s'agit d'autorisations de programme.

Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport très technique ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 41 présenté par Céline CHARRIAUD.

### **Règlement budgétaire et financier du Département**

#### **Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. C'est un rapport également technique issu du précédent présenté par Jean MAGE puisqu'il nous faut adopter un nouveau règlement budgétaire et financier avec la mise en œuvre de la M57 à partir de 2023. Ce document qui vous a été joint et qui a fait l'objet d'un travail important a vocation à préciser pour les gestionnaires de la Collectivité certaines procédures propres au Département du Cantal ou certains choix effectués par le Conseil départemental, en conformité avec les textes régissant les finances publiques. Le règlement, selon l'instruction M57, a vocation notamment à préciser les règles de mise en œuvre des autorisations pluriannuelles (autorisations

de programme et d'engagement) et rend compte des choix opérés par l'Assemblée départementale en matière de gestion financière et budgétaire.

Les principaux enjeux sont les suivants : décrire les procédures de la Collectivité, les décisions de l'Assemblée départementale en matière budgétaire et financière ; créer un référentiel commun et une culture de gestion pour les directions et les services de la collectivité ; rappeler les normes, les principes budgétaires et les méthodes comptables s'appliquant au Département ; préciser les modalités de prise en compte des règles de gestion et d'information de l'Assemblée départementale en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement.

Les modes opératoires et procédures sont mentionnés dans le cadre du règlement. Ils font l'objet de travaux réguliers avec les directions et services gestionnaires dans un objectif d'amélioration continue de la qualité comptable. Ces mentions seront régulièrement actualisées et viendront compléter le règlement budgétaire et financier. Enfin, a été adjoint au règlement budgétaire et financier le règlement comptable et financier des aides du Département, précisant le cadre d'attribution des subventions de la Collectivité et les attendus en découlant dans un vocabulaire tout à fait accessible parce que c'est un outil auquel on se réfère beaucoup dans le cadre des programmes d'aide du Département aux Communes, aux Communautés et aux Associations.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération pour :

- Adopter le règlement budgétaire et financier du Département du Cantal dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce règlement sera complété de procédures internes au fur et à mesure de l'exécution.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Avec des changements qui semblaient importants et pour faciliter la vie de l'ensemble des porteurs de projets puisqu'on valide le fait dans ce règlement qu'il n'y a plus de dérogation à demander pour pouvoir anticiper les travaux, c'est de droit, à partir du moment où le dossier est envoyé, pas une lettre d'intention bien évidemment, mais cela va simplifier les choses. Également en termes de visibilité du Département où il conviendra de saisir les services pour savoir si c'est le logo du Département ou si on met avec la signature « à la hauteur de vos projets ». Et puis, au fil du temps, on va adapter l'ensemble des règlements que nous avons concernant l'attribution des financements ou des différentes procédures.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 42 présenté par Jean MAGE.

### **Budget primitif 2023**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord m'excuser pour le côté rébarbatif ou fastidieux que cet exercice risque de représenter. Je dis cela parce que, dans votre propos introductif, hier, vous avez été suffisamment clair et précis. Vous nous avez donné l'essentiel, surtout sur les conditions difficiles dans lesquelles ce document a été élaboré, difficiles, voire exceptionnelles et surtout, vous n'avez pas manqué de rappeler toutes les contraintes qui nous sont imposées par l'État pour préparer ce budget de l'année 2023. En plus, tout au long de la journée d'hier et ce matin, la plupart des chiffres importants ont été déflorés, exposés et débattus, donc je vais procéder à une redite. C'est pourquoi je dis que l'exercice est fastidieux, mais je vous précise toutefois que ce document décline les orientations de notre projet de territoire et qu'il est conforme aux orientations budgétaires qui

ont été votées. Je vais essayer d'être le plus concis possible, mais tout en restant précis parce que certains montants méritent qu'on revienne dessus et surtout, méritent d'être mémorisés.

J'en profite au passage pour remercier Géraldine qui nous permet de nous échapper de la rigidité de la maquette budgétaire jointe en annexe pour présenter ce budget de manière un peu plus colorée et simple.

Le BP 2023 s'établit à 323 545 563 euros en crédits réels et mixtes.

En réalité, il s'équilibre au total, conformément à l'annexe budgétaire jointe à la fin du document, au montant de 468 430 676 euros parce que là, il comprend les opérations d'ordre et toutes les opérations relatives à la gestion des prêts.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 230 007 550 euros.

Les dotations et participations s'élèvent à 66 238 000 euros, avec la DGF et la DGD qui sont stables par rapport à 2022 d'où une hypothèse de DGF à 47 115 000 euros et 1 686 000 euros pour la DGD.

Les compensations fiscales comprennent : la Dotation pour le Transfert de Compensations d'Exonérations (DTCE) dite « dotation carrée » pour un montant de 2 204 000 euros et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) d'un montant de 4 310 000 euros.

Les recettes de l'aide sociale, au titre de l'APA, le versement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est estimé à 9 817 000 euros. À ce montant, il convient de rajouter les participations de la CNSA pour le financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile estimées à 1 107 000 euros.

Il y a une dotation complémentaire qualité pour les SAAD qui est estimée à 1 087 000 euros.

La revalorisation salariale du Ségur de la santé pour certains établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées est estimée à 1 632 500 euros.

Le versement de la CNSA prévu en contrepartie de la mise en œuvre de la Prestation Compensatoire de Handicap est de 1,9 M€ et de 397 000 euros au titre du fonctionnement de la Maison Départementale du Handicap.

Au titre de la subvention globale FSE, une inscription d'un million d'euros est également proposée.

Concernant la fiscalité locale, elle s'élève à 61 820 000 euros

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance est estimée à 37,5 M€.

Le Département devrait prévoir aussi 2,3 M€ au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

La Taxe Consommation Finale d'électricité est évaluée à 1,8 M€ et la Taxe d'Aménagement est estimée à 850 000 euros.

3,8 M€ sont inscrits au titre de la TICPE (complément aux crédits de TICPE finançant déjà le RSA).

Les droits de mutation sont estimés par prudence à 15,4 M€.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour est estimée à 70 000 euros.

La prévision de TICPE permettant le financement du RSA reste figée à 7 280 000 euros.

Par ailleurs, le complément de ressources attribué de façon transitoire au Département au travers du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) est estimé à 624 000 euros.

Pour les impôts et taxes c'est 68 838 300 euros.

Pour 2023, le montant total de TVA transféré sera de 48 050 000 euros : 41 400 000 euros au titre de l'ancienne taxe sur le foncier bâti ; 5 750 000 euros en remplacement de la CVAE ; 900 000 euros au titre du fonds de soutien mis en place en 2021.

Le FNGIR issu de la réforme fiscale de 2011 est figé à hauteur de 3 805 000 euros.

Au titre des recettes de péréquation, le Département bénéficie du fonds de péréquation sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux pour 11,2 M€. Il s'agit du montant à percevoir. Le Département étant aussi contributeur au dispositif, le solde net est de 9,8 M€.

Le Département bénéficie du Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) destiné à financer les AIS, dont le montant représente 5,4 M€.

Le Département percevra pour la dernière année, le fonds de péréquation sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ce versement n'est pas anecdotique, mais est uniquement de 383 000 euros pour l'exercice 2023.

Les autres produits de gestion courante comportent notamment les recouvrements et les récupérations liés aux dépenses d'aide sociale pour 8 230 000 euros et les redevances hydroélectriques à hauteur de 3 500 000 euros.

Les produits des services et du domaine et les autres recettes concernent : 1 M€ de remboursements de charges du personnel qui a été mis à disposition, par exemple pour TERANA ; 800 000 euros de remboursement de frais au budget départemental à la MDPH et 750 000 euros par CIT ; 250 000 euros de redevances d'occupation du sol ; 88 000 euros de recettes au titre du PassCantal par exemple.

On passe aux recettes de la section d'investissement. Elles s'élèvent à 14 188 093 euros, hors recours à l'emprunt.

Le fonds de compensation de la TVA est estimé à 3,5 M€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements qui repose uniquement depuis 2022 sur le financement des projets départementaux, le montant à percevoir en 2023 reste identique à celui de 2021. Il est de 1,5 M€.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges est stable à hauteur de 887 000 euros.

Les autres recettes d'investissement représentent une prévision de 9 988 000 euros, parmi lesquelles se trouvent principalement les participations au titre des opérations menées par le Département, notamment : 1,5 M€ pour la rénovation thermique des collèges ; 1,2 M€ pour la rénovation thermique du Campus universitaire ; 2 240 000 euros pour la destruction du Grand Phénix ; 1 120 000 euros pour l'aménagement de la RD122 ; 525 000 euros pour la rénovation des Galinottes ; 246 500 euros pour les travaux d'automatisation de réseaux et de suivi ; 80 000 euros pour la restauration de la valorisation de l'hippodrome.

660 000 euros d'amendes de police sont également prévus.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 204 822 000 euros.

Le Département vote son budget par natures et chapitres qui se répartissent ainsi : les charges de personnel représentent un quart des crédits environ, l'APA et le RSA représentent l'autre quart, si l'on ajoute les autres dépenses sociales, notamment les paiements aux établissements, le budget social représente un peu plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement.

Au total, ces dépenses de fonctionnement sont en progression de plus de 7 % par rapport à notre budget précédent et de 4 % hors réserve DMTO (les 5 millions d'euros qui ont été mis de côté).

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 68 723 000 euros, en excluant bien sûr les 50 M€ de crédits destinés aux opérations de gestion de dettes qui concernent des remboursements temporaires.

Les dépenses représentent 51,5 M€ pour le budget primitif, un montant très proche de l'an passé qui était de 52,5 M€. Plus de 33 M€ correspondent à des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département. Vous en avez eu la liste dans les différents rapports.

Je vous précise que les opérations d'ordre pour le budget 2023 représentent 130 850 000 euros.

Voilà un petit tour d'horizon de nos dépenses et recettes de nos deux sections. Si vous voulez bien, je vous propose de rebalayer rapidement un peu tout ce qui peut être considéré comme le résumé de tous les rapports qu'on a vu par politique départementale.

Concernant le Cantal connecté et ouvert :

37 M€ sont consacrés aux routes, dont près de 15 M€ en investissements. 2,3 M€ financent le soutien à la ligne aérienne. Le Département poursuit son engagement pour le Très Haut Débit avec un montant pratiquement de 1 829 000 euros.

Concernant le Cantal au cœur des solidarités :

Les rapports qui concernent le domaine social nous ont été largement détaillés par Sylvie LACHAIZE. Ce budget représente 122 M€, soit près de 53 % du budget de fonctionnement du Département. Ce budget est en hausse de près de 12 M€ par rapport au budget primitif 2022, ce qui représente une hausse supérieure à 10 %, traduisant les engagements du Département dans les dispositifs de prise en charge de notre compétence sociale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler à quelle hauteur tout cela est compensé par l'État.

Les actions en faveur de la jeunesse, de la culture et du sport pourront s'appuyer au cours de cet exercice sur un budget de 5,6 M€.

Au titre des solidarités territoriales, 7 M€ permettront la prise en charge de nos engagements sur les dispositifs d'appui que sont Cantal Innovation, Cantal Solidaire, Cantal Développement et bien évidemment les Contrats de ville, sans oublier les Petites Villes de Demain.

Pour le Cantal attractif

Les crédits destinés à l'enseignement représentent 21,5 M€, soit près de 18 M€ pour les collèges et 3,5 M€ pour l'enseignement supérieur, essentiellement les investissements du Département sur le Pôle universitaire.

Concernant les actions spécifiques au titre de l'attractivité du tourisme, de la solidarité économique et de l'agriculture, un budget de 7 179 000 euros y sera consacré.

Les différents projets bâtimentaires du Département en investissement représentent 12 460 000 euros, dont 4,6 M€ pour les projets d'infrastructures du Lioran et 4 M€ pour les centres routiers départementaux.

Pour le Cantal innovant

1,5 M€ de crédits en 2023 sont prévus au titre des actions qui répondent à l'engagement pour un Cantal innovant. Par exemple, dans le cadre du projet du Campus Cyber Cantal 100 000 euros sont dédiés à la création d'un tiers lieu ressource sur le site du campus universitaire.

500 000 euros permettront de lancer les études pour la réalisation du pôle d'excellence sur le microbiote.

Je rappelle que le Fonds Cantal Innovation présenté au titre des solidarités territoriales est également doté de 1,1 M€.

Le Cantal responsable

Les crédits dédiés à la transition climatique, à la performance énergétique et à la politique de l'eau représentent 2 013 774 euros, dont 266 000 euros pour la MAGE et 541 200 euros pour le SPEEH.

Le budget du SDIS s'élève à 7 151 000 euros en fonctionnement et 340 000 euros en investissement. Une convention spécifique annexée à la convention pluriannuelle qui lie le Département au SDIS vous est proposée et elle actera ces financements et la poursuite de la démarche de mutualisation qui a été entreprise par le Département et le SDIS.

Equilibre du Budget Principal 2023

En conséquence de tout ce qui vous a été présenté, on peut constater que l'épargne brute pour ce BP s'élève à 25,2 M€. Elle permettra de rembourser l'amortissement de la dette propre du Département à hauteur de 14 M€ et les annuités des PPP à hauteur de 2,6 M€.

L'épargne nette est donc de 8,6 M€.

Le montant définitif de l'encours de la dette globale ne sera connu qu'à la clôture de l'exercice, au moment de l'examen de notre compte administratif en fin de premier trimestre. On peut estimer qu'il approchera 178 M€. La capacité de désendettement se situerait alors autour de 7 ans.

Ce budget primitif fait apparaître un besoin d'emprunt d'équilibre de 29 309 920 euros et comme il est rappelé chaque année, le recours à l'emprunt sera mobilisé dans la limite des consommations anticipées à la fin de l'exercice 2023 en tenant compte notamment du résultat global de clôture.

Le budget annexe de la conférence des financeurs n'est seulement doté que d'une section de fonctionnement et s'élève pour cette année à 453 915 euros.

Une recette d'un montant équivalent provient de la CNSA.

Je vous renvoie à l'annexe budgétaire qui présente le budget primitif pour 2023 selon la nomenclature M57 en vous précisant que le Département vote son budget par nature et par chapitre afin d'en faciliter l'exécution. Lorsque vous parcourez le document joint en annexe, vous verrez que cette année, évidemment, ne figurent pas les montants de l'exercice précédent, puisque le changement de nomenclature n'a pas permis d'alimenter les différents comptes et chapitres comme c'était fait par le passé.

Il est demandé de :

- Adopter le Budget Primitif pour 2023 du Département et le Budget annexe de la Conférence des financeurs.
- Adopter la contribution annuelle au SDIS à hauteur de 7 151 000 euros en fonctionnement et 340 000 euros en investissement ;
- Approuver l'avenant à la convention pluriannuelle avec le SDIS confirmant les contributions du Département pour 2023 et précisant certaines modalités de mutualisation ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.
- Donner un avis favorable à l'adhésion annuelle 2023 à différents organismes.

Ce projet de budget a reçu un avis favorable de la Première Commission.

Si vous le permettez, Monsieur le Président avant de vous donner la parole, je voudrais dire qu'on peut, comme vous l'avez annoncé dans vos propos introductifs, constater que ce budget se veut à la fois prudent et ambitieux. Prudent et ambitieux, cela peut paraître paradoxal, mais c'est pourtant la réalité parce qu'il est prudent, car il limite notre endettement pour l'exercice qui s'annonce. Mais, il est également ambitieux et c'est facile de le constater à la lecture et à la déclinaison de tous les programmes qui vous ont été présentés, des programmes qui sont largement porteurs de développement et de perspectives pour notre Département, la part faite à l'investissement est encore remarquable.

Les conditions dans lesquelles il a été élaboré sont inédites, je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'elles succèdent à deux années de Covid. Je me demande si on n'est pas en train de nous annoncer la reprise de cette épidémie. Je vous avoue que, moi qui suis Maire de Condat au moment de m'adresser aux Condatais en fin d'année, j'ai l'habitude de mettre un petit mot. Pour la première fois, je me trouvais complètement sec pour trouver quelque chose de positif sur cette année 2022 et j'étais bien désespéré. C'est vrai que l'avenir est très incertain, mais le fait de me retrouver parmi vous et d'échanger avec les uns et les autres m'ont fait changer un peu de position. J'ai écouté Pierre MATHONIER qui nous disait hier que l'année qui vient va être compliquée socialement et économiquement. Vincent DESCOEUR, lui, de l'autre côté a évoqué dans le cadre de notre politique d'attractivité le solde migratoire positif. Il nous a dit que ce n'était vraiment pas le moment de céder à la facilité. Cela m'a fait réfléchir un petit moment et cela m'a évoqué un vieux proverbe français qui dit « que la peur n'évite pas le danger ». Je traduis cela par la crainte n'évite pas les difficultés et justement, cela nous invite à faire face à toutes ces

difficultés, à être résilient, mais il faut surtout que cela se traduise par de la cohésion et de la solidarité. Je pense qu'on aura tous en tête, au moment du vote, ces objectifs dans un coin de notre tête, que cela facilitera peut-être des prises de position et je suis persuadé qu'à ce moment-là, tous les Cantaliens nous en seront reconnaissants.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le rapporteur du budget. Vous nous donnez des idées pour compléter nos cartes de vœux.

J'ouvre le débat sur ce budget. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Inscrivez-vous ! Sylvie LACHAIZE, ensuite Céline CHARRIAUD.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président. Nous pouvons être fiers de notre budget. Dans un contexte difficile et face à un avenir incertain, je dirais simplement, rigueur, ambition, responsabilité et confiance. Le Conseil départemental continue de soutenir le Cantal et les Collectivités en 2022 pour ne laisser personne au bord du chemin. Notre priorité, en tant que chef de file des solidarités, est de poursuivre l'accompagnement, le soutien et la protection des plus fragiles. Plus de 53 % du budget sera consacré au champ du social. Nos priorités sont aussi la continuité des travaux Haut Débit, la mise en œuvre du Pacte régional pour le Cantal, la sécurité sur les routes, l'entretien des infrastructures départementales, sans oublier le transport aérien avec une attention particulière à porter sur la prochaine DSP.

Nos priorités vont aussi vers l'aide aux Communes et aux Intercommunalités sans oublier notre implication sur la transition climatique et le développement durable. Une priorité aussi est notre présence aux côtés des jeunes à travers les collèges, le sport, le PassCantal et l'enseignement supérieur. Priorité aussi pour le tourisme avec le nouveau Schéma 2023-2028.

Vous l'aurez compris, c'est un beau budget qui nous est présenté aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier tous les Services du Département pour leur implication au quotidien au service des Cantaliens et c'est avec confiance et en responsabilité, Monsieur le Président, que je voterai ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci Monsieur le Président. Je vais faire écho et honneur j'espère aux propos de Jean MAGE, rapporteur de ce budget, en qualité de Présidente de la Première Commission. Mon groupe et moi-même soutiendrons le vote de ce budget qui correspond dans la période à un exercice délicat, mais où on a pu, par une rigueur de gestion et des décisions qui ont été prises déjà il y a plusieurs années, de maintenir des actions importantes pour le département du Cantal et correspondant à la façon dont nous souhaitons que ce département soit actif au bénéfice de tous les Cantaliens, de ses entreprises, de ses associations et de ses Collectivités. Il y a, vous l'avez rappelé hier, beaucoup de contraintes dans ce budget puisque seulement 3 % de ce budget correspond à des décisions facultatives, les autres décisions étant imposées notamment par la politique sociale ou les compétences obligatoires du Département.

À travers ce budget, je salue la volonté du Président de rester présent au plus près et en proximité de l'ensemble des Cantaliens à travers les différents maillages, bien entendu, les collèges et aussi les EHPAD. Je pense aussi et nous y tenons tous beaucoup, même s'il y a d'autres difficultés à travers les centres de secours pour nos pompiers ou à travers nos centres routiers départementaux qui, à travers le maillage, correspondent à un service de proximité qualitatif et contribuent pleinement à la qualité de vie des habitants actuels, mais également à des atouts à faire valoir pour accueillir des gens qui feraient le choix de notre territoire pour changer de vie ou pour faire leur vie tout simplement. Je m'exprime au nom du groupe, nous voterons ce budget, Monsieur le Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce soutien. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Je rejoins ce qui a été dit sur les incertitudes et les difficultés à monter un budget pour cette année. Il est évident que nous sommes dans une situation de fortes contraintes. Tout le monde le sait, une inflation qui n'est pas près de s'arrêter et une précarisation devant nous. Précarisation de la population et nous avons pu le dire hier et c'est pourquoi je m'étais interrogé sur la prévision de baisse du montant dédié à l'insertion, même si, globalement, l'enveloppe du social augmente de 10 %, dans ce secteur-là, un certain nombre de thématiques augmentent soit moins vite que l'inflation, soit sont inférieures pour ce qui concerne l'insertion. Précarisation de nos recettes aussi parce que nous avons devant nous une fragilisation, voire une crise du secteur de l'immobilier qui va nous amener des recettes probablement dégradées sur ce secteur-là, en tout cas moins florissantes que ce que nous avons connu. Un recours à l'emprunt qui nous semble très important.

Dans ce budget de 323 M€, 2 M€ pour le climat, dont 526 000 euros pour l'investissement sur ce secteur-là. Cela ne nous sommes bien sûr pas à la hauteur des enjeux parce que nous avons aussi la précarisation de nos ressources en eau, la précarisation de tout un tas de professions liées au dérèglement climatique et même s'il peut nous être répondu que cette question est transversale et que l'on peut regrouper ici ou là des sommes sur cette thématique, il ne nous apparaît pas à la lecture de ce document, la mise en œuvre d'une réelle stratégie bas carbone qui serait globale et qui introduirait ce que j'ai pu proposer hier par exemple, une éco-conditionnalité des aides et pas simplement des marchés des aides à l'agriculture, des aides à toutes les entreprises. Il faudrait pouvoir mesurer à quoi chaque euro peut servir pour le climat hors solidarité. C'est une proposition que je ne vois pas et qui nous amène à avoir un budget qui nous semble disproportionné. Je remets en perspective 15 M€ pour les routes et 2 M€ pour le climat.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Je reviendrai essentiellement sur les propos de Jean MAGE qui demande à la Collectivité de travailler la cohésion parce que je pense que le projet de budget qui nous est proposé est plutôt, dans les conditions actuelles, qualitatif et même au-delà du qualitatif, je dirai, à l'encontre de Stéphane qui dit que seuls les 2 M€ pour la transition énergétique au regard de tout ce qui se fait et du rapport qui a été présenté lors des deux Commissions sur l'engagement, sur les travaux, sur les différents bâtiments, par exemple, contribue à la transition énergétique. C'est tout un panel de travaux qui portent la réflexion au-delà de 2 M€. Tout à l'heure, on parlait de transversalité, le sujet de la transversalité est essentiel, cela va aussi sur les collèges, les bâtiments, les infrastructures routières, l'économie en général et le logement. Il y a un gros dossier sur le logement directement sur le SPEEH et indirectement la transition énergétique est fortement impactée sur ce projet-là.

Je salue le travail des Services et la volonté du Président de présenter dans des conditions encore difficiles, un projet budgétaire, pas loin d'être exceptionnel, parmi les conditions qui nous entourent. En tout cas, c'est avec plaisir et volonté de pouvoir présenter ce projet au sein du Conseil départemental et au-delà, au sein aussi des habitants du département, je pense qu'on peut avoir une certaine fierté de présenter les différents projets qui accompagnent ce budget. En tous cas, je serai à vos côtés pour présenter et valoriser ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Tout d'abord, je voudrais remercier la sagesse de Jean MAGE puisqu'il parle de résilience et je suis très attachée aussi à la résilience, donc en cette période plus qu'anxiogène pour les Cantaliens, ce budget propose en effet une bouffée d'oxygène pour nos EHPAD. Je suis très attachée au monde des EHPAD et de nos aînés, de leur accompagnement de qualité. Je remercie aussi tous les personnels du Pôle Solidarité qui travaillent d'arrache-pied pour le bien-être de nos Cantaliens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Dans ces circonstances qui ont été évoquées et qui sont rabâchées par les médias, par les journaux et par tout ce qu'on entend où franchement, il se crée un climat de morosité, je crois qu'il faut garder de l'ambition. Il faut garder de l'ambition parce que le Département, c'est la puissance qui peut permettre de faire des choses au niveau du Cantal et nulle autre structure n'a cette capacité-là. Donc, soyons fiers d'être élus à ce niveau-là et fiers de nos ambitions parce que, quelque part, rien ne la remplacera. Je crois que c'est un peu comme quand on fait des projets, il faut savoir en parler. Il faut savoir aussi derrière en être fiers et je pense que la morosité n'est pas admissible, ce n'est pas un climat que les élus doivent entretenir. Laissons-la parfois à certains médias, mais en tout cas, nous pouvons être fiers de ce que nous faisons et de ce budget que nous allons voter au bénéfice de tous les Cantaliens.

On a abordé le social, on a abordé le climat et on aborde aussi cette transversalité qui est propre au Conseil départemental parce qu'on est transversal, on est dans tous les secteurs et on est la seule structure capable d'apporter cette cohérence, cette transversalité et cette solidarité. Cette solidarité est importante, elle est même fondamentale et plus les circonstances sont difficiles, plus il faut être solidaires. C'est peut-être à cet échelon-là qu'on agit. En tout cas, bien évidemment, je voterai ce budget en pleine conscience et en pleine confiance.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre soutien. Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je voudrais juste dire que par ces temps compliqués, l'unité est de mise et s'impose, je crois, à nous tous. Je crois que nous devons, en responsabilité, continuer à avancer pour le bien-être de chacun et faire en sorte que des postures de principe soient oubliées pour l'instant. Je crois que nous avons des gros défis devant nous.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je prends la parole dans le cadre de ce budget puisque des réflexions ont été émises, que je partage pour un certain nombre, donc je voudrais faire entendre peut-être une voix différente tout en étant dans la construction et la responsabilité, au même titre que toutes et tous dans cette Assemblée.

Premièrement, sur les recettes de fonctionnement, Jean MAGE en a parlé, des recettes sont aléatoires, notamment les droits de mutation qui ont augmenté sensiblement depuis deux ans, mais on voit et on constate un ralentissement de ces recettes-là. Il y a aussi des dépenses de fonctionnement subies et qui impactent nos prévisions budgétaires. Je pense notamment à la crise de l'énergie qui va augmenter sensiblement les coûts des Collectivités. Il y a eu des réflexions très utiles sur la politique sociale qui n'est pas totalement, et loin s'en faut

d'ailleurs, financée par le Gouvernement et qui met les Collectivités en souffrance et particulièrement les Départements comme le nôtre qui font partie d'une strate de moins de 250 000 habitants. Sur les charges de fonctionnement, quand on compare à cette strate, le Cantal n'est pas un mauvais élève sur ses dépenses de fonctionnement, ce qui veut dire que la Collectivité est bien gérée, je n'ai pas d'état d'âme et pas de honte à le reconnaître, même si avec notre groupe, c'est plutôt sur les investissements et le rythme de ces investissements que s'exprime notre différence. C'est un point de vue qui doit être au moins compris, même s'il n'est pas toujours entendu et comme Stéphane l'a dit, les difficultés auxquelles va faire face notre société dans les années qui viennent, nécessitent des décisions courageuses pour se préoccuper des sujets environnementaux qui vont devenir de plus en plus présents et la distorsion entre les ambitions dans les mots évoqués sur la politique écologique – désolé Gilles, je ne suis pas tout à fait sur le même point de vue que le vôtre –, aujourd'hui, les dépenses qui devraient être portées sont beaucoup plus importantes que notre ambition et je rappelle que, notamment les recettes liées à l'écologie ne sont pas très loin de couvrir les dépenses que nous consacrons à notre budget.

C'est une distorsion qui, aujourd'hui, est marquante, mais on pourrait parler aussi des routes où j'ai invité à ralentir les investissements pour pouvoir libérer sur les priorités à venir que sont le développement économique – alors, ce n'est pas la compétence directe du Département, je le sais, mais tout est dans tout et cela fait partie des enjeux importants pour notre territoire –, le tourisme où il faut aussi avoir une politique ambitieuse et aujourd'hui, elle n'est pas aussi ambitieuse qu'on pourrait le souhaiter, en tout cas, adaptée à nos moyens. Mais, comme on consacre beaucoup d'argent à des dépenses qui pourraient être différées dans le temps ou ralenties, je veux très simplement vous dire aujourd'hui que la politique d'investissement devrait se concentrer sur des sujets qu'on a évoqués : l'éco-conditionnalité des aides à l'agriculture, le ralentissement peut-être de certains investissements sur les routes et par contre, consacrer plus d'argent à ce qui est aujourd'hui l'avenir, donc essentiellement la politique environnementale qui est un atout, mais aussi une faiblesse de notre territoire. Je pense très particulièrement à la problématique de l'eau.

Nous nous abstiendrons sur ce budget puisqu'on est bien conscients qu'en termes de fonctionnement et en termes de recettes, malheureusement, on n'a pas beaucoup de liberté.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas laisser le suspense planer trop longtemps, je n'attendrais pas la fin de mon propos pour vous dire quel est mon vote. Bien sûr, je voterai ce budget. Je ne vais pas le qualifier d'ambitieux, raisonnable et responsable. Je crois tout simplement que nous faisons de notre mieux et je suis satisfait que l'on puisse mener, Président, notamment ces politiques optionnelles et donc, on salue à chaque fois de manière très collégiale, la politique jeunesse, la politique sportive. Je crois que c'est un vrai plaisir, Céline, d'amener le Cantal Tour Sport à Saint-Flour, de l'amener, mon cher Florian, à Maurs et à Mauriac. Toutes ces politiques seront maintenues et je crois qu'à ce titre, nous pouvons déjà être collectivement satisfaits.

Alors bien sûr, j'entends et je peux comprendre les postures qui permettent de dire aujourd'hui : « Attention, ne faites pas trop de routes ». Très sincèrement, Monsieur FRECHOU, si nous pouvions faire davantage de routes dans le Cantal, ce serait une bonne chose parce que je peux aussi regarder vers mes collègues, que ce soit Saint-Saturnin, le pont du Goul à Raulhac et sur bien d'autres territoires, nos routes sont en bon état, bien sûr, mais la mobilité pour se rendre au travail, pour ceux qui viennent découvrir le Cantal, est un sujet majeur. On ne se retrouve pas bien sûr, comme dans des territoires urbains. Si je vous disais qu'à Villeurbanne, à Aubagne, peut-être qu'effectivement, il faut être raisonnable sur les espaces, bien sûr, cette posture pourrait être entendue. Mais

dans le Cantal, et je ne veux pas citer la responsabilité de l'État, notamment sur la route nationale 122 qui traverse Vic-sur-Cère, Polminhac, nous avons pris beaucoup de retard, l'État, les différentes Collectivités sur les sujets de mobilité. Je veux vous le dire et je montre mon profond désaccord sur ce sujet, notamment sur le sujet des routes. Puis autant vous le dire, je ne suis pas très adepte des postures, je ne suis pas très fan de ceux qui voudraient nous faire croire qu'il ne faut plus mettre le sapin de Noël, ne plus manger de foie gras ou bien sûr, se priver de recevoir le Tour de France, comme nous avons su le faire sur le Grand site du Puy Mary avec toutes les précautions que l'on doit mettre œuvre et ce sera le cas sur le Grand site du Puy de Dôme. Comme nous l'indiquait Vincent DESCOEUR, hier, il faut faire preuve de solidarité, j'ai presque envie de dire parfois comme on le fait, d'esprit communautaire, de se retrouver sur des sujets.

Oui, la période est contrainte. Oui, il y a des difficultés, mais pour autant, nous démontrons aujourd'hui en votant ce budget que nous allons dérouler en 2023, les actions que nous avons su faire en 2022.

J'entends également « politique touristique non ambitieuse », oui, peut-être que l'on pourrait faire mieux, j'en conviens, puisque je suis en responsabilité. Nous essayons, sur le territoire du Cantal, il faut préciser que le tourisme, c'est plutôt de la compétence des Communautés de communes et de la Région. La Région qui fait beaucoup pour nous accompagner sur ces dossiers, mais j'ai envie de dire quand on dit « politique touristique et ambitieuse », j'ose espérer que les Communautés de communes font preuve également d'ambition. Et puis, je ne voudrais surtout pas résumer le sujet du tourisme au Massif cantalien, mais avec mes collègues de la majorité sur ce massif à travers le Puy Mary, Salers, le Lioran, mais plus largement l'ensemble des sites touristiques, nous essayons de montrer une certaine dynamique factuelle. Certains éléments peuvent le démontrer.

Tout cela pour vous dire, mon cher Président, mes chers collègues, que je voterai bien sûr, ce budget. Et puis, j'espère que nous saurons nous retrouver sur les grands sujets parce que je ne me suis pas amusé à compter le nombre de fois où le mot « attractivité » a été prononcé sur ces deux jours, je crois, je fais des petites croix, 263, mais peut-être arriverons-nous à 300 avant midi. Tout cela pour vous dire que nous pourrions nous retrouver dans un grand Syndicat mixte.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Philippe FABRE pour votre intervention. Marie-Hélène ROQUETTE et après notre rapporteur du budget qui veut apporter quelques compléments.

#### **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Je voudrais juste souligner qu'il me semble important de voir que tous les rapports que nous avons étudiés ont vraiment montré combien on est en recherche de plus en plus d'une transversalité, d'une efficacité commune et que toutes nos actions s'entrecroisent et s'entremêlent de plus en plus. Il est évident que je serai très heureuse de voter évidemment ce budget.

J'ai juste une petite question, il me semble que 15 M€ pour les routes, ce n'est pas 15 M€ de goudrons, mais que dans nos 15 M€, on a aussi justement un volet important, qui me semble avoir été bien présenté par Gilles tout à l'heure, de travail en faveur de la préservation de notre environnement et qui impacte la lourdeur de l'enveloppe de ces 15 M€, je tiens juste à le souligner. Et je me permets aussi de mettre quand même un élément très positif sur l'action que le Département engage aussi au niveau de la santé en prenant part au GIP Ma santé Ma région. C'est de manière cohérente et aussi pour l'attractivité logique et engagée de notre territoire que je voterai aujourd'hui. Merci.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. La parole est maintenant à Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Juste une petite remarque pour bien faire remarquer que moi, évidemment, je suis respectueux de toutes les positions et que je les comprends toutes, même si parfois, elles sont vraiment opposées les unes aux autres. Quand je citais la phrase de Pierre MATHONIER d'hier, je voudrais lui dire que je la partage complètement, que moi aussi, je suis très inquiet pour l'avenir en règle générale, pas uniquement de notre département, mais de notre société et de notre pays. Il suffit de regarder un peu ce qui se passe à l'extérieur et à nos frontières, cela nous permet à ce moment-là de relativiser et d'avoir une position un peu comme celle de Didier ACHALME qui dit, qu'il ne faut pas baisser les bras, qu'il faut y aller et être optimiste. C'est bien beau d'être optimiste, mais les conditions dans lesquelles on est sont vraiment difficiles et font réfléchir.

Je voudrais revenir aussi sur la position des élus aurillacois, j'ai le sentiment dans cette Assemblée d'être un Conseiller départemental et de participer à la gestion des affaires du Département, mais on est aussi chacun, représentant d'un canton et d'un territoire particulier dans ce département. Je vous avoue humblement, en toute amitié, en toute sincérité, que si j'étais élu aurillacois, vu tout ce que le Département attribue à la Ville d'Aurillac, à l'Agglomération en matière de desserte aérienne de la Ville la plus importante du département, de ce qui est fait en matière d'éducation et pour nos étudiants, au vu de tout cela, s'abstenir pour un budget, cela me désole et je vous avoue sincèrement que vu la difficulté dans laquelle nous sommes, je m'attendais à une autre attitude. Franchement, si nous nous abstenons tous, nous aurons du mal à mettre ce budget en application et vu les crédits concernés à la CABA, à l'Agglomération d'Aurillac et aux Aurillacois en règle générale, ne pas voter ce budget, je respecte votre position, mais voilà, je suis le plus âgé d'entre vous et cela me désole un petit peu. Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Florian MORELLE et ensuite Marie-Hélène CHASTRE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

C'est dur de passer après le sage, mais comme je suis le plus jeune, on va faire ce grand écart. Je voulais revenir sur un point, celui du dossier que j'ai la chance de porter et la chance d'avoir l'attribution. Cela fait écho justement à ce qui a été dit par nous tous. L'attractivité, on en parle à chaque séance. Maintenant, on sait qu'il est compté à chaque fois que ce mot sort de nos bouches, mais dans la politique relative à l'enseignement supérieur, ce qui est proposé par le Conseil départemental sur ce mandat est très fort et sur ce budget 2023. Je vous remercie d'avoir voté à l'unanimité le fait que nous continuons d'être associés à la Fondation et à l'Université Cantal Auvergne. On est sûr de l'optionnel, donc quand on fait un budget qui est difficile comme celui que l'on porte aujourd'hui, on pourrait très bien enlever ce type d'accompagnement. Mais cet accompagnement, c'est quoi ? C'est plus de moyens pour les professeurs, c'est plus de confort pour les étudiants et ce sont des projets pédagogiques. C'est ce qui rend notre territoire beaucoup plus attractif et accueillant, en plus de ce que nous avons décidé de faire et de continuer à investir énormément sur le projet bâtiminaire, c'est 4 M€, je le rappelle, entre la rénovation des bâtiments d'un point de vue thermique, donc encore une fois transversalité sur les économies d'énergie et la transition écologique. Et surtout, un grand confort avec un nouveau bâtiment pour le CROUS et là, c'est non plus seulement pour les étudiants du Campus Simone VEIL, mais pour l'ensemble des étudiants du bassin aurillacois dont on rappelle que 64 % sont issus de départements limitrophes ou bien plus lointains, donc 64 % de non Cantaliens, ce qui montre encore une fois l'attractivité. On parle toujours d'attractivité et de jeunesse et là, c'est un signal fort que l'on envoie, nous Conseil départemental, et c'est à l'image, je crois, de l'ensemble des décisions que nous avons prises depuis hier et même tout au long de l'année. Bien évidemment, je voterai sincèrement et fièrement ce budget 2023 et je m'associe à tout ce qui a été dit jusqu'à présent.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Marie-Hélène CHASTRE.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. Je m'associe à tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Mais malgré un contexte compliqué, je suis ravie que nous ayons pu garder nos accompagnements auprès de nos territoires. Ce sont autant d'investissements pour nos entreprises, nos aides aussi à la jeunesse, à la culture, mais surtout la création du Centre de protection de l'enfance. Cela fait chaud au cœur puisqu'on connaît tous la situation compliquée que l'on traverse. Pour moi, c'est important. Je voudrais remercier les Services aussi pour tout ce travail accompli. Merci. Bien évidemment, je voterai ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Après ces deux jours de débat, vous ne vous étonnerez pas de ma position. Bien évidemment, je voterai ce budget puisque je me suis félicité pendant deux jours de l'action de notre Collectivité.

On est sur un contexte extrêmement difficile et je rejoins en cela les propos des uns et des autres, même ceux de Pierre MATHONIER sur les incertitudes qui sont devant nous au niveau des recettes, notamment un certain nombre de recettes incertaines. Néanmoins, je rejoins là aussi Didier ACHALME, il faut se projeter de façon positive vers l'avenir. Nous sommes là pour porter un petit peu d'espoir vers nos territoires et c'est un budget primitif, donc on s'engage sur un certain nombre de propositions. Après, on a la capacité, et on l'a montré tout au long de cette année et de cet exercice, à s'adapter en fonction des circonstances.

On est au cœur de nos compétences, la solidarité c'est encore un mot fort sur ce département, sur ce territoire et on le voit à travers la traduction dans notre budget au niveau du montant des dépenses.

Au niveau des routes, c'est 15 M€. C'est peut-être un sujet qui est moins prégnant pour les élus aurillacois quand on est sur un territoire un peu plus urbain où les services sont concentrés. Mais, nous sommes, les uns et les autres, éparpillés sur des étendues un peu vastes avec des difficultés de déplacement et nos populations ont quand même de fortes contraintes sur les déplacements. S'agissant des routes, je rejoins Philippe FABRE, si on pouvait en faire un peu plus, je pense qu'on en ferait un peu plus parce que quand on prend sa voiture et qu'on vient de Chaudes-Aigues, de Pierrefort, de Riom, Jean vient de Condat, mais toi, tu as le temps, Jean, tu as la vie devant toi ! Tu as la sagesse ! Tu regardes les oiseaux, les écureuils. Mais n'empêche que je plaisante, mais c'est important qu'on investisse dans ces domaines. Au-delà de cela, la qualité de nos routes est reconnue, finalement. Quand on est sur des départements à côté, qu'on circule sur des petites routes, on dit : « Tiens, c'est bien dommage qu'ils ne mettent pas un peu plus d'argent sur ces thématiques ».

Alors ce budget, évidemment, on voudrait faire un petit peu plus, mais je vois qu'on investit tous les champs, tout doucement. Je n'étais pas dans cette Assemblée et je ne votais pas les budgets, mais il y a quelques années, je pense qu'on ne parlait pas tant que cela des thématiques autour de l'environnement. Nous sommes présents sur ces thématiques. Notre collègue, Gilles, ce matin, a longuement débattu et porté les projets du Département. Nous sommes sur les thématiques relatives aux espaces naturels sensibles, aux économies d'énergie et à la transition, le SPPEH est un véritable succès et nous répondons à des attentes de nos populations, tous les investissements que nous portons sur les bâtiments en termes d'économie d'énergie. On ne va même pas assez vite là-dessus, on n'a même pas les moyens. Ce sont des arbitrages que nous portons, courageusement, et les territoires sont en attente de ces efforts que nous faisons. L'eau, tout le monde se tourne vers le Département pour être chef de file

sur ces thématiques. Même la Préfecture nous demande de pallier ses défaillances, l'État. Toutes ces thématiques : l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères font partie des thématiques autour de l'environnement que nous investissons. Alors, peut-être pas assez vite, effectivement, pas assez vite par rapport à nos moyens, mais nous sommes présents sur nos compétences plus qu'obligatoires. Nous essayons de répondre aux attentes des habitants et des territoires aux côtés de tous.

Je pense que c'est important de montrer notre solidarité et je voterai bien évidemment ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour vos propos. Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Après tout le monde, je ne sais pas si je vais être à la hauteur, mais je vais essayer. Ce qui est nécessaire, je pense, pour les habitants du Cantal, c'est que nous soyons unis et je regrette que certains élus, pour des positions de principe, ne veuillent pas s'associer à nous pour voter ce budget parce que je pense que dans les moments difficiles justement ce qu'attendent les gens, c'est que nous soyons unis pour mener à bien le meilleur avec les budgets contraints que nous avons. Je pense que chacun dans sa compétence a essayé d'élaborer le plus sincèrement une politique pour l'avenir en prenant en compte l'attractivité, bien évidemment, qui est très importante pour notre département qui reste peu peuplé.

Il faut redire quand même que je suis et que nous sommes fiers de nos acteurs du territoire, que ce soient les entreprises, les agriculteurs puisque l'on parle souvent d'agriculture responsable, il me semble qu'au niveau national, le modèle de l'agriculture cantalienne est un des modèles le plus vertueux de France et d'Europe. Je pense que dire de s'abstenir de voter le budget parce qu'on n'investit pas assez sur ce sujet alors qu'on nous prend plutôt en modèle, je trouve cela triste. Je veux redire que je suis très fière des agriculteurs du Cantal.

Nous avons la chance d'être peut-être les plus écologistes de la Nation et qu'il faut en être fiers, mais aussi, il ne faut pas que nous devenions une réserve d'Indiens. Voilà tout ce que je voulais dire. Bien évidemment, je voterai ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Pour vous avoir entendus, c'est vrai que c'est quand même une satisfaction d'avoir un soutien massif sur le vote de ce budget.

Je reviendrai simplement sur quelques points. Il est à noter que nos recettes sont fragiles. On a parlé des DMTO, c'est lié à la conjoncture, mais c'est surtout lié à des décisions de l'État de geler les dotations. S'il gèle les dotations, c'est pour préserver son budget à lui, mais peu importe, de celui des Collectivités d'une manière générale. C'est une décision politique de l'État. C'est la première chose qu'il faudrait dénoncer et cela, je ne l'ai pas entendu.

De même que sur les dépenses, l'État nous a infligé 7,5 M€. J'ai été le premier à dire que je ne remettais pas en cause les augmentations pour le personnel qui peut en bénéficier. Simplement, c'est plus sur les méthodes d'une part, où l'État fait des annonces à grand renfort de communication. On apprend tout par la radio aujourd'hui, on n'est jamais associés à quelques décisions que ce soit. On apprend à la radio que le RSA augmente de 4 %, on apprend que le point d'indice des agents de la fonction publique territoriale augmente de 3,5 %, on apprend les Ségur de la santé, etc., sans jamais que nous soyons associés à ces décisions et pire, celui-ci se permet de venir piocher dans nos poches puisqu'en même temps, il nous octroie une compensation de l'ordre de 2,5 M€. C'est pour dire que la méthode est quand même particulière et que si on a à faire à un contexte bien évidemment particulier avec les événements internationaux et la crise énergétique qui peuvent impacter le niveau de l'inflation, bon nombre de décisions sont des décisions politiques nationales.

Nous n'allons pas revenir sur le contenu du budget qui vous a été proposé. Ce que nous essayons de faire c'est de poursuivre, voire d'améliorer quelque peu l'ensemble de nos politiques de fonctionnement, cela a été cité, que ce soit au niveau de la politique sportive parce que c'est important pour l'attractivité, le maintien à la politique culturelle, l'agriculture cantalienne dont je suis fier en particulier. Là aussi, c'est de l'attractivité, il y a un enjeu important pour le renouvellement des générations en agriculture comme sur l'ensemble de la population. Et puis, ce sont des décisions courageuses. J'ai entendu Pierre MATHONIER qui disait qu'on manquait de courage. Au contraire, je pense que l'on prend des décisions courageuses parce que la solution serait de ne rien faire dans un contexte qui peut être difficile et incertain. Lorsque l'on dit : « on fait le pôle d'excellence ». C'est courageux ou pas ? À voir ! Lorsque l'on dit : « on construit le restaurant du CROUS ». C'est courageux ou pas ? Oui, dans la circonstance, cela peut être courageux. Lorsque l'on se lance, et tout le monde l'a voté, dans la déconstruction du Grand Phénix, c'est courageux ou pas ? Oui, je pense que c'est essentiel pour le département. Lorsqu'on revalide le déploiement de la fibre, c'est courageux, je le pense aussi bien que nous sachions pertinemment que cette quatrième tranche est la plus coûteuse parce qu'on va vers les Cantaliens les plus éloignés des grands centres, donc oui, c'est courageux. Lorsqu'on parle de modernisation de nos collèges, c'est encore 10 M€ qui sont investis, est-ce que c'est courageux ou pas ? Oui, pour moi, c'est courageux et à mon avis, on ne manque pas de courage sur ces dossiers.

Lorsqu'on me parle de distorsion sur la politique environnementale, de quoi parle-t-on ? Effectivement, lorsque l'on met 3 M€ pour l'isolation du bâtiment de l'IUT, c'est de l'environnement ou simplement du bâtimentaire ? Lorsque dans notre politique d'investissement sur les collèges, l'essentiel de ceux-ci concerne les changements de menuiseries, les changements de chaudières, les raccordements sur les réseaux de chaleur, c'est de l'écologie, c'est de la préservation de l'environnement ou c'est simplement du bâtimentaire ? Je pense qu'avoir des discours très restrictifs peut nuire à l'ensemble de la politique.

Alors, de mon côté, bien évidemment, je soutiens ce projet de budget qui me paraît essentiel.

Lorsqu'on lance l'étude sur le Centre départemental de l'enfance, là aussi, c'est courageux, cela fait partie de nos compétences obligatoires. Mais c'est courageux, il faut être à même de pouvoir les assumer, car pour se construire un avenir, je rejoindrai les propos de Sophie BENEZIT, encore faut-il qu'il y ait des habitants. Et aujourd'hui, on a bien vu que l'attractivité, on s'est rejoint sur ce sujet, était essentielle pour le Cantal. Et on ne peut pas se cantonner à faire de l'incantation, il faut agir et le faire vite pour inverser l'évolution de notre démographie parce qu'on l'a vu dans les chiffres, elle n'attend pas. L'attractivité est une priorité, ce en quoi ce budget y répond totalement.

Je vais maintenant mettre ce rapport aux voix, chacun prenant ses responsabilités et son positionnement vis-à-vis de celui-ci. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Quatre abstentions. Qui approuve ce budget ? Je vous remercie, ce budget est adopté.

Il nous reste maintenant un rapport à examiner le n° 43 présenté toujours par Jean MAGE.

### **Budget primitif 2023 – Autorisations d'engagement et de programme**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Conformément aux instructions budgétaires, il appartient à l'Assemblée de voter et de valider les autorisations d'engagement et les autorisations de programme qui sont répertoriées dans une annexe jointe. Je ne vais pas vous en donner toute la lecture, mais vous remarquerez qu'elle récapitule toutes les autorisations de programme votées avant 2003 et qui se poursuivent. Il est prévu qu'elles se poursuivent souvent sur 3 années, mais souvent cela va au-delà de cela et les dernières conditions de notre activité économique des entreprises du département font que beaucoup de chantiers ont pris du retard. Il vous est proposé aussi une colonne dans laquelle il y a les autorisations de programme proposées pour l'année 2023, les crédits de paiements qui ont été votés en 2022 et les crédits de paiements qui sont proposés pour l'année 2023.

Je ferais remarquer, moi aussi, comme le Président, et pour rester dans la lignée de ce que j'ai dit précédemment que dans ces crédits de paiements 2023 par exemple, pour l'IUT, pour la rénovation thermique et pour la construction du restaurant universitaire, il y a à peu près 3,4 M€ de crédits de paiements prévus pour cette année.

Il nous est demandé de :

- Valider les autorisations d'engagement et autorisations de programme conformément à l'annexe jointe.
- Donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation aux opérations des crédits relatifs aux autorisations de programme globalisées.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous arrivons au terme de cette session. Il me revient de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année puisque c'est dans la période. C'est avec satisfaction que nous arrivons à ces fêtes, un peu d'enthousiasme et de joie ne nous feront pas de mal en cette fin d'année difficile. Merci à tous.

Fin de la séance publique du 13 décembre à 11h35.

Procès-verbal des séances publiques du Conseil départemental du Cantal des 12 et 13 décembre 2022 adopté par l'Assemblée départementale le 31 mars 2023.

Le Président du Conseil départemental du Cantal

  


Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance

  
Gilles CHABRIER